

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN THÉOLOGIE

PAR
LUCIE GIRARD

ÉTUDE DE L'ÉVOLUTION DU LANGAGE
RELATIF AUX RAPPORTS CLERCS-LAÏCS
DEPUIS LE *RAPPORT DUMONT* JUSQU'À *RISQUER L'AVENIR*

DÉCEMBRE 1999

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
Méthodologie	6
CHAPITRE PREMIER: Une place pour les laïcs	10
Introduction	10
Contexte de changement	11
Ecclésiologie prédominante	13
Caractéristiques du langage	15
Des laïcs passifs	15
Langage des rapports clercs-laïcs	22
L'usage du subjonctif, du conditionnel et du futur	22
Une place pour les laïcs, l'autorité pour les clercs	24
L'apparition d'un nouveau thème: la solidarité	25
Conclusion	26
CHAPITRE DEUX: Une ère de participation	28
Introduction	28
Contexte de crise	29
Caractéristiques du langage	30
Rapports clercs-laïcs	35
Du côté des clercs	36
Du côté des laïcs	39
Du côté des femmes	40
Chez les clercs et les laïcs	44

Évolution du discours ecclésiologique	45
Une Église servante	45
Un appel à la coresponsabilité	47
Conclusion	50
CHAPITRE TROIS: Coresponsabilité et place des femmes	52
Introduction	52
Contexte féminin	53
Caractéristiques du langage	54
Un nouveau thème: l'égalité	54
Vers un nouveau rapport hommes-femmes: la réciprocité . . .	58
Le partenariat	62
Évolution du discours ecclésiologique	63
Une Église communion	63
Une Église ministérielle	65
Rapports clercs-laïcs	67
Fondement théologique de la coresponsabilité	67
Résistances à la coresponsabilité	67
La place des femmes	68
Conclusion	69
CHAPITRE QUATRE: Réciprocité et partenariat	71
Introduction	71
Contexte	72
Caractéristiques du langage	74
Définition du laïc	74
Richesse de la vocation laïque	76
Au-delà de la distinction clerc-laïc	77

Le sacerdoce	78
Retour de la distinction clercs-laïcs	80
Un nouveau cléricalisme?	82
Le pouvoir	84
Le langage inclusif	89
Rapports clercs-laïcs	91
La coresponsabilité	91
Le partenariat	95
La question de l'ordination des femmes	97
Évolution du discours ecclésiologique	98
Conclusion	101
CONCLUSION: Au-delà du langage	103
Une évolution cyclique	104
Une évolution dans les revendications	109
Une évolution dans les rapports	110
LISTE DES RÉFÉRENCES	113
ANNEXE	
Articles retenus pour cette étude	121

INTRODUCTION

En 1968, la Conférence catholique canadienne, secteur français¹, crée une commission d'étude sur la participation des laïcs à la mission de l'Église et sur l'avenir de l'Action catholique. Plusieurs motifs ont incité l'assemblée épiscopale à prendre cette décision: les interrogations de l'épiscopat, les interrogations des mouvements d'Action catholique, les préoccupations des clercs et des laïcs et les lendemains à donner à Vatican II², dans un contexte de crise qui ébranle les mouvements d'Action catholique. Cette crise trouve son origine dans les difficultés financières qu'éprouvent les mouvements d'Action catholique au cours des années soixante.

Pour l'année 1964-1965, les mouvements spécialisés accumulent un déficit d'opération de 65 000\$, dont 42 000\$ uniquement pour la J.E.C.³. L'analyse de cette crise met en lumière des causes plus profondes, qui concernent les rapports entre les laïcs et le clergé. Cela devient évident lorsque le comité exécutif des mouvements de l'Action catholique dépose une demande de subvention de 85 000\$ à la Conférence catholique canadienne, secteur français.

¹ Le secteur français de l'Église canadienne concerne 31 diocèses, dont les diocèses de la province de Québec, quatre diocèses de l'Ontario (Ottawa, Alexandria, Timmins et Hearst), cinq de l'Ouest (St-Boniface, Gravelbourg, Prince-Albert, St-Paul, Grouard-McLennan) et quatre dans les provinces maritimes (Moncton, Edmundston, Bathurst et Yarmouth).

² Le rapport de la Commission Dumont sur les Laïcs et l'Église, *L'Église canadienne*, 4/8 (1971), 259.

³ Gabriel CLÉMENT, *Histoire de l'Action Catholique du Canada français*, Montréal, Éd. Fides, 1972, 331 p.

Cette proposition provoque la dissidence de l'aumônier national qui, à titre de représentant de l'épiscopat, devait être le seul à dialoguer avec celui-ci au nom des mouvements de l'Action catholique.

A son assemblée plénière d'octobre 1966, la Conférence catholique canadienne prend la décision de suspendre la pratique des organismes nationaux d'Action catholique, de donner la priorité aux centres diocésains d'Action catholique et de créer un comité provisoire pour étudier l'Action catholique. Le rapport de ce comité est présenté en février 1967 et contient onze recommandations, dont celle de créer une commission d'étude sur la participation des laïcs, qui sera mise sur pied en 1968.

Le rapport de cette étude⁴, publié en 1971, est présenté à l'Assemblée des évêques du Québec qui «espèrent que tous, individuellement ou collectivement, adopteront ce rapport comme document de base pour trouver de nouvelles voies pastorales et susciter un engagement de toute la communauté ecclésiale⁵.»

C'est ici que débute notre recherche, qui porte sur l'évolution du langage concernant les rapports entre les clercs et les laïcs engagés en pastorale dans l'Église du Québec.

Depuis le rapport Dumont, plusieurs ouvrages ont déjà étudié la dynamique des rapports clercs-laïcs. Mentionnons notamment les ouvrages suivants énumérés dans l'ordre chronologique de leur publication: *Situation et avenir du*

⁴ Sous la direction de Fernand DUMONT, *Commission d'étude sur les laïcs et l'Église. Un héritage, un projet*. Montréal, Éd. Fides, 1971, 323 p.

⁵ Actes de l'épiscopat, «L'Assemblée des évêques du Québec étudie le rapport Dumont»: *L'Église canadienne*, 5/5 (1972), 131.

*catholicisme québécois. Entre le temple et l'exil*⁶, *Situation et avenir du catholicisme québécois. Milieux et témoignages*⁷, *L'Église, c'est vous!*⁸, *Relations clercs-laïcs. Analyse d'une crise*⁹, *Des ministères nouveaux? Une question qui se pose*¹⁰ et *Une Église de baptisés. Pour surmonter l'opposition clercs/laïcs*¹¹.

Ces ouvrages ont le mérite d'aborder des facettes particulières de l'Église selon l'étude de théologiens, sociologues, prêtres en paroisse ou philosophes. Malgré la diversité de leurs points de vue, chacun finit par se retrouver dans une circonstance, un moment, un lieu dans l'Église où clercs et laïcs se rencontrent... et s'opposent.

Les auteurs proposent alors de nouvelles façons de faire Église. Mais comment sont reçues leurs propositions? Influencent-elles les rapports entre

⁶ Collectif Fernand DUMONT, Jacques GRAND'MAISON, Jacques RACINE, Paul TREMBLAY, *Situations et avenir du catholicisme québécois, Entre le temps et l'exil*, Ottawa, Éd. Leméac, 1982, 231.

⁷ Collectif Jean-Guy BISSONNETTE, André CHARRON, Pierre-André FOURNIER, Lorenzo LORTIE, Georges MILOT, Marc PELCHAT, Jean PICHER, *Situation et avenir du catholicisme québécois. Milieux et témoignages*, Ottawa, Éd. Leméac, 1982, 261.

⁸ Rémi PARENT, *L'Église, c'est vous!* [Pastorale et Vie, 2], Montréal, Éd. Paulines, 1982, 119.

⁹ En collaboration, sous la direction de M. CAMPBELL et Guy LAPOINTE, «Relations clercs-laïcs. Analyse d'une crise»: *Cahiers d'études pastorales*, I, Montréal, Éd. Fides, 1985, 350.

¹⁰ Collectif Yvonne BERGERON, Simon DUFOUR, Jean-Marc GAUTHIER, André MYRE, Rémi PARENT, Gilles RAYMOND, *Des ministères nouveaux? Une question qui se pose*, [Pastorale et Vie, 5], Montréal, Éd. Paulines, 1985, 243.

¹¹ Rémi PARENT, *Une Église de baptisés. Pour surmonter l'opposition clercs/laïcs*, Montréal, Éd. Paulines, 1987, 212.

clercs et laïcs? De quelle façon? A quel rythme? Y a-t-il évolution dans les rapports clercs-laïcs? Comment observer cette évolution? Voilà le but de cette étude: observer l'évolution des rapports clercs-laïcs à travers l'évolution du langage employé pour en parler.

L'originalité de cette étude tient au corpus ainsi qu'à la grille d'analyse utilisée. Le corpus résulte de trois sources différentes de prise de parole: la parole officielle de l'Église, particulièrement rapportée par les évêques, celle des personnes engagées en pastorale dans les milieux paroissiaux ou diocésains, ainsi que celle des femmes. C'est ainsi que 125 articles sont analysés, dont 66 sont tirés de *L'Église canadienne*, 40 de *Communauté chrétienne* qui, en 1992, change de nom pour s'appeler *Présence*, et 19 du collectif de femmes *L'autre Parole*.

L'analyse s'appuie sur l'étude du langage employé dans les articles retenus pour parler des rapports clercs-laïcs. En comparaison à des recherches-action ou à l'étude de différents ouvrages sur une question, l'analyse du langage oblige à se tenir proche des textes, à la recherche de ce qui est tant sous-entendu que promu explicitement dans les expressions relatives aux rapports clercs-laïcs.

Cette approche explique la présence de nombreuses citations, qui veulent appuyer l'interprétation de ce qui est observé dans le langage. Cela pose un double défi: la rigueur exigée par la méthode et le maintien de l'intérêt du lecteur.

L'étude de l'évolution des rapports clercs-laïcs se situe entre les années 1971, l'année de la parution du rapport Dumont, et 1992, l'année de la publication de *Risquer l'avenir*¹², rapport du Comité de recherche de l'Assemblée des évêques

¹² Comité de recherche de l'Assemblée des évêques du Québec sur les communautés chrétiennes locales, *Risquer l'avenir. Bilan d'enquête et prospectives*. [Coll. L'Église aux quatre vents], Montréal, Éd. Fides, 1992, 227 p.

du Québec sur les communautés chrétiennes locales. La conclusion du premier chapitre fait un rapprochement avec le rapport Dumont paru vingt ans plus tôt. Une crise de la communauté chrétienne figure au nombre des phénomènes observés dans les deux rapports, «à la différence que ces phénomènes n'avaient pas alors l'intensité qu'ils ont acquise par la suite¹³.»

Les vingt années qui séparent ces deux rapports sont découpées en quatre périodes de durées différentes, chacune faisant l'objet d'un chapitre où clercs et laïcs voient leurs rapports se transformer.

Méthodologie

Choix du corpus

Pour étudier l'évolution du langage, il faut se référer à des textes qui s'étalent sur toute la période couverte par notre étude, d'où l'idée de se tourner vers trois périodiques: *L'Église canadienne*, *Communauté chrétienne* et le collectif *L'autre Parole*.

Le choix des périodiques repose sur deux critères: assurer un suivi de l'actualité et offrir des lieux différents de prise de parole. *L'Église canadienne* est une revue qui suit l'actualité. Madame Rolande Parrot, rédactrice en chef (en 1992), précise que la programmation est souvent refaite en raison des événements¹⁴. Cette caractéristique répond particulièrement à un des critères recherchés. De plus, les articles proposent souvent des documents des évêques

¹³ *Op. cit.*, 65.

¹⁴ Texte de Rolande PARROT envoyé par télécopie le 25 avril 1995.

et font parfois référence à ceux qui émanent du Vatican. Il s'agit donc d'une prise de parole des instances ecclésiales.

La revue *Communauté chrétienne*, publiée depuis 1962 par les dominicains, poursuit des objectifs d'information et d'aide à la réflexion sur les événements et les tendances de la société. En 1990, cette revue à thèmes devient un magazine qui, en 1992, prend le titre de *Présence*. Cette revue se distingue entre autres par son équipe de rédaction où chroniqueurs et journalistes pigistes donnent accès à une variété d'auteurs, particulièrement au niveau des laïcs. Cette caractéristique répond particulièrement au critère qui veut une variété de lieux de prise de parole. Plusieurs prêtres y signent aussi des articles.

Finalement, le collectif *L'autre Parole* est choisi parce que les auteurs sont exclusivement des femmes qui veulent poser un regard critique sur le discours de l'Église en tenant compte de la femme et des indices de participation entière de celle-ci dans l'Église. Le premier numéro est publié en septembre 1976¹⁵.

Trois périodiques, trois lieux différents de prise de parole, qui servent de support à l'analyse de l'évolution du langage pour dire les rapports clercs-laïcs.

Sélection des articles

Le choix des articles retenus pour chaque périodique résulte d'un dépouillement systématique et chronologique de tous les numéros parus de 1971 à 1992 inclusivement. Le premier critère de sélection concerne le titre des articles. Tout ce qui évoque les rapports clercs-laïcs est susceptible d'être retenu.

¹⁵ Monique DUMAIS, «Au commencement»: *L'autre Parole*, #1, 1976.

La deuxième opération consiste à lire chacun des articles présélectionnés et à en déterminer la pertinence par rapport au sujet.

Durée des périodes

La répétition de champs sémantiques et l'analyse de leur signification déterminent le début d'une période. L'apparition et la répétition de nouveaux champs sémantiques déterminent la fin d'une période et le début d'une nouvelle. De plus, la durée d'une période est confirmée par les étapes d'un cycle qui se répètent d'une période à l'autre. Ces étapes sont au nombre de quatre: 1° la description théorique d'un style de rapports clercs-laïcs, 2° les témoignages d'expériences et des difficultés qui s'y rattachent, 3° la recherche de solutions par une relecture et un retour aux fondements et 4° la proposition d'un nouveau type de rapports clercs-laïcs. Et le cycle recommence.

Sans être tranchées au couteau, les quatre périodes identifiées répondent assez fidèlement aux critères mentionnés.

L'analyse du langage se fait à l'aide des points de repère suivants: le vocabulaire employé, l'apparition de nouveaux mots, l'analyse des verbes, leur temps de conjugaison, le ton du discours, le contexte, l'identité cléricale ou laïque des auteurs, les mouvements de la théorie à l'expérience et le discours ecclésiologique.

L'analyse du langage ne réfère pas à une théorie particulière. Ce n'est pas l'objectif poursuivi par cette recherche. Il s'agit plutôt de découvrir l'évolution des

rapports clercs-laïcs, en s'appuyant sur le langage utilisé pour en parler et ce, dans une perspective la plus large possible. L'analyse du langage révèle toutefois des positions théoriques et théologiques sur quelques questions importantes: Comment se vivent les rapports clercs-laïcs au lendemain du rapport Dumont? Ces rapports évoluent-ils? De quelle façon? Dans quel sens? Qu'est-ce qui les influence? Ont-ils une influence sur le discours ecclésiologique? Voilà autant de questions auxquelles cette étude cherche à répondre, à travers l'étude du langage employé pour dire les rapports clercs-laïcs.

CHAPITRE PREMIER

Une place pour les laïcs

Introduction

Nous sommes en 1971 à la veille du dépôt du rapport de la Commission Dumont chargée d'une étude sur les laïcs et l'Église¹. Cette étude a été demandée le 22 avril 1968 par la Conférence des Évêques catholiques du Canada français, dans le contexte de ce qu'il est convenu d'appeler la crise de l'Action catholique. Les motifs qui ont incité l'assemblée épiscopale à prendre cette décision étaient: «les interrogations de l'épiscopat, les interrogations des mouvements d'Action catholique, les préoccupations des clercs et des laïcs, les changements qui affectent notre société et les lendemains à donner à Vatican II²».

Il est prévisible que *L'Église canadienne* publie des articles faisant écho au Rapport Dumont publié en 1971. Cette date constitue donc le point de départ de

¹ Commission d'étude sur les laïcs et l'Église. *L'Église du Québec: un héritage, un projet*, Montréal, Éd. Fides, 1971. Fernand Dumont a présidé cette commission; les autres membres sont: Hélène Chénier, Claude Ryan, Mgr Paul-Émile Charbonneau, Janine Dallaire, Anne-Marie Frenette, Jacques Grand'Maison, Jean-Paul Hétu, Jean-Marie Lafontaine, Jean-Marie Poitras, Rolande Vigneault et Jacques Champagne.

² COMMISSION D'ÉTUDE SUR LES LAÏCS ET L'ÉGLISE, *L'Église du Québec: un héritage, un projet*, Montréal, Éd. Fides, 1971, 323 p., p. 9.

notre recherche. Notre première période débute en 1971 et se termine en 1976, compte tenu des changements observés dans le langage des textes, selon la méthodologie déjà présentée en introduction.

Le corpus de ce chapitre est formé de treize (13) articles tirés de *L'Église canadienne* et cinq (5) de la revue *Communauté chrétienne*. L'analyse de ces dix-huit (18) articles nous met en face de l'affirmation de l'existence des laïcs, comme s'il s'agissait d'une réalité nouvelle. Ce constat est d'autant plus fascinant qu'il résulte de l'expression de plusieurs auteurs, majoritairement des clercs (13 sur 15)³. Il est intéressant d'observer certaines caractéristiques du langage . A titre d'exemples: l'emploi de participes passés plutôt que de verbes d'action pour parler des laïcs, l'usage de la troisième personne (les laïcs ne parlent pas; on parle d'eux), le conditionnel, le subjonctif et le futur qui attirent aussi l'attention.

Une tension est perceptible dans les rapports clercs-laïcs. Un article, rédigé en 1976, laisse entrevoir une certaine impatience, pour ne pas dire une impatience certaine, à ce que se réalise le discours sur la place des laïcs dans l'Église. C'est l'annonce d'une ère de participation qui sera développée dans la deuxième période de notre étude.

Un contexte de changement

Un vent de sécularisation souffle sur l'Église déjà secouée par les changements proposés par Vatican II. L'Église doit relever le défi d'adapter la foi au monde en transformation. C'est donc une période marquée par de profonds

³ Le tableau I en annexe donne le titre des articles, ainsi que le nom et le statut (clerc ou laïc) des auteurs.

changements en Église. Ce thème est développé dans un article⁴ qui évoque l'époque du vicariat forain et le compare à la mise en place des zones pastorales, au début des années soixante-dix. Le vicariat forain est formé des prêtres rattachés aux paroisses établies sur un territoire donné et le vicaire forain est nommé par l'évêque, qui lui confie une fonction de «surveillance» (can.447)⁵. Celle-ci s'est graduellement transformée en fonction de transmission d'informations venues de l'évêché.

Dans cette organisation exclusivement cléricale, la communication était à sens unique: de haut en bas. Les prêtres du vicariat forain n'avaient aucun pouvoir de décision, ni, à proprement parler, de consultation. Ils ne se situaient qu'au plan de l'exécution⁶.

Le passage de cette structure à celle des zones pastorales suppose une modification en profondeur de la place des prêtres et des laïcs. Par exemple, un conseil de pastorale de zone est constitué à la fois de prêtres, de religieux et de laïcs. Chacun y est membre à part entière.

Des changements majeurs se dessinent. Les prêtres, jusqu'alors habitués à travailler seuls, sont désormais invités, avec les autres membres de la communauté, à participer aux consultations et aux décisions relatives à la réalisation de l'agir pastoral. Les laïcs, qui ne s'étaient jamais véritablement exprimés, sont invités à prendre la parole.

⁴ Suzanne BLAIS, «Du vicariat forain à la zone pastorale», : *L'Église canadienne*, 4/1 (971) 10-13.

⁵ Raoul NAZ, *Traité de Droit canonique*, tome 1, Éd. Letouzey et Ané, Paris, 1946, 503.

⁶ Suzanne BLAIS, *Art. cit.*, 10.

De nombreux défis accompagnent ces changements. Au niveau du langage, les laïcs ont à apprivoiser le langage ecclésiastique et les clercs ont à développer un langage plus proche des laïcs. Au niveau du fonctionnement, il faut apprendre à planifier à partir des besoins du milieu; au niveau de l'élaboration de la pastorale d'ensemble, il faut surmonter l'individualisme et dépasser l'esprit de clocher .

Cette façon de vivre autrement l'Église est beaucoup plus qu'une mode. Elle s'inscrit dans une nouvelle vision de l'Église proposée par Vatican II: une Église Peuple de Dieu.

Ecclésiologie prédominante

Parmi les dix-huit articles analysés dans ce chapitre, cinq font explicitement référence à l'Église Peuple de Dieu. Dans un texte titré «Vatican II, dix ans après», Jean-Paul Montminy mentionne quatre fois «l'Église Peuple de Dieu». Il lui attribue un nouveau visage qui veut traduire, dans le concret d'un vécu quotidien, que l'Esprit vit dans tous ses membres et que la mission de l'Église est l'affaire de tous⁷.

Dans un autre texte présenté à l'occasion d'une réunion spéciale du conseil des laïcs pour le synode des évêques en 1971, Pat Keegan emploie sept fois l'expression «Peuple de Dieu». Il appuie ses propos sur la vision de l'Église présentée par le concile Vatican II: «L'Église, Peuple de Dieu, où dans l'unité d'une seule mission, il y a diversité de ministères, où les relations entre les membres --tous responsables-- sont déterminés par le rapport de leurs rôles

⁷ Jean-Paul MONTMINY, «Vatican II, dix ans après»: *Communauté chrétienne*, 13/73 (1974) 5-11.

respectifs à l'unique mission: le salut du monde en Jésus-Christ⁸.»

Pour sa part, Pierre Hurteau décrit l'Église ainsi: «Mystère du peuple de Dieu rassemblé en l'Esprit-Saint autour de Jésus pour rejoindre le même Père dont parle si bien la Constitution conciliaire de Vatican II sur l'Église⁹.»

De son côté, Roger Ébacher développe sa réflexion sur la sorte d'Église que nous voulons à partir de la primauté du Peuple de Dieu affirmée dans le décret sur l'Église par Vatican II: «L'Église est un peuple rassemblé dans l'unité du Père, du Fils et de l'Esprit Saint¹⁰». Dans son article, il emploie cinq fois l'expression «Peuple de Dieu» pour parler de l'Église.

Finalement, un cinquième article parle de l'Église comme Peuple de Dieu. A l'occasion du quatrième Synode des évêques sur le sacerdoce ministériel, monseigneur Jean-Marie Fortier dit: «Nous nous sommes contentés de dire aux laïcs: Vous faites partie du grand tout de l'Église autant que les prêtres et les religieux. Vous êtes membres du Peuple de Dieu¹¹».

Cette nouvelle vision de l'Église Peuple de Dieu sera une clé d'interprétation précieuse pour comprendre le langage qui est utilisé dans cette période de notre étude pour parler des rapports clercs-laïcs.

⁸ Pat KEEGAN, «La collaboration entre prêtres et laïcs»: *L'Église canadienne*, 5/2 (1972), 57. Cet auteur est un ancien jociste anglais. Il a agi comme porte-parole du Conseil des laïcs à une réunion spéciale du Synode en 1971.

⁹ Pierre HURTEAU, «Pour un renouveau de la pastorale paroissiale»: *L'Église canadienne*, 6/10 (1974), 305.

¹⁰ Roger ÉBACHER, «Quelle sorte d'Église voulons-nous?»: *L'Église canadienne*, 7/4 (1974) 124-126.

¹¹ Jean-Marie FORTIER, «La formation du laïcat»: *L'Église canadienne*, 7/10 (1974), 316.

Caractéristiques du langage

Des laïcs passifs

Les expressions suivantes, tirées de différents articles, décrivent des laïcs plutôt passifs qu'agissants. Ils sont objets de définitions, mais ils ne se définissent pas eux-mêmes. Il est important de remarquer que sur une période de trois ans, cinq auteurs différents, des clercs, utilisent un langage semblable pour décrire les laïcs. Voici quelques exemples:

La mise en place de zones pastorales modifie la place des prêtres et des laïcs où, dans les conseils de pastorale de zones, prêtres, religieux et laïcs y sont comme membres à part entière¹².

Hommes et femmes, en collaboration mutuelle... sont au service de la vie interne et dans le monde...¹³

Les laïcs sont partie prenante de secteurs séculiers de plus en plus diversifiés, complexes et souvent loin de l'institution ecclésiale. Ils sont capables d'un langage évangélique plus proche des divers milieux de vie¹⁴.

Toutes ces expressions, précédées du verte «être», qualifient les laïcs pour qu'ils occupent leur place, sans dire comment ils occupent cette place. Cette impression est confirmée par la citation suivante, à l'occasion d'un synode diocésain: «Ce synode doit créer un véritable laïcat où chacun est responsable et

¹² Suzanne BLAIS, *Art. cit.*, 10.

¹³ GROUPE DE FEMMES CANADIENNES-FRANÇAISES, «La femme dans l'Église et dans la société»: *L'Église canadienne*, 4/6 (1971), 184.

¹⁴ Jean-Marie FORTIER, *Art. cit.*, 316.

a un rôle à jouer dans le monde, aux différents plans: politique, social, culturel, économique ou religieux¹⁵.»

L'expression «créer un véritable laïcat» laisse entendre que ce véritable laïcat n'existe pas encore. S'il existe, il n'agit pas. Pourtant, l'ampleur de la crise de l'Action catholique à l'origine de la Commission Dumont laisse supposer l'engagement d'un assez grand nombre de laïcs. Cependant, des extraits des textes qui suivent laissent croire que ce qui est attendu d'eux est nouveau et qu'il est urgent qu'ils puissent agir.

C'est ce qu'indique un discours de Paul VI s'adressant aux membres du Conseil des laïcs alors présidé par le Cardinal Maurice Roy, archevêque de Québec:

Qu'attendons-nous de vous? Nous vous le disons très franchement et simplement: le témoignage de la foi,... une collaboration active, une réflexion approfondie. (...)
Vous ne sauriez rester des témoins passifs. (...)

Malgré une tradition vieille de plusieurs siècles contre les ministères féminins , nous croyons que les signes des temps (déjà des femmes exercent avec succès des tâches apostoliques et pastorales) nous pressent d'entreprendre l'étude de la situation présente et des possibilités pour l'avenir¹⁶.

Il reste maintenant aux laïcs de tous les continents, avec l'aide de leurs évêques, de leurs prêtres, des religieux et religieuses, à faire pénétrer le levain de la Bonne Nouvelle dans toutes les réalités

¹⁵ Robert LEBEL, «But du synode de Rimouski: un véritable laïcat»: *L'Église canadienne*, 4/7 (1971) 229.

¹⁶ Paul VI, «Les laïcs doivent être des témoins du Christ»: *L'Église canadienne*, 6/2 (1973) 53.

temporelles, dans tous les milieux sociaux, dans le réseau, chaque jour plus complexe des relations internationales¹⁷.

Le temps est venu, dans le sillage du Concile Vatican II, de hâter cette manifestation de la vitalité multiforme de l'unique Corps du Christ. C'est le mystère de la Pentecôte, avec le rayonnement de son unité, qu'il s'agit de vivre, dans l'espérance que donne l'Esprit Saint¹⁸.

Concrètement, l'implantation des zones pastorales demande une implication des laïcs.

Il est subitement demandé aux prêtres de ne plus travailler seuls, mais avec les autres membres de la communauté chrétienne; de participer à la consultation, à la décision et à la réalisation de l'agir pastoral, alors qu'ils ont une habitude plus ou moins acquise de ne participer qu'à la réalisation.

Quant aux laïcs qui ne s'étaient jamais véritablement exprimés, ils prennent la parole-- et encore, ce n'est que la minorité-- pour affirmer leur volonté de collaborer et un droit légitime de parole dans cette collaboration et pour souligner qu'ils ne se sentent pas encore suffisamment coresponsables des décisions à prendre et de leurs conséquences pastorales¹⁹.

Malgré toutes ces exhortations, les laïcs prennent peu la parole. L'identité des auteurs des dix-huit (18) articles étudiés dans ce chapitre en témoigne. En effet, douze (12) articles sont signés par des clercs, deux (2) sont rédigées par des groupes, l'un composé de clercs et de laïcs, l'autre formé de vingt-six (26) femmes dont deux (2) religieuses. Un article est signé par une femme membre

¹⁷ Paul VI, *Art. cit.*, 52-54.

¹⁸ *Ibid.*, 53.

¹⁹ Suzanne BLAIS, *Art. cit.*, 11.

d'une communauté religieuse et trois textes tirés de la Chronique Informations de *L'Église canadienne* ne sont pas signés.

De plus, les auteurs parlent des laïcs à la troisième personne. Voici en quels termes:

Ils prennent la parole²⁰.

Il reste maintenant aux laïcs... à faire pénétrer le levain de la Bonne Nouvelle²¹.

Combien de laïcs pourraient assumer l'une ou l'autre des tâches que les prêtres assument actuellement²²?

Vatican II avait écrit de belles pages sur la place du laïc dans le cheminement évangélique du Peuple de Dieu... Depuis trop longtemps habitué à se faire dire quoi penser et quoi faire, le baptisé n'avait pas une réelle et autonome conscience chrétienne. Les laïcs se croient engagés lorsqu'ils remplissent une fonction à la place du prêtre²³.

Il ne faut pas que les laïcs soient considérés comme de simples subordonnés²⁴.

Les laïcs sont, jusqu'ici, définis par d'autres qu'eux-mêmes et cela se retrouve dans le langage qui parle de leur place. Voici quelques exemples.

²⁰ *Ibid.*, 11.

²¹ Paul VI, *Art. cit.*, 53.

²² Roger ÉBACHER, *Art. cit.*, 125.

²³ Jean-Paul MONTMINY, *Art. cit.*, 9.

²⁴ Pat KEEGAN, pour la Commission pontificale du laïcat, *Art. cit.*, 60.

Une collaboration plus étroite avec les laïcs peut permettre de valoriser davantage les actes liturgiques...²⁵

Que soit encouragée et assurée la présence de femmes qualifiées dans tous les services...²⁶

Il est souhaitable que le laïc soit appelé à donner son opinion de laïc sur la Parole de Dieu...²⁷

Les décisions peuvent être élaborées en commun et en dialogue...²⁸

De nombreuses permissions sont disponibles pour les laïcs, mais le vécu se situe bien en-dessous de ce que promeut Vatican II. Nous sommes en présence d'une place permise, mais limitée, pour les laïcs. C'est ce que dénoncent les textes suivants:

Quelle est la véritable place faite aux laïcs actuellement dans l'Église? On a l'impression que toutes les principales responsabilités apparaissent comme des spécialités réservées au clergé. Jacques Grand'Maison aime à répéter: «Je connais peu d'évêques et de prêtres qui feraient partie d'un Conseil de pastorale s'ils étaient des laïcs!»²⁹

Il faut se demander si on n'est pas face à un monopole des pouvoirs et face à une absence effective de participation de plein-pied chez

²⁵ Pat KEEGAN, pour la commission pontificale du laïcat, *Art. cit.*, 57.

²⁶ GROUPE DE FEMMES CANADIENNES FRANÇAISES, *Art. cit.*, 185.

²⁷ COMMISSION DU LAÏCAT à Rimouski, «Le laïc dans l'Église et dans le monde»: *L'Église canadienne*, 4/3 (1971), 87.

²⁸ Pat KEEGAN pour la Commission pontificale du laïcat, *Art. cit.*, 58.

²⁹ Roger ÉBACHER, «Quelle sorte d'Église voulons-nous?»: *L'Église canadienne*, 7/4 (1974), 125.

les laïcs. Combien de laïcs pourraient assumer l'une ou l'autre des tâches que les prêtres assument actuellement?³⁰

La place du laïc dans le cheminement évangélique du Peuple de Dieu affirmée et promue par Vatikan II s'est traduite par des affectations des laïcs à des tâches administratives de la paroisse ou du diocèse. On a créé des lecteurs... Puisque, dans ces innovations, l'essentiel était absent, les laïcs ont vite compris que leur place demeurait somme toute très limitée, que le renouvellement s'arrêtait au vêtement³¹.

La situation illustrée plus haut démontre la lenteur à opérer des changements de mentalité. Il reste beaucoup à faire pour que les laïcs prennent des responsabilités en Église. Ils semblent s'accommoder des timides permissions que les discours leur donnent. Cependant cela ne suffit pas à faire d'eux des participants à part entière.

Quelle influence cela aura-t-il sur le langage qui précisera leur rôle?

Il est intéressant d'observer les verbes employés pour parler du rôle des laïcs . Il ne s'agit pas de verbes d'action. Les laïcs agissent en réponse à un appel, à une sollicitation ou à une association. Ils ne sont pas les initiateurs de l'action.

Il appartient au prêtre de faire l'homélie, mais il est souhaitable qu'en certaines occasions un laïc soit appelé à donner son opinion de laïc sur la Parole de Dieu³².

³⁰ Roger ÉBACHER, *Art. cit.*, 125.

³¹ Jean-Paul MONTMINY, *Art. cit.*, 9.

³² COMMISSION DU LAÏCAT à Rimouski, *Art. cit.*, 87.

Que des laïcs bien préparés soient associés à ces tâches d'évangélisation³³.

Les laïcs sont appelés à des tâches qu'ils sont seuls à pouvoir remplir dans le domaine de leur vocation personnelle, familiale, professionnelle, sociale... des tâches pastorales ou missionnaires qui sollicitent leur collaboration au sein de la communauté ecclésiale³⁴.

Pour se consacrer au travail proprement pastoral, le prêtre peut passer à des laïcs des tâches plus administratives, sans limiter l'apport des laïcs aux questions purement administratives et matérielles³⁵.

Il ne faut pas que les laïcs soient considérés comme de simples subordonnés. Tous les laïcs, en vertu de leur participation à la fonction prophétique du Christ, sont appelés à être sujets et non seulement objets de catéchèse³⁶.

Même en faisant l'effort de vouloir en faire des sujets, on n'arrive pas à décrire les laïcs comme agissant de leur propre initiative. On les décrit comme des appelés à être sujets plutôt que de dire qu'ils le sont. Resterait-il des traces de la mentalité de l'époque du vicariat forain où l'agir pastoral était plutôt passif, limité à un rôle d'exécution, en réponse à une demande venue de l'évêque plutôt que du milieu?

Il reste encore très difficile de concevoir des laïcs en action, en situation d'initiative. Ils sont appelés, sollicités, associés. Comment cela sera-t-il traduit dans les rapports clercs-laïcs?

³³ ACTES DE L'ÉPISCOPAT, *Art. cit.*, 133.

³⁴ Pat KEEGAN, *Art. cit.*, 57.

³⁵ *Ibid.*, 59.

³⁶ *Ibid.*, 60.

Le langage des rapports clercs-laïcs

L'usage du subjonctif, du conditionnel et du futur

De nombreuses invitations sont lancées aux prêtres et aux laïcs pour qu'ils travaillent ensemble, en associés, dans une relation fraternelle, se stimulant et s'encourageant mutuellement. Cependant, l'emploi du subjonctif, du conditionnel ou du futur laisse supposer un type de rapports souhaités plutôt que vécus.

Il est indispensable que les laïcs ne participent pas seulement au niveau de l'exécution, mais qu'ils soient déjà associés aux pasteurs au niveau de la pensée, de l'élaboration. Cela suppose que le laïc soit considéré comme un frère et non pas un sujet, parce qu'en Église ils sont frères³⁷.

Cela suppose que le pasteur est au courant de ce que fait le laïc. En somme, considérer le laïc comme un frère et non pas un sujet, parce qu'en Église ils sont frères³⁸.

Les laïcs doivent être prêts à donner une aide et une amitié fraternelles au prêtre qui renonce à l'exercice de son ministère³⁹.

La nature même du baptême nous oblige à faire confiance aux laïcs, à nous fier à eux⁴⁰.

³⁷ COMMISSION DU LAÏCAT à Rimouski, *Art. cit.*, 88.

³⁸ *Ibid.*, 89.

³⁹ Pat KEEGAN, *Art. cit.*, 62.

⁴⁰ Jean-Marie ARCHAMBAULT, «Nos engagements coresponsables dans les projets collectifs de service ministériel»: *L'Église canadienne*, 9/10 (1976), 300.

Nous manquons de solidarité avec les laïcs si nous ne consultons que rarement les laïcs pour les œuvres que nous voulons bâtir pour le royaume de Dieu⁴¹.

Le pasteur devrait être l'animateur sur la route et ne manquer aucune occasion de donner son appui à une initiative valable des laïcs⁴².

Pour le diocèse, laïcs, prêtres et religieux trouveront profit à se retrouver ensemble autour de l'évêque pour penser ensemble la pastorale diocésaine, à partir de la vie, prendre ensemble conscience des besoins, déterminer ensemble les priorités pastorales et évaluer la vie de l'Église diocésaine⁴³.

C'est avec les autres que le pasteur va accomplir son œuvre car il sera un parmi d'autres. Le pasteur apparaîtra comme un animateur et devra être en mesure... Le pasteur a une responsabilité nouvelle; il est appelé à être davantage un coresponsable qu'un responsable⁴⁴.

Nous sommes en présence de changements souhaités mais non réalisés. Toutes ces expressions puisées dans des articles différents, publiés sur une période de cinq ans, appuient les propos de Jean Paul Montigny dans son article titré «Dix ans après Vatican II»:

Au bout du compte, la vieille tension hiérarchie-communauté me paraît bien près d'avoir repris le chemin de la dichotomie. N'ayant pas su apprivoiser la participation de tous, la hiérarchie présente à nouveau le visage d'une Église-institution plutôt que celui voulu d'une Église-peuple de Dieu dans laquelle les "charges" étaient à l'origine des services demandés par des frères à des frères⁴⁵.

⁴¹ Jean-Marie ARCHAMBAULT, *Art. cit.*, 300.

⁴² COMMISSION DU LAÏCAT à Rimouski, *Art. cit.*, 88.

⁴³ Pat KEEGAN, *Art. cit.*, 88.

⁴⁴ Charles VALOIS, «La formation des pasteurs de demain»: *Communauté chrétienne*, 15/89 (1976), 493.

⁴⁵ Jean-Paul MONTMINY, *Art. cit.*, 9.

Une place pour les laïcs, l'autorité pour les clercs

En même temps qu'on espère l'avènement de ce qui est promu par Vatican II, voici ce qu'affirme Mgr Georges-Léon Pelletier sur l'autorité:

Dans l'Église, nous le savons, certaines choses ne peuvent pas être changées à la majorité des voix, tout simplement parce qu'elles ont été établies par Dieu. De plus, une autorité est indispensable dans une société. Et, dans toute Église locale ou diocésaine, c'est à l'évêque que revient ce service. Cela ne signifie pas que l'évêque pourrait arbitrairement rejeter du revers de la main les recommandations faites durant le Concile diocésain. C'est tout le Peuple de Dieu qui doit apporter sa participation dans le domaine de l'annonce de l'Évangile, de la présence de l'Église dans les divers milieux, de la pastorale aux réalités vécues⁴⁶.

Un autre texte, signé de Paul VI, définit l'autorité comme un service.

Dans les textes conciliaires, le terme «service» se réfère spécialement à tous ceux qui, au sein de l'Église, sont revêtus d'une certaine autorité, c'est-à-dire à tous ceux qui, pour les autres et sur les autres, exercent une fonction doctrinale, sanctificatrice. Pour Jésus, pour le Concile, pour l'Église, «autorité» égale «service»⁴⁷.

Il continue, en invitant à vivre ce service comme une pastorale:

L'autorité de l'Église a un caractère pastoral. Cette charge confiée par le Seigneur aux Pasteurs de son Peuple est un véritable service: dans la Sainte Ecriture, il est appelé expressément «diakonia» ou «ministère» (*Lumen Gentium*, 24)⁴⁸.

L'autorité doit recouvrer son sens réel et perdre celui de l'expérience passée (union du pouvoir temporel au pouvoir spirituel) et cette tendance instinctive de l'homme à faire du pouvoir un instrument de

⁴⁶ Georges-Léon PELLETIER est cité dans la Chronique Informations, «Le concile pastoral de Trois-Rivières»: *L'Église canadienne*, 4/5 (1971), 164.

⁴⁷ PAUL VI, «L'autorité comme service»: *L'Église canadienne*, 4/8 (1971), 274.

⁴⁸ VATICAN II, *Les seize documents conciliaires*, Montréal et Paris, Éd. Fides, 1967, 671 p.

domination personnelle et une source de mauvais gain. Recherchons le bien commun et mettons-nous au service des nécessiteux, selon l'enseignement de l'Évangile; faisons de cette autorité une pastorale où se manifestent l'humilité et l'amour⁴⁹.

Ces deux articles publiés en même temps que d'autres qui font la promotion des laïcs laissent paraître une tension entre un discours sur le sens de l'autorité et son application. Comment cette difficulté sera-t-elle abordée?

L'apparition d'un nouveau thème: la solidarité

La persistance de cette vieille tension hiérarchie-communauté soupçonnée dans les rapports clercs-laïcs a peut-être contribué à l'appel à la solidarité lancé dans un article qui termine la première période de cette étude. En voici quelques extraits:

Le ministre ordonné, parmi ses fonctions, a celle de signifier et de réaliser dans les faits, la participation active de chaque chrétien. La base de cette solidarité avec les laïcs est notre commune dignité de membre du peuple de Dieu.

Moïse a dû apprendre dans sa solidarité à faire confiance à un autre, reconnaître qu'il avait besoin d'un autre (Va, marche, Aaron parlera pour toi, Ex. 3, 10-16) .

Nous ne sommes pas solidaires des laïcs si nous voulons prendre tous les rôles, assumer toutes les tâches, ne laissant plus de place aux membres de la communauté, si nous interférons sans arrêt dans les activités des chrétiens en faisant sentir une susceptibilité froissée lorsque le salut semble avancer sans nous. Nous manquons de solidarité si nous ne consultons que rarement les laïcs pour les œuvres que nous voulons bâtir pour le royaume de Dieu⁵⁰.

⁴⁹ PAUL VI, *Op. cit.*, 274.

⁵⁰ Jean-Marie ARCHAMBAULT, *Art. cit.*, 299.

Cette invitation à la solidarité laisse voir de profondes résistances des clercs à reconnaître une commune dignité aux laïcs, à faire confiance à leurs capacités et à s'en réjouir. De nombreux défis restent à relever.

Conclusion

Une évolution ?

Il y a une évolution, un mouvement, dans les rapports clercs-laïcs et une évolution dans le langage employé pour le dire.

Plusieurs articles du début de cette période utilisent le verbe «être», conjugué à l'indicatif présent, pour affirmer l'existence des laïcs: «les laïcs sont». Plus on parle d'eux, plus on les découvre. Des expressions et des participes passés les qualifient: ils sont capables de, ils sont appelés, considérés, associés. Cela introduit des vis-à-vis qui les appellent, les considèrent, les associent: il s'agit des clercs. Pendant tout ce temps, les laïcs sont silencieux. Ce sont les clercs qui parlent des laïcs .

Puis on assiste à une certaine ouverture: des permissions, des possibles sont offerts aux laïcs dans les mouvements apostoliques, les conseils paroissiaux. Ils peuvent aussi se voir confier des tâches plus administratives. Au fur et à mesure que se précise et s'élargit le champ d'action des laïcs, l'utilisation du conditionnel et du futur démontrent une certaine prudence et une réticence à accorder la place que les discours annoncent pour les laïcs. Le subjonctif «il faut que» trahit la motivation qui oblige à faire une place aux laïcs, au nom de leur dignité de baptisés.

La dichotomie entre la hiérarchie et la communauté réapparaît. Des difficultés sont nommées dans les rapports clercs-laïcs. Le thème de la solidarité est lancé.

L'observation du langage nous permet de creuser la dynamique des rapports clercs-laïcs. Le passage des laïcs d'un rôle d'exécutants à une réelle collaboration n'est pas chose faite. Ils auront à relever de nombreux défis dont celui de s'affranchir de ce rôle pour devenir davantage initiateurs.

CHAPITRE DEUX

Une ère de participation

Introduction

A partir de l'année 1977, la participation des laïcs devient de plus en plus évidente, comme en témoignent les titres d'articles suivants: «Une Église tout entière ministérielle», «Des chrétiens et la gestion de leur communauté», «L'apostolat des laïcs dans l'Église du Québec», «Un dimanche pour la promotion du laïcat», «Des conseils de pastorale paroissiale».

La deuxième période de notre étude commence donc en 1977 et se termine en 1981 avec l'ouverture à la coresponsabilité. Au cours des quatre années couvrant cette période, 34 articles ont été retenus, dont 14 sont tirés de *L'Église canadienne*, 15 de *Communauté chrétienne* et 5 du collectif *L'autre Parole* qui publie son premier numéro en septembre 1976.

Le tableau 2, en annexe, présente les titres des articles, ainsi que l'identité et le statut (clerc ou laïc) des auteurs. Remarquons que 23 articles sont signés par des clercs et 11 par des laïcs.

Cette plus grande prise de parole par des laïcs a un impact important sur leurs relations avec les clercs: la tension monte dans les rapports clercs-laïcs. Le

leadership ecclésial est questionné, le partage de l'autorité dans l'Église est réclamé. La venue d'agents de pastorale laïcs et la perspective de paroisses sans prêtres conduisent à poser la question: «Qui est responsable de l'Église?»

De plus, la prise de parole des femmes et leurs revendications de plus en plus affichées pour leur place dans l'Église promettent un chapitre où les rapports clercs-laïcs bougent, évoluent. Comme le dit Mgr Paul Grégoire:

Nous sommes dans une ère de participation où les laïcs ont une volonté grandissante de prendre en charge la vie et l'action de l'Église. Des tâches hier confiées aux prêtres et aux religieux sont aujourd'hui assumées par des chrétiens qui se sentent responsables de plein droit de la vitalité de leur Église et de la diffusion de l'Évangile¹.

Nous entrons dans une période de mouvement, de recherche qui conduira à préciser les rapports clercs-laïcs jusqu'au concept de la coresponsabilité, qui sera étudié au troisième chapitre.

Un contexte de crise

La vague de sécularisation évoquée au chapitre précédent s'accompagne d'une diminution importante du nombre de prêtres, causée à la fois par des départs et par un manque de nouveaux candidats. Pour Mgr Paul-Émile Charbonneau, cette pénurie est un symptôme d'une crise dont les causes sont plus profondes. «Si les prêtres ont la fièvre, c'est que tout le corps est malade. Si nous nous mettions ensemble à bâtir une Église avec nos frères baptisés dans le monde, peut-être que notre fièvre baisserait².»

¹ Mgr Paul GRÉGOIRE, «Certains aspects positifs de notre société et de l'Église qui sont signes d'espoir»: *L'Église canadienne*, 10/3 (1977), 80.

² Mgr Paul-Émile CHARBONNEAU, «L'Église tout entière ministérielle»: *L'Église canadienne*, 10/1 (1977), 5.

Pour l'auteur, la cause principale de la crise actuelle de l'Église tient au changement social marqué par la diffusion générale de l'instruction et la montée de la technologie. Dans l'Église, cette nouvelle situation bouleverse les rapports clercs-laïcs où, jusqu'à récemment, les laïcs étaient presque tous analphabètes tandis que le curé était la seule personne instruite, avec le médecin et le notaire du milieu.

Aujourd'hui, nous sommes réduits, comme prêtres, à accomplir l'essentiel de notre mission: annoncer Jésus-Christ. Toutes les tâches qui étaient nôtres sont aujourd'hui assumées par d'autres qui sont venus en éducation, en hospitalisation, dans le domaine caritatif. Il est peut-être bon de nous retirer³.

Mgr Charbonneau ajoute que le grand enjeu dans l'Église n'est pas le manque de prêtres, ni la baisse de vocations religieuses.

Le point chaud, c'est de redonner l'Église au peuple de Dieu, c'est-à-dire bâtir l'Église avec tous les baptisés, développer leur imagination chrétienne et créatrice dans la foi en l'Esprit qui est partout présent à son Église⁴.

Caractéristiques du langage

Même s'il reste beaucoup de chemin à parcourir, les laïcs deviennent de plus en plus sujets. Ils agissent à l'indicatif présent, ou ils ont agi, au passé composé ou au participe passé.

³ *Ibid.*, 5.

⁴ *Ibid.*, 3.

«Ils prennent la parole, interviennent, expriment leurs convictions, leurs questions, leurs prières. Ils passent d'un rôle de récepteurs passifs à un rôle plus actif et personnel⁵.»

Des tâches, hier confiées aux prêtres ou aux religieux sont aujourd'hui assumées par des chrétiens laïcs. A titre d'exemple, mentionnons les conseils de pastorale, la préparation au mariage chrétien, au baptême d'enfants et d'adultes, l'animation liturgique, l'animation de rencontres de prières, de réflexion biblique. Des groupes naissent et les initiateurs sont souvent des laïques⁶.

Se sentant solidaires des plus pauvres, plusieurs «laïcs» s'engagent de diverses façons dans la contestation des structures d'injustice responsables du sort fait à divers groupes⁷.

Dans un article qui fait la promotion du laïcat, Suzanne Doyon affirme: «Là où on compte sur des laïcs pour apporter un éclairage dans les orientations futures de la vie ecclésiale, les laïcs s'engagent plus facilement, pour plus longtemps et se sentent à l'aise pour travailler⁸.»

⁵ Daniel CADRIN, «Les mouvements préparent-ils l'Église de demain?»: *Communauté chrétienne*, 20/118 (1981), 288-296.

⁶ Mgr Paul GRÉGOIRE, «Certains aspects positifs de notre société et de l'Église qui sont signes d'espoir»: *L'Église canadienne*, 10/3 (1977), 79-80.

⁷ Jacques DOYON, «Quels pasteurs pour quelle Église?»: *Communauté chrétienne*, 19/113 (1980), 381.

⁸ Suzanne DOYON, «Un dimanche pour la promotion du laïcat»: *L'Église canadienne*, 11/20 (1978), 625.

Une dernière citation de Jacques Barnard témoigne de la participation active des laïcs à diverses tâches:

Tellement de fidèles ont accepté le service, le ministère, de préparer leurs frères et soeurs au baptême des nouveaux-nés, au mariage des fiancés, au renouveau conjugal; tellement de fidèles ont appris ou réappris à prier au contact les uns des autres; tellement de présidents et présidentes de groupements ont réussi à provoquer la formation de nouveaux chefs d'équipe au lieu de se contenter à essayer de faire passer le programme⁹!

Dans un autre article, Mgr Ébacher écrit: «Contre vents et marées, nous allons vers une Église où s'exerce une prise en charge plus large et plus diversifiée, grâce à l'engagement des baptisés confirmés dans différents secteurs de la vie de l'Église et du monde¹⁰».

La participation des laïcs est aussi nommée dans différents lieux d'engagement. Des femmes s'engagent dans les paroisses, en pastorale ouvrière, à la direction d'un Centre-Dieu dans un centre commercial, en animation pastorale dans les écoles ou aux services diocésains¹¹.

Parlant de son implication comme laïc dans un conseil de pastorale paroissiale, Roger Boucher affirme qu'il est possible de devenir levain dans la pâte, en participant au conseil de pastorale paroissiale pour appuyer son pasteur,

⁹ Jacques BARNARD, «Autorité vs responsabilité»: *L'Église canadienne*, 12/2 (1978), 34.

¹⁰ Mgr Roger ÉBACHER, «Une autre Pâque de notre Église»: *L'Église canadienne*, 13/14 (1980), 435.

¹¹ Lise BARONI, Rita MAURICE, «Féminisme et engagement dans l'Église»: *Communauté chrétienne*, 20/115 (1981), 22-29.

lui suggérer des choses du peuple, lui faire connaître les limites, les désirs et les besoins des uns et des autres¹².

Pour Gilles Raymond, prêtre responsable des ministères laïcs au diocèse de Saint-Jean-de-Québec, les congrès, les assemblées de paroisse ou de communauté sont autant de lieux où les laïcs prennent la parole. Leur participation aux équipes pastorales, la prise en charge de la formation des parents à l'accompagnement de leurs enfants, les multiples équipes de préparation aux divers sacrements, les groupes d'intervention auprès des défavorisés et des différentes institutions sociales sont autant de nouveaux ministères exercés par les laïcs¹³.

Tous ces articles cités plus haut démontrent bien une participation active des laïcs. C'est une évolution par rapport au début des années soixante-dix où l'implication des laïcs était plus présente dans les discours que dans les pratiques. Malgré tous ces exemples de participation des laïcs, l'utilisation du conditionnel et du futur persiste.

Parlant de la notion de «Peuple de Dieu», le vicaire général du diocèse de Ste-Anne-de-la-Pocatière s'exprime ainsi: «Ne faudrait-il pas centrer nos efforts sur la façon dont prêtres et laïcs pourraient unir leurs énergies pour favoriser la croissance de nos communautés chrétiennes¹⁴.»

¹² Roger BOUCHER, «Le conseil de pastorale paroissiale»: *Communauté chrétienne*, 20/115 (1981), 30-36.

¹³ Gilles RAYMOND, «Les chrétiens et la gestion de leur communauté»: *Communauté chrétienne*, 20/118 (1981), 261-270.

¹⁴ Augustin LEMIEUX, «L'animation des communautés chrétiennes au diocèse de Ste-Anne de la Pocatière»: *L'Église canadienne*, 11/6 (1977), 177.

Il continue en utilisant le futur: «De plus en plus dans l'avenir, les laïcs seront appelés à remplir certaines tâches autrefois assumées par le clergé¹⁵.»

Cet article a été écrit en 1977, au début de «l'ère de participation» des laïcs. On constate que les laïcs ne sont pas encore sujets; on continue de parler d'eux. Un autre texte, de la même année, écrit par le cardinal Maurice Roy, s'adresse aux agents de pastorale du diocèse de Québec. On retrouve, ici aussi, l'emploi du futur:

La participation, indice d'une communauté vivante, impliquera aussi qu'on mette en oeuvre les moyens concrets de concertation. Il faudra peut-être d'abord renouveler nos méthodes de travail, c'est-à-dire faire en commun le diagnostic des besoins, élaborer en commun des projets et les évaluer en commun. Il faudra aussi créer, renforcer, susciter des nouveaux lieux de concertation¹⁶.

On remarque que l'auteur s'adresse directement aux agents de pastorale, contrairement à la majorité des auteurs des articles du premier chapitre, qui parlaient des laïcs et non aux laïcs. La phrase suivante permet de croire que ces agents de pastorale sont des prêtres, des religieux et des laïcs:

On ne peut construire d'authentiques communautés chrétiennes à moins que les prêtres, les religieux et les laïcs ne se mettent carrément à l'écoute les uns des autres. Ensemble, nous pourrons mieux vérifier la qualité de nos projets et de nos ambitions¹⁷.

¹⁵ Augustin LEMIEUX, *Art. cit.*, 178.

¹⁶ Maurice ROY, «La recherche d'une vie pleinement communautaire»: *L'Église canadienne* 10/3 (1977), 74.

¹⁷ *Ibid.*, 74.

Même si l'utilisation du futur laisse entendre une situation à venir, il faut noter que le «nous» implique les laïcs comme sujets ainsi que l'emploi de l'adjectif possessif «nos» devant les mots projets et ambitions. De plus, dès le début du texte, l'auteur a mentionné une participation accrue des chrétiens au sein de leur communauté¹⁸.

Voici un dernier exemple de l'utilisation du futur. En 1981, la décroissance du nombre de prêtres s'accentue. Devant la perspective de paroisses sans prêtres, André Giroux, prêtre, affirme: «Il faudra impliquer les laïcs dans les prises de décision. Ce changement devra se faire sentir surtout par rapport aux femmes qui ont presque toujours accepté bien des services dans l'Église sans presque jamais participer au pouvoir¹⁹.»

On peut se demander comment se vivent les rapports clercs-laïcs dans cette ère de participation où cohabitent des verbes conjugués au présent avec d'autres au conditionnel et ou futur. On pourrait croire que les clercs, voyant leurs effectifs décroître, choisissent d'entretenir des rapports harmonieux avec les laïcs. Ce n'est pourtant pas ce qui se dégage des articles de cette période qui témoignent des rapports clercs-laïcs.

Les rapports clercs-laïcs

L'émergence du laïcat responsable dans la vie de l'Église aiguise les rapports clercs-laïcs. Résistance, réticence, cléricalisme, anxiété des prêtres, hiérarchie, frustrations,... sont des mots qui illustrent la tension grandissante entre

¹⁸ *Ibid.*, 72.

¹⁹ André GIROUX, «Paroisses sans prêtres»: *Communauté chrétienne*, 20/115 (1981), 10.

clercs et laïcs. Un article ira même jusqu'à diagnostiquer une crise d'identité ecclésiale chez les prêtres et les évêques.

Afin de mieux saisir l'ampleur des difficultés qui caractérisent les rapports clercs-laïcs, voyons quelques extraits d'articles.

Du côté des clercs

Jacques Doyon, prêtre, affirme, par expérience dit-il, que rien n'évolue plus lentement que les mentalités et que beaucoup de gens acceptent les changements seulement quand ils y sont acculés et ne peuvent faire autrement²⁰.

De son côté, Simon Dufour, prêtre, se demande si l'Église, peuple de Dieu, est autre chose qu'une illusion. Il mentionne de minces progrès qui ont été faits grâce aux appuis accordés par une minorité d'évêques et de prêtres à des chrétiens engagés. Il dénonce le refus d'un bloc hiérarchique de partager le pouvoir; il ajoute que les officiers ecclésiastiques n'ont fait que des changements mineurs dans l'Église, évitant la remise en question fondamentale²¹.

Pour sa part, André Giroux, curé dans deux paroisses du diocèse de Sherbrooke, dénonce l'activisme de certains prêtres, qui veulent combler les pertes. Il demande s'il ne faut pas lire la diminution rapide du nombre de prêtres et le petit nombre de vocations comme une interpellation de l'Esprit à obliger l'Église à changer de structures pour passer d'un modèle hiérarchique à une Église peuple de Dieu²².

²⁰ Jacques DOYON, *Art. cit.*, 374.

²¹ Simon DUFOUR, «A travers les livres»: *Communauté chrétienne*, 19/113 (1980), 410.

²² André GIROUX, «Paroisses sans prêtres»: *Communauté chrétienne* 20/115 (1981), 6.

Jean-Guy Nadeau cite Mgr Valois qui s'exprimait à l'occasion du congrès de l'Entraide missionnaire en 1979: «Les clercs vivent l'arrivée des laïcs avec une certaine anxiété²³». En voici quelques indices:

- Tendance des clercs à s'absenter des réunions diocésaines lorsque tous les agents de pastorale sont convoqués ou encore ils demandent des réunions de clercs d'où les laïcs seraient exclus.
- Difficulté d'avoir des clercs dans le conseil de pastorale alors que le conseil presbytéral est plus efficace.
- Tendance des curés à confier aux laïcs des tâches d'exécutants ou de secrétaires²⁴.

La montée du laïcat dérange. Plutôt que de le nier, ne faut-il pas le reconnaître et s'ajuster? C'est ce que propose un article qui compare l'arrivée des laïcs dans l'Église à l'arrivée d'un nouveau-né dans une famille.

Dans l'histoire d'une naissance réussie, le médecin, la mère et le père sont contents. Ils sont contents dans leur rôle respectif d'avoir réussi l'accouchement, d'avoir mené à terme la grossesse ou d'avoir une descendance. Leur succès est assuré! Ils ont mis l'enfant au monde. Ils sont contents d'eux-mêmes. Et l'enfant?

Serions-nous indifférents à l'enfant? Quel type d'autorité exerçons-nous sur lui? Quels ajustements opérons-nous pour être à son service? L'écoulons-nous? Le regardons-nous? Ne le lançons-nous pas dans la course de notre temps, au lieu de compter avec

²³ Charles VALOIS, «Le point de vue d'un pasteur»: *Bulletin d'entraide missionnaire*, 20 oct. 1979, p. 116, cité dans *Communauté chrétienne* 20/115 (1981), 19.

²⁴ Jean-Guy NADEAU, «Agents de pastorale laïcs»: *Communauté chrétienne*, 20/115 (1981), 18.

son temps? Nous nous hâtons de l'habituer à faire «ses» nuits, c'est-à-dire à ne pas troubler les «nôtres»²⁵.

Cette réflexion invite à passer de soi à l'autre. En comparant l'émergence du laïcat responsable dans l'Église à l'arrivée d'un nouveau-né dans une famille, l'auteur se demande si le laïcat est un enfant désiré. Sa question vient de la réserve qu'il a observée dans un texte de Vatican II au sujet des laïcs:

De telles initiatives (des laïcs) permettent à l'Église, en certaines circonstances, de mieux remplir sa mission; aussi n'est-il pas rare que la Hiérarchie les loue et les recommande, mais aucune initiative ne peut prétendre au nom de catholique sans le consentement de l'autorité ecclésiastique légitime. (...) Certaines formes de l'apostolat des laïcs sont reconnues explicitement par la Hiérarchie sous une forme ou sous une autre²⁶.

Ce qui suit renforce l'hypothèse que la cause des problèmes vient du côté des clercs:

De même que les parents s'inquiètent très vite de ce que la vie qu'ils ont engendrée va se charger de modifier leur situation, ainsi les clercs, qui étaient installés dans leur structure, ont tenté d'atténuer la nouvelle vie du laïcat en recevant avec condescendance ses manifestations «pour les louer et les recommander» et en se gardant le privilège de discernement, de sorte qu'aucune initiative ne peut prétendre être catholique sans le consentement de l'autorité²⁷.

²⁵ Gérard-E. BRUNELLE, «Le partage de l'autorité dans l'Église. Une place pour les laïcs?»: *Communauté chrétienne*, 17/99 (1978), 267.

²⁶ Vatican II, «Décret sur l'apostolat des laïcs» no 24 dans *Les seize documents conciliaires*, Montréal, Éd. Fides, 1967, cité dans «Le partage de l'autorité dans l'Église»: *Communauté chrétienne*, 17/99 (1978) 267.

²⁷ Gérard-E. BRUNELLE, *Art. cit.*, 268.

L'auteur continue sa comparaison avec le nouveau-né, à qui, dit-il, nous mettons un vêtement serré dans lequel il peut à peine laisser s'ébattre cette vie toute neuve qui bouge. Nous le réveillons quand il fait notre affaire de le nourrir ou de le changer de couche²⁸.

Pour Rémi Parent, les laïcs ont pris au sérieux les changements annoncés par Vatican II. La pyramide a été renversée. L'Église reposait sur la hiérarchie. Elle repose maintenant sur toutes les personnes et communautés qui croient en Jésus-Christ. Et ce bouleversement n'est pas resté dans les textes.

S'il en était ainsi, on comprendrait mal un phénomène souvent constaté: autant des laïcs, il y a quelques années, pouvaient difficilement situer leur place et leurs responsabilités dans l'Église, autant ce sont les prêtres et les évêques qui connaissent aujourd'hui une crise d'identité ecclésiale²⁹.

Du côté des laïcs

Ce renversement de la pyramide oblige les laïcs à prouver leur compétence. Jean-Guy Nadeau, professeur à la faculté de théologie de Montréal, cite des propos qu'il a entendus d'un responsable diocésain: «A priori, le prêtre est compétent, alors que le laïc doit le prouver³⁰».

²⁸ *Ibid.*, 267.

²⁹ Rémi PARENT, «Qui est responsable de l'Église?»: *Communauté chrétienne*, 20/118 (1981), 241.

³⁰ Jean-Guy NADEAU, *Art. cit.*, 18.

Voici aussi des paradoxes ou des manques d'ajustement chez les laïcs:

- Désir d'autonomie en même temps qu'un besoin d'encouragement ou même de la présence physique des clercs;
- Timidité en face de l'autorité des clercs;
- Difficultés à exprimer leurs attentes;
- Habitude d'un dialogue direct alors que le clerc ne l'a jamais expérimenté;
- Difficulté, pour des laïcs mariés, d'adopter le rythme de travail établi par des clercs célibataires³¹.

Du côté des femmes

Le début de la publication du collectif *L'autre Parole* mérite d'être souligné. Deux aspects en particulier retiennent l'attention.

Premièrement, le moment de sa parution coïncide avec le début d'une période que nous avons déjà qualifiée d'«ère de participation». L'initiative de femmes de publier un collectif comme moyen de s'exprimer confirme que les laïcs prennent leur place.

Deuxièmement, le langage surprend et rappelle un thème très présent dans notre premier chapitre: celui «d'une place». Cependant, ici cette place n'est pas donnée; elle est revendiquée et les mots employés pour le faire sont forts et intenses.

³¹ *Ibid.*, 19-20.

Dans un premier article du collectif, Louise Melançon s'exprime ainsi: «Car tous les deux, l'homme et la femme sont «prisonniers» de modèles déjà existants qui empêchent l'un et l'autre d'accéder vraiment à la dignité et à la liberté de «fils de Dieu»³².»

Elle continue en parlant de «combat à mener contre les structures d'oppression sociale, économique et politique, contre le cléricalisme dans l'Église qui ne fait pas réellement de place aux laïcs et encore moins aux femmes». Elle emploie aussi les mots conflits, symbolique discriminatoire, situation d'oppression et libération.

Dans un autre article, le langage utilisé par Marie-Andrée Roy est tout aussi fascinant, autant du point de vue des mots employés pour revendiquer une place que du point de vue de la ponctuation. Voici quelques extraits de son éditorial:

S'il est une réalité, c'est qu'on barricade davantage ces portes à grands coups de prescriptions morales. Fort heureuses de ne pas être «en boîte» (i.e. prises dans les hauteurs de l'institution ecclésiale), nous continuons d'évoluer «hors les murs», plus féministes que jamais, et pas moins chrétiennes³³.

Ces deux dernières phrases dégagent beaucoup d'émotions. On y sent une certaine violence dans l'expression «à grands coups». Les expressions «être en boîte», «prises dans les hauteurs» et le mot «barricade» évoquent un sentiment d'emprisonnement qui amplifie le goût de liberté présent dans l'expression «hors les murs».

³² Louise MELANÇON, «Regard sur une revue»: *L'autre Parole*, # 2 (1977), 5.

³³ Marie-Andrée ROY, «Éditorial»: *L'autre Parole*, # 10 (1979), 1.

Sans verser dans la psychanalyse, nous pouvons dire que ce texte véhicule de vives émotions. A la puissance des mots s'ajoute une ponctuation qu'on ne peut passer sous silence. En effet, dans un article de 45 lignes, divisé en six paragraphes, on retrouve: trois expressions entre guillemets, une entre parenthèses, les points de suspension sont utilisés à deux reprises, de même que le point d'exclamation. A cela s'ajoute trois expressions soulignées. L'intensité à revendiquer une place est remarquable.

Un langage semblable est employé dans deux autres articles de *L'autre Parole*. Dans l'un, l'auteure, Anne Fortin parle du problème de la place de la femme dans l'Église en employant les mots: blocage, lieux de luttes, menace, peur, pouvoir dominateur³⁴.

L'auteure de l'autre article, Hélène Vézina, se réfère à l'ouvrage *L'autre moitié de l'Église: les femmes*³⁵ pour parler «du pouvoir mutilé des femmes dans l'Église, de son rôle institué selon les besoins de l'époque au service de cette soif de domination du pouvoir patriarcal³⁶.»

Elle cite d'autres passages du volume où, à travers l'histoire, les femmes sont tenues dans un rôle subalterne, un état primitif d'infériorité, une identification absurde au péché, la répression voire la condamnation, la persécution et la mort.

³⁴ Annine FORTIN, «Colloque sur la place de la femme dans l'Église»: *L'autre Parole*, # 12 (1980), 15-17.

³⁵ Franca LONG, Rita PIERRO, *L'autre moitié de l'Église, les femmes*, Paris, Éd. Cerf, 1980, 133 p.

³⁶ Hélène VÉZINA, «L'autre moitié de l'Église: les femmes»: *L'Autre Parole*, #14 (1981), 24.

La situation d'infériorité de la femme et sa soumission à l'homme sont dénoncées au profit d'une égalité qui ne sera réelle dans l'Église que lorsque la femme pourra être prêtre³⁷.

Le cinquième article de *L'autre Parole*³⁸ est une réflexion sur le sacerdoce et les femmes, où l'on recherche des façons de donner accès aux femmes à tous les ministères, en évitant de reproduire le modèle dominant de l'Église mâle.

D'autres auteurs féminins traitent de la place de la femme dans l'Église. Ghislaine Boucher signe un article où elle trace un portrait historique du pouvoir des femmes dans l'Église. Sur un ton plus modéré, elle pose la question suivante: «Le pouvoir décisionnel dans l'Église doit-il nécessairement rester lié uniquement au sacerdoce³⁹?»

Lise Baroni et Rita Maurice partagent les difficultés qu'elles rencontrent

³⁷ *Ibid.*, 24-25.

³⁸ Judith DUFOUR, «Le sacerdoce et les femmes»: *L'autre Parole*, #15 (1981), 15-18.

³⁹ Ghislaine BOUCHER, «Le pouvoir des femmes dans l'Église»: *L'Église canadienne*, 13/7 (1980), 527.

⁴⁰ Lise BARONI, Rita MAURICE, *Op. cit.*, 27.

Chez les clercs et les laïcs

Yves Cailhier, prêtre, souligne l'incompréhension et l'hostilité présentes aussi bien chez les clercs que chez les laïcs. Face à l'introduction progressive d'agents de pastorale laïcs dans l'accomplissement de fonctions jusqu'à récemment réservées aux ministres ordonnés, certains considèrent une dévalorisation du sacerdoce, alors que d'autres s'y résignent à contrecœur, à cause du manque de prêtres⁴¹.

Le lent passage d'une Église hiérarchique à une Église peuple de Dieu, la montée du laïcat qui côtoie une diminution importante du nombre de prêtres, les résistances inhérentes aux changements suffisent-ils à expliquer ces relations de plus en plus difficiles entre clercs et laïcs?

On a déjà remarqué que la participation des laïcs est en expansion. Se peut-il que les difficultés qu'ils vivent résultent de celles vécues par les clercs? Autrement dit, les clercs ne sont-ils pas sujets des difficultés alors que les laïcs en subissent les conséquences?

Par exemple, lorsque les clercs s'accrochent au pouvoir, les laïcs y ont moins accès; s'acharnant à combler par eux-mêmes les pertes d'effectifs, ils éloignent les laïcs et, lorsqu'ils se sentent dévalorisés dans leur sacerdoce, ils confient aux laïcs des tâches d'exécutants. Bien plus qu'un constat qui chercherait à identifier les fauteurs de troubles, l'observation de cette dynamique peut aider à comprendre et à surmonter les difficultés pour mieux vivre l'Église.

⁴¹ Yves CAILHIER, «Feu la pastorale cléricale»: *Communauté chrétienne*, 20/118 (1981), 235-236.

Depuis une quinzaine d'années, Vatican II fait la promotion des laïcs. Cependant, il n'est pas dit à quel désir des clercs cela répond. Ils sont comme devant un nouveau-né qu'ils n'auraient pas porté. Quoi de plus dérangeant que l'arrivée d'un nouveau-né dans une famille!

Comment arriver à vivre ces changements? En se convertissant, pour se mettre à l'enseigne du service! «Il revient à l'Église, dans sa façon de gouverner, d'être le signe du service pour tous les hommes⁴²». C'est l'exemple qu'a donné Jésus. Les disciples seront-ils différents du maître?

Un discours ecclésiologique en évolution

Une Église servante

Au chapitre précédent, nous avons souvent référé à l'Église «peuple de Dieu». Il est intéressant d'observer que l'accent se déplace vers une Église sacrement, signe de salut, une Église servante. Trois articles en parlent explicitement.

Un premier article, signé par Rémi Parent, rappelle que depuis Vatican II la pyramide a été renversée. L'Église, qui reposait sur la hiérarchie, repose maintenant sur toutes les personnes et communautés qui croient en Jésus Christ. À l'intérieur de cette Église, les ministres ordonnés ne peuvent pas être situés au-dessus des personnes et des communautés, ni à côté. Les évêques, les prêtres et les diacres sont des serviteurs de l'Église qui exercent un service particulier,

⁴² Gérard-E. BRUNELLE, *Op. cit.*, 270.

une fonction, une tâche, qui décentre les ministres au profit des personnes et des communautés croyantes⁴³.

Dans un autre article, Clément Farly abonde dans le même sens, lorsqu'il affirme que toujours les institutions doivent demeurer au service de la dimension communautaire⁴⁴.

C'est l'article de Jacques Chênevert, jésuite et professeur au département de théologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières, qui développe davantage le thème de l'Église servante. «À vin nouveau, autres neuves» est le titre de l'article⁴⁵. Les mots «nouveau» et «neuves» invitent à poser un autre regard sur l'organisation de l'Église, particulièrement à l'égard du caractère original de son autorité, qui se distingue radicalement de l'autorité dans les sociétés démocratiques.

L'auteur s'appuie sur la réponse qu'a donnée Jésus aux ambitions des deux frères Jacques et Jean:

Vous le savez, ceux qu'on regarde comme les chefs des nations les tiennent sous leur pouvoir et les grands sous leur domination. Il n'en est pas ainsi parmi vous. Au contraire, si quelqu'un veut être grand parmi vous, qu'il soit votre serviteur. Et si quelqu'un veut être le premier parmi vous, qu'il soit l'esclave de tous. Car le Fils de l'homme est venu non pour être servi mais pour servir et donner sa vie en rançon pour la multitude. (Mc 10: 42-45)

⁴³ Rémi PARENT, «Qui est responsable de l'Église?»: *Communauté chrétienne*, 20/118 (1981), 241-245.

⁴⁴ Clément FARLY, «La paroisse et sa vie communautaire»: *Communauté chrétienne*, 20/118 (1981), 258.

⁴⁵ Jacques CHÈNEVERT, «À vin nouveau, autres neuves»: *Communauté chrétienne*, 17/99 (1978), 249-257..

Jésus a vécu cet enseignement en lavant les pieds de ses disciples et en leur expliquant son geste (Jn 13: 12-16). C'est dans cette perspective que l'auteur rappelle que l'autorité dans l'Église tient à l'autorité du Christ et non à la personne même des ministres qui en sont les signes efficaces. «L'autorité du Christ est là pour que le Christ continue sa mission dans le monde, elle doit laisser transparaître le Christ⁴⁶.»

Cette vision de l'Église situe le peuple de Dieu par rapport aux ministères. Jacques Chênevert l'exprime ainsi: «le peuple de Dieu d'abord, puis les ministères. Les ministres sont au milieu, au cœur de l'Église, dans une position d'écoute et de discernement⁴⁷

Une Église servante au milieu du peuple de Dieu! C'est sur cette vision que s'appuie l'auteur pour placer l'autorité au cœur de l'Église, dans une position d'écoute et de discernement de l'Esprit. C'est à cette condition que se vivra la coresponsabilité.

Un appel à la coresponsabilité

Ce thème est développé dans plusieurs articles de *L'Église canadienne*, surtout à partir de 1980. La coresponsabilité y est définie par ce qu'elle est et par ce qu'elle n'est pas.

⁴⁶ Ibid., 251.

⁴⁷ Ibid., 252-253.

Ce qu'elle n'est pas...

La coresponsabilité ne se résume pas à une simple démocratisation des communautés. Pour certains clercs, la tentation est grande de le faire, surtout pour ceux qui se perçoivent comme les gérants d'une organisation dont les affaires sont apparemment en baisse. «Ce ne sont pas là des critères évangéliques. La Parole de Dieu ne parle pas d'Église démocratique, mais de communauté fraternelle: «Vous êtes tous frères» (Mt. 23,8)⁴⁸.»

La coresponsabilité ne se définit pas non plus par une volonté de partager le pouvoir qu'on n'a plus, comme dans une usine qui commence à parler de co-gestion lorsqu'elle est au bord de la faillite. Jacques Racine reprend cette idée en citant cette expression d'un Gaspésien entendue lors d'une rencontre de la Commission Dumont: «C'est drôle, quand ça allait bien, l'Église, c'était vous autres. Mais, depuis que les choses ne tournent pas rond, vous nous dites que l'Église, c'est nous⁴⁹!»

Pour Jacques Barnard, la coresponsabilité ne se réduit pas à une répartition des tâches et au partage des pouvoirs. «Multiplier le nombre de détenteurs de pouvoir n'a jamais créé de la coresponsabilité⁵⁰.

⁴⁸ Paul-Émile CHARBONNEAU, Jean GRATTON, Charles VALOIS, «La coresponsabilité dans la communauté des croyants»: *L'Église canadienne*, 13/14 (1980), 431.

⁴⁹ Jacques RACINE, «La coresponsabilité, dix ans après le Rapport Dumont»: *L'Église canadienne*, 13/15 (1980), 455.

⁵⁰ Jacques BARNARD, «Pas dans le dictionnaire»: *L'Église canadienne*, 13/15 (1980), 450.

Ce qu'elle est...

D'abord «une mentalité de service de l'autre, à partir de sentiments d'appartenance les uns aux autres⁵¹».

«Une manière de vivre l'Église, dans l'unité et le rassemblement de ses membres, car «il n'y a pas d'inégalité dans le Christ» (Gal. 3,28). En plus de se vivre dans l'unité profonde, l'Église se vit dans la diversité de ses dons, des charismes, des talents. Comme le rappelle le Concile dans son décret sur le ministère et la vie des prêtres, nous devons «avoir assez confiance dans les laïcs» pour leur donner des responsabilités au service de l'Église, en leur laissant la liberté et la possibilité d'action, bien plus, en les invitant, quand l'occasion se présente, à prendre d'eux-mêmes des initiatives. (*Presbyterorum ordinis, no 9*)⁵².

A partir de deux figures bibliques, Gisèle Turcot nous précise ce qu'implique vivre la coresponsabilité. Elle nous présente d'abord Esther, femme bien enracinée dans son peuple, qui a saisi toute l'exigence de l'Alliance. Livrée au bon plaisir d'un roi étranger, elle va plaider pour son peuple, ne se résignant pas à le voir réduit à l'esclavage. Toute sa prière devient celle d'un peuple dont elle est solidaire.

Elle nous présente ensuite Marie au milieu des Apôtres, partageant les heures d'attente de la Résurrection et la venue de l'Esprit, partageant aussi les fatigues du labeur missionnaire⁵³.

⁵¹ Jacques BARNARD, *Art. cit.*, 450.

⁵² Paul-Émile CHARBONNEAU, Jean GRATTON, Charles VALOIS, *Art. cit.*, 433.

⁵³ Gisèle TURCOT, «Religieux, religieuses coresponsables dans l'Église et la société»: *L'Église canadienne*, 14/11 (1981), 333.

Il ne peut y avoir de coresponsabilité évangélique sans cet esprit d'humilité et de service, ni sans cet amour fraternel qui ne se laisse pas démentir par les actes concrets de nos vies⁵⁴.

La coresponsabilité ainsi définie situe le Peuple de Dieu dans la perspective d'une Église servante. Comment cela se traduit-il dans les rapports clercs-laïcs? Quelques observations, faites dix ans après le Rapport Dumont, nous renseignent sur l'état de la situation:

On note un blocage réel de la part des cadres dans l'Église face à la coresponsabilité. Le même phénomène se joue dans la société. Ce sont avant tout les contremaîtres qui bloquent le mouvement de restructuration du travail.

De plus, la revendication des femmes dans la société et dans l'Église a fortement marqué la coresponsabilité prêtre-laïc⁵⁵.

Conclusion

Le langage évolue. Il y a un déplacement du côté des sujets: les laïcs agissent. Le mutisme des laïcs s'atténue. Ces derniers parlent... aux clercs, en particulier, surtout par la voix des femmes, sans oublier ce père de famille qui fait le parallèle entre la montée du laïcat dans l'Église et l'arrivée d'un nouveau-né dans une famille.

Le langage évolue aussi pour parler de l'Église et il fait jaillir l'Église «sacrement de salut», «l'Église servante», qui implique une Église fraternelle.

⁵⁴ Paul-Émile CHARBONNEAU, Jean GRATTON, Charles VALOIS, *Art. cit.*, 432.

⁵⁵ Jacques RACINE, *Art. cit.*, 458.

La participation des laïcs est maintenant nommée en termes de coresponsabilité. Malgré de sérieux efforts déployés pour vivre cette manière de faire Église, les rapports clercs-laïcs souffrent d'une coresponsabilité qui n'est pas encore assumée.

Finalement, la question du sacerdoce des femmes surgit avec leur présence de plus en plus évidente dans l'Église et leurs revendications pour l'égalité. Les rapports clercs-laïcs sont tout près d'être nommés autrement; on parlera de plus en plus de rapports hommes-femmes. Ce sera un des thèmes du prochain chapitre.

CHAPITRE TROIS

Coresponsabilité et place des femmes

Introduction

La troisième période se situe dans les années 1982 à 1986. L'étude de l'évolution du langage se poursuit avec l'analyse de trente (30) articles, dont seize (16) proviennent de *L'Église canadienne*, six (6) de *Communauté chrétienne* et huit (8) de *L'autre Parole*.

La coresponsabilité continue de retenir l'attention; elle est abordée dans dix articles. Mais c'est surtout la place de la femme qui caractérise le langage des textes analysés dans ce chapitre. En effet, dix (10) articles parlent de l'égalité des femmes, huit (8) traitent des rapports hommes-femmes et quatre (4) de réconciliation entre les hommes et les femmes. Le partenariat est proposé comme une autre manière de vivre la coresponsabilité. Il est abordé dans six (6) articles.

Le sacerdoce des baptisés caractérise le discours ecclésiologique en même temps que réapparaît le thème de la hiérarchie. L'effort de décentralisation et la reconnaissance de nouveaux ministères sont revendiqués au profit d'une Église tout entière ministérielle. C'est une période d'approfondissement de ce qu'est la co-responsabilité. C'est aussi une période de lucidité quant aux difficultés qui empêchent de la vivre pleinement. Les rapports hommes-femmes sortent de

l'ombre des rapports clercs-laïcs. Cela va contribuer à mieux cerner les causes des difficultés qui font obstacle à la coresponsabilité à laquelle les uns et les autres disent aspirer.

Un contexte féminin

Plusieurs événements marquent les années couvrant cette troisième période. En 1982, naît le groupe «Femmes et ministères». Il s'agit d'un réseau de femmes¹ engagées en Église dans diverses régions du Québec. Elles travaillent à améliorer le statut collectif des femmes en Église, à promouvoir l'éducation et la recherche théologiques et pastorales dans l'institution ecclésiale. Elles veulent aussi sensibiliser le public en général sur la situation des femmes en Église, sur leur rôle et leurs responsabilités².

En 1984, la Conférence des évêques catholiques du Canada a dû s'y prendre à deux reprises pour adopter les douze recommandations de son comité ad hoc sur le rôle de la femme dans l'Église. Le comité avait été mis sur pied pour donner suite à une démarche entreprise dès 1971 sur la place des femmes en Église³.

¹ Voici quelques-unes des femmes membres de ce groupe: Céline Girard, de Montréal, assure la permanence; de Québec, Annine Fortin, Anne-Marie Larose et Marthe Boudreau; de St-Jérôme, Raymonde Jauvin et Lise Baroni; Yvonne Bergeron, de Sherbrooke; Pierrette Daviau et Micheline Lagüe, d'Ottawa.

² Raymonde JAUVIN, «Femmes et ministères»: *L'autre Parole*, #39 (1988), 19.

³ Élizabeth LACELLE, «D'aujourd'hui à demain les femmes dans l'Église d'ici»: *L'Église canadienne*, 18/8 (1984) 231. La liste des recommandations est présentée dans l'article intitulé «Le rôle de la femme dans l'Église»: *L'Église canadienne*, 18/6 (1984), 167-170.

En 1986, l'Assemblée des évêques du Québec a tenu une session d'étude sur «le mouvement des femmes et l'Église»⁴. Pendant ce temps, la coresponsabilité continue de faire des pas, jusqu'à une démarche de réconciliation entre les hommes et les femmes dans l'Église⁵. Cela a contribué à des rapports de partenariat hommes-femmes.

Caractéristiques du langage

Un nouveau thème : l'égalité

Plusieurs articles affirment l'égalité de l'homme et de la femme, s'appuyant sur le premier récit de la création: «Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu, il le créa, homme et femme il les créa» (Gn 1:27). L'anthropologie théologique contemporaine reconnaît sans difficulté l'égalité de l'homme et de la femme devant Dieu.

«La relation (homme-femme) suppose la réciprocité et celle-ci, si elle n'est pas un vain mot, suppose le libre choix fondé par l'égalité (et non par l'identité) des partenaires, dans une dialectique de différences au sein de la similitude⁶.

Mgr Louis-Albert Vachon affirme lui aussi l'égalité de l'homme et de la femme: «L'humanité nouvelle qui se réalise en Jésus-Christ est celle dans laquelle

⁴ Gisèle TURCOT, «Inventer en Église le partenariat hommes-femmes»: *L'Église canadienne*, 19/20 (1986), 619.

⁵ Mgr Louis-Albert VACHON, «La réconciliation hommes et femmes dans l'Église»: *L'Église canadienne*, 17/4 (1983), 101-102.

⁶ Rolande PARROT, «Réconcilier les hommes et les femmes dans l'Église, c'est se réconcilier avec Dieu»: *L'Église canadienne*, 22/129 (1983) , 308.

l'homme et la femme apparaissent et se comprennent sur la base d'une égalité d'origine et de destin⁷.

Mgr Bernard Hubert s'exprime dans le même sens: «Dans un monde sensible aux droits humains, l'égalité entre femmes et hommes est perçue comme une exigence fondamentale de la vie en société⁸. Il continue: «Au-delà des contingences physiques et culturelles, l'homme et la femme sont égaux. L'Évangile du Christ rappelle qu'en Dieu, il n'y a aucune relation d'inégalité, d'assujettissement ni d'exploitation».

La théologie du Peuple de Dieu élaborée à Vatican II met en lumière que tous les baptisés, hommes et femmes, prêtres et laïcs sont égaux dans le rassemblement des croyants⁹.

Pourquoi ce thème est-il abordé maintenant? Nous pouvons l'associer à l'engagement de plus en plus significatif des femmes en Église, elles qui réclament cette égalité fondamentale parce qu'elles ne la ressentent pas dans leurs rapports avec les clercs qui sont exclusivement des hommes. Or cette inégalité ne date pas d'hier.

La rupture de l'égalité entre les hommes et les femmes remonte loin dans le temps... serait-ce aux origines du monde? Rolande Parrot écrit: «Il nous apparaît que l'auteur du second récit de la création n'a pu que décrire une

⁷ Mgr Louis-Albert VACHON, *Art. cit.*, 101.

⁸ Mgr Bernard HUBERT, «Femmes et hommes, une complémentarité réciproque»: *L'Église canadienne*, 18/9 (1985), 259.

⁹ *Ibid.*, 263.

situation de fait, interprétée habituellement comme conséquence de la faute originelle. Adam est créé en premier (Gn 2:7); Dieu décide ensuite de lui faire «une aide qui lui soit assortie» (Gn 2:18). La femme est créée à partir de l'homme et pour l'homme¹⁰.»

L'Église d'aujourd'hui traîne encore les séquelles de cette rupture. Elle en devient de plus en plus consciente et elle en nomme les conséquences. En voici quelques exemples.

À l'occasion du VI^e synode ordinaire des évêques, en 1983, qui portait sur la réconciliation et la pénitence dans la mission de l'Église, Mgr Louis-Albert Vachon invite hommes et femmes dans l'Église à entreprendre une démarche de réconciliation au nom de notre baptême en Jésus Christ. Rappelant des expériences d'aliénation, de marginalisation et d'exclusion vécues par les femmes, il dénonce le sexism dans l'Église.

De notre côté, reconnaissons les ravages du sexism et notre appropriation masculine des institutions ecclésiales et tant de réalités de la vie chrétienne... La reconnaissance en Église de notre propre déformation culturelle nous permettra de dépasser les concepts archaïques de la femme tels qu'ils nous furent inculqués pendant des siècles¹¹.

Cela est confirmé dans un des «considérant» qui ont donné lieu à la quatrième des 12 recommandations du comité ad hoc de la Conférence des Évêques catholiques du Canada sur le rôle de la femme dans l'Église. Il se lit comme suit: «Considérant que pendant des siècles d'enseignement, l'Église a

¹⁰ Rolande PARROT, *Art. cit.*, 308.

¹¹ Mgr Louis-Albert VACHON, *Art. cit.*, 102.

valorisé la femme mariée exclusivement dans son rôle d'épouse et de mère, subordonnée à son mari et vouée à la vie privée¹².»

Mgr Hubert parle lui aussi des conséquences de la rupture de l'égalité entre les hommes et les femmes: «Nous avons analysé le passé comme si les femmes avaient été exclues des rôles importants¹³.» Pourtant, continue-t-il, l'histoire du même milieu écrite au féminin¹⁴ montre clairement que notre société a été animée autant par des femmes que par des hommes.

Des femmes du collectif *L'autre Parole* dénoncent avec force les conséquences du sexisme dans l'Église. Un groupe de femmes de Sherbrooke écrit à ce sujet: «Les femmes sont constamment accusées, elles sont un ventre sur lequel retombe «la faute», la culpabilité, le mépris¹⁵».

Dans un autre article, ce même groupe réfère à la lumière de la lampe qu'on ne met pas sous le boisseau (Lc 11:35-36):

Dans l'histoire de l'humanité, bien des femmes ont rayonné, mais au moment où la lumière s'est faite trop intense, ne les a-t-on pas mises sous le boisseau? voire même sur le bûcher? Les femmes sortent d'une longue nuit pour s'exprimer, pour proposer des valeurs de justice et d'amour, pour faire la lumière dans le monde. Cette lampe

¹² Élizabeth LACELLE, «Le rôle de la femme dans l'Église»: *L'Église canadienne*, 18/6 (1984), 168.

¹³ Mgr Bernard HUBERT, *Art. cit.*, 260.

¹⁴ Il fait référence au travail de quatre historiennes regroupées dans le Collectif Clio publié en 1982 sous le titre: *Histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Éd. Les Quinze, 521 p.

¹⁵ GROUPE DE FEMMES de Sherbrooke, «La présence des femmes dans l'Église, la paroisse, la famille...»: *L'autre Parole*, # 21 (1983), 12.

doit reposer sur le lampadaire «pour que ceux qui pénètrent voient la lumière¹⁶.»

Vers un nouveau rapport hommes-femmes: la réciprocité

Les propos évoqués ci-dessus témoignent d'une volonté de reconnaissance du sexisme dans l'Église et de ses conséquences. S'appuyant sur Vatican II, Élizabeth Lacelle propose un nouveau rapport hommes-femmes qui ferait de l'Église une communion humaine selon la création nouvelle¹⁷:

Mais Dieu n'a pas créé l'homme (humanité) solitaire: dès l'origine, il les créa homme et femme (Gn 1:27). Cette société de l'homme et de la femme est l'expression première de la communion des personnes. Car l'homme (humanité), de par sa nature profonde, est un être social, et sans relations (*sic*) avec autrui, il ne peut vivre ni épanouir ses qualités¹⁸.

Déjà en 1963, Jean XXIII avait dit: «La femme n'admet plus qu'on la considère comme un instrument; elle exige qu'on la traite comme une personne, aussi bien dans le foyer que dans la vie publique¹⁹».

¹⁶ GROUPE DE FEMMES de Sherbrooke, «Les femmes sortent d'une longue nuit»: *L'autre Parole*, # 21 (1983), 13.

¹⁷ Élizabeth LACELLE, *Art. cit.*, 234.

¹⁸ VATICAN II, «L'Église dans le monde de ce temps», 12,4.

¹⁹ JEAN XXIII cité par Élizabeth LACELLE, «D'aujourd'hui à demain les femmes dans l'Église d'ici»: *L'Église canadienne*, 18/8, (1984), 234.

Mgr Hubert appuie ce nouveau rapport hommes-femmes:

Longtemps, l'identité de la femme a été définie par des hommes. Aujourd'hui, les femmes veulent donner elles-mêmes, de façon responsable, un contenu à cette identité et établir par leurs propres moyens leur statut social. Toute l'Église doit reconnaître la dignité de cette revendication et partager avec les femmes cette quête de leur identité²⁰.

Le terme «réciprocité» apparaît de plus en plus dans le vocabulaire, pour parler des rapports hommes-femmes. Le dictionnaire définit la réciprocité comme l'état de ce qui est réciproque, c'est-à-dire qui s'exerce à la fois d'un premier terme à un second et du second au premier²¹. Élizabeth Lacelle la définit comme «des voies d'échange mutuel entre des femmes et des hommes à s'accueillir, à s'écouter, à se reconnaître²²».

Mgr Hubert reprend la même idée, de la façon suivante:

Aujourd'hui encore, Jésus le Sauveur est vivant dans les attentes de liberté et de responsabilité réelles des femmes. Il est donc solidaire de la recherche de celles-ci pour en arriver à l'autonomie, à la liberté, à la solidarité et à la réciprocité avec les hommes²³.

²⁰ Mgr Bernard HUBERT, *Art. cit.*, 262.

²¹ Paul ROBERT, *Le petit Robert I*, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Le Robert, Paris, 1986, 1624.

²² Élizabeth LACELLE, *Art. cit.*, 234.

²³ Mgr Bernard HUBERT, *Art. cit.*, 262.

Et il ajoute: «C'est un nouveau rapport basé non plus sur la puissance et la domination, mais établi sur une complémentarité réciproque et un partage mutuel²⁴».

Nous pouvons observer une évolution dans la façon de traiter le thème de l'égalité. En effet, les auteurs ne se contentent pas d'affirmer celle-ci; ils constatent qu'elle a été rompue, depuis fort longtemps, et ils en nomment les conséquences. Ils proposent ensuite un nouveau mode de rapports hommes-femmes.

Jusqu'à maintenant, tout cela est théorique. Pour passer dans la pratique, cela demande un rapprochement entre les hommes et les femmes. Plusieurs textes parlent de «réconciliation». Quatre articles de cette troisième période en traitent explicitement.

En juin 1983, Rolande Parrot signe un article intitulé «Réconcilier les hommes et les femmes dans l'Église, c'est se réconcilier avec Dieu²⁵». Elle emploie sept fois le mot réconciliation dans son article. Elle y présente les exigences d'une démarche de réconciliation qui fait appel, dans le cas évoqué, à une démarche d'intériorité pour les hommes, caractérisée par l'humilité, la patience et l'amour.

Quatre mois plus tard, Mgr Vachon, porte-parole de la délégation canadienne au sixième Synode mondial des évêques, s'exprime ainsi: «Une première étape dans notre démarche vers la réconciliation hommes et femmes consiste à nous écouter mutuellement²⁶».

²⁴ *Ibid.*, 264.

²⁵ Rolande PARROT, *Art. cit.*, 307-314.

²⁶ Mgr Louis-Albert Vachon, *Art. cit.*, 102.

Cette déclaration est d'autant plus significative pour l'Église du Québec qu'elle n'a suscité, semble-t-il, aucune discussion chez les autres évêques du synode. C'est l'observation que fait Ginette Boyer dans un article qu'elle intitule «Se réconcilier ou s'ignorer?»²⁷. Peut-on y voir un signe que l'Église canadienne, incluant l'Église québécoise, est en avance sur cette question?

Un quatrième article parle de la réconciliation comme fondement de la communion: «La communion ecclésiale en acte de réconciliation et en générant l'humanité nouvelle ne se vit sans doute qu'une rose à la main, celle de la grâce²⁸».

Tous ces souhaits de réconciliation sont-ils l'expression d'un voeu pieux? Voici ce qu'en pense Rolande Parrot:

Finalement, on peut dire que la réconciliation est en train de se faire. Certes, elle n'est pas rendue loin. Car elle est peut-être encore au stade des changements extérieurs. Mais des hommes en autorité à divers paliers dans l'Église ont amorcé la réflexion intérieure pour une conversion personnelle. Ils suscitent l'espérance²⁹.

Comment cela se traduit-il dans les rapports hommes-femmes? Il semble que nous soyons en route vers le partenariat.

²⁷ Ginette BOYER, «Se réconcilier ou s'ignorer»: *L'autre Parole*, # 22 (1983), 22.

²⁸ Élizabeth LACELLE, «Un projet d'Église selon l'humanité nouvelle»: *L'Église canadienne*, 19/14 (1986), 439.

²⁹ Rolande PARROT, *Art. cit.*, 313-314.

Le partenariat

Le partenariat est abordé dans six des trente articles étudiés dans ce chapitre. C'est un thème à la mode, que l'on retrouve de plus en plus dans la société, en particulier dans les relations commerciales. Nous entendons parler de partenaires commerciaux, industriels, internationaux, etc. Quels sont les fondements du partenariat hommes-femmes dans l'Église?

Sans écarter la possibilité que le partenariat hommes-femmes ait été influencé par celui qui est promu dans le monde des affaires, il semble que ce qui est réclamé soit davantage une conséquence de la réflexion sur l'égalité hommes-femmes.

Voici comment Gisèle Turcot définit le partenariat: «Une certaine vision de l'Église, communauté rassemblée dans le Christ, a suggéré la pédagogie du partenariat: la dignité des membres de cette Église n'est-elle pas fondée sur le baptême, sans égard aux différences sexuelles³⁰?»

Une des recommandations faites par le comité ad hoc de la Conférence des Évêques catholiques du Canada sur le rôle de la femme dans l'Église va dans ce sens: «Le Comité recommande que les femmes mariées soient reconnues et promues comme partenaires égales à l'homme marié dans la vie privée et dans la vie publique, chacun selon sa vocation personnelle³¹.»

Un autre article, publié dans *Communauté chrétienne*, présente Marie-Thérèse Van Lunen Chenu qui propose un fondement théologique au partenariat, en référant à une Genèse à la fois derrière nous et devant nous, c'est-à-dire une

³⁰ Gisèle TURCOT, *Art. cit.*, 620.

³¹ Élizabeth LACELLE, *Art. cit.*, 168.

Genèse à retrouver et à faire advenir: «En face de Dieu, l'homme et la femme en vis-à-vis. L'en face ne pouvant alors être exprimé que comme une mouvance puisque femmes et hommes ont été élus non seulement partenaires entre eux mais les partenaires de la réciprocité et de l'histoire de Dieu avec nous³².»

Ce fondement théologique s'appuie sur une vision anthropologique où l'homme et la femme sont ensemble co-acteurs, co-responsables et co-bénéficiaires de la vie sociale, sans les prétendre identiques, sans non plus nier leurs différences, ni les définir ou les codifier. Du côté des droits humains, cela oblige à «une rupture consommée avec le long processus historique patriarcal condamnant par avance tout sexisme à rebours, récusant au fond l'aliénation mutuelle des sexes, et plaçant le nouveau rapport de mutualité entre les sexes en paradigme de valeur pour de nouveaux rapports de développement et de paix entre les nations³³.»

Évolution du discours ecclésiologique

Une Église communion

Le nouveau modèle de partenariat influence-t-il le discours ecclésiologique? Jusqu'ici, la réflexion sur l'Église nous a proposé une Église Peuple de Dieu où l'égalité de ses membres tient à leur commune dignité de fils et de filles de Dieu. Au deuxième chapitre, le ministère ordonné est situé au cœur du Peuple de Dieu, à son service. Des articles de cette troisième période de notre étude nous présentent maintenant une nouvelle facette: le sacerdoce baptismal des fidèles.

³² Marie-Thérèse VAN LUNEN CHENU, «Femmes et hommes partenaires: dans la fidélité et l'invention»: *Communauté chrétienne*, 24/141 (1985), 223.

³³ *Ibid.*, 222.

Comment articuler ce sacerdoce baptismal avec le presbytérate? Cela ne vient-il pas compliquer davantage les rapports clercs-laïcs? Voici ce qu'en pense l'abbé Jean-Guy Pagé, professeur à la faculté de théologie de l'Université Laval:

Il existe dans l'Église deux participations différentes, mais absolument complémentaires au sacerdoce du Christ: le ministère sacerdotal des évêques, des prêtres et des diacres et le sacerdoce commun des fidèles octroyé par le baptême. Le second est plus fondamental. Le premier suppose ce sacerdoce baptismal et est à son service exclusif. Il n'existe sur la terre que pour faire surgir le sacerdoce baptismal et l'aider à croître jusqu'au royaume³⁴.

L'auteur ajoute: «Le moyen suprême de communion au sacrifice sacerdotal du Christ, à son amour, consiste à communier entre frères dans le Christ en devenant avec lui son corps».

Dans un autre article, Élizabeth Lacelle développe la même pensée ecclésiologique: «La communion avec Dieu met en communion avec l'autre, qui devient le frère et la soeur recréés et co-bénéficiaires du salut selon une égalité non plus basée sur l'amitié ou sur la Loi, mais inscrite dans la Personne de Jésus Christ et la totalité de sa dynamique de salut pour l'existence humaine³⁵.» Cette communion n'est pas passive, mais active, en mouvement de croissance.

Mgr Hubert va dans le même sens et constate chez les laïcs une certaine conscience de cette grande réalité: «Ils (les laïcs) ont pris conscience de la grandeur de leur baptême qui les rend participants de la fonction sacerdotale,

³⁴ Jean-Guy PAGÉ, «En Église, comment parler de responsable sans parler de baptême?»: *L'Église canadienne*, 17/1 (1983), 13.

³⁵ Élizabeth LACELLE, «Un projet d'Église selon l'humanité nouvelle»: *L'Église canadienne*, 19/14 (1986), 436.

prophétique et royale du Christ». Il définit aussi à quelle condition prêtres et laïcs arriveront à la vivre harmonieusement: «L'articulation du ministère ordonné et des ministères baptismaux sera d'autant plus harmonieuse qu'elle ne cherchera pas d'abord une spécificité distinguant deux catégories de gens avec tout ce que cela comporte, mais qu'elle visera la meilleure réalisation possible de la mission confiée par le Christ à son Église³⁶.»

Une Église ministérielle

Cette réflexion nous introduit à une Église où les ministères sont au service de la communauté, pour vivre dans une Église tout entière ministérielle. Voici comment en parle Mgr Hubert: «On peut dire qu'un grand nombre de ces laïcs, permanents ou bénévoles, exercent un véritable ministère qu'il nous reste bien souvent à clarifier mais dont nous reconnaissons la richesse³⁷».

A ce sujet, l'abbé Gérald Chaput affirme: «Nous voyons chez nous naître une Église tout entière en ministères à travers des ministères multiples, une Église où la communauté est première³⁸».

Dans un autre article, Marcel Lefebvre fait lui aussi la promotion d'une Église tout entière ministérielle, où le prêtre est situé en premier lieu comme un baptisé parmi d'autres. L'auteur invite ce dernier à repenser son ministère avec

³⁶ Mgr Bernard HUBERT, «Les ministères dans une Église communion»: *L'Église canadienne*, 19/8 (1985), 232.

³⁷ *Ibid.* 231.

³⁸ Gérald CHAPUT, «Dix ans d'efforts pour une Église neuve: CEFOP à Valleyfield» (Centre de Formation Pastorale): *L'Église canadienne*, 19/10 (1986), 310.

l'implication plus profonde de centaines de chrétiens qui vivent le sacerdoce de leur baptême. Il ajoute: «Il me semble essentiel que nous aidions les prêtres à une conversion progressive de mentalité; c'est par une conversion des prêtres d'aujourd'hui que l'Église de demain pourra être tout entière ministérielle³⁹».

Mgr Lebel apporte un éclairage intéressant sur les ministères et la hiérarchie habituellement accordée à ceux-ci. Il affirme que «la nature hiérarchique de l'Église dépend d'abord de l'initiative de Dieu qui la convoque par Jésus-Christ en qui le salut est offert et la rassemble par le dynamisme de l'Esprit. Cette hiérarchie est antérieure à l'organisation de l'Église et à ses ministères⁴⁰.»

Il ajoute que, vu dans cette lumière, dans cette Église hiérarchique, tous sont égaux. Celui qui remplit le ministère d'autorité n'est pas au-dessus des autres, mais leur serviteur. Dans cette perspective, les ministres ordonnés sont situés comme chefs dans l'Église et non au-dessus d'elle. Ils sont les signes sacramentels de la nature hiérarchique de l'Église, d'origine divine. C'est l'Église qui a reçu la mission. Les ministres ordonnés ne peuvent exercer l'autorité reçue du Christ autrement que dans la communion⁴¹.

³⁹ Marcel LEFEBVRE, «Pour une Église tout entière ministérielle, des animateurs pleins d'espérance»: *L'Église canadienne*, 16/18 (1983), 558.

⁴⁰ Mgr Robert LEBEL, «Le droit des humains dans l'Église»: *Communauté chrétienne*, 21/123, (1982), 313..

⁴¹ *Ibid.*, 314.

Les rapports clercs-laïcs

Fondement théologique de la coresponsabilité

Dans une Église communion, tout en ministères, la coresponsabilité continue d'être à l'ordre du jour des rapports clercs-laïcs. Mais c'est beaucoup plus qu'une mode: «Elle s'enracine dans un fondement théologique qui tient à la participation de tous les chrétiens au sacerdoce du Christ⁴².»

Résistances à la coresponsabilité

Malgré cet approfondissement, la coresponsabilité ne vient pas à bout de toutes les résistances à la vivre. Plusieurs difficultés demeurent.

Envisageant son avenir, un conseil diocésain de pastorale fait le point sur la coresponsabilité. Plusieurs aspects positifs figurent au bilan, mais des difficultés ralentissent ou bloquent ces réalisations, comme le style de leadership et les ambiguïtés du partage des tâches. Plusieurs recommandations sont faites pour vaincre ces difficultés. En voici quelques-unes:

- Il est recommandé que les pasteurs voient davantage leur rôle comme celui d'un rassembleur et que soient reconnus le rôle et les responsabilités des responsables.
- Il est aussi recommandé que les prêtres et les laïcs se rencontrent de façon régulière pour régler les problèmes liés à la coresponsabilité⁴³.

⁴² Jean-Guy PAGÉ, *Art. cit.*, 11.

⁴³ Daniel CADRIN, «Un conseil diocésain de pastorale envisage l'avenir de son Église»: *L'Église canadienne*, 19/10 (1986), 304.

Yvan Tremblay, prêtre travaillant à l'Office de la pastorale du diocèse de Québec, commente ainsi le leadership dans l'Église québécoise:

Même si on a beaucoup parlé ces dernières années de nouveaux ministères, les interventions pratiques et les reconnaissances officielles traduisent des lenteurs observables... C'est encore un leadership principalement épiscopal et clérical, lié à des formes de permanence, qui prédomine dans la vie de l'Église du Québec⁴⁴.

La place des femmes

Malgré toutes ces résistances, les femmes prennent de plus en plus de place dans l'Église. Le nombre croissant d'articles signés par des femmes en témoigne. Cela rend plus complexes les rapports clercs-laïcs. En effet, antérieurement à ceux-ci se vivent d'abord des rapports hommes-femmes, rapports en pleine période de transformation marqués parfois par l'agressivité. Nous avons déjà observé cela au chapitre précédent, dans l'analyse de quelques articles du collectif *L'autre Parole*.

Fernande Richard commente ainsi cette réalité:

La transformation des relations hommes-femmes, dans l'Église comme dans la société, ne peut faire l'économie d'une période de dénonciation des frustrations inhérentes aux rapports hiérarchisés. Personne n'arrive à s'affirmer sans revendiquer son droit d'agir ainsi. Cette étape est ordinairement vécue sous le signe de l'agressivité, attitude qui a souvent mauvaise presse dans les milieux ecclésiaux et qui, en général, semble moins permise aux femmes qu'aux

⁴⁴ Yvan TREMBLAY, «Le leadership dans l'Église québécoise»: *Communauté chrétienne*, 23/135 (1984), 239.

hommes⁴⁵.

A cela s'ajoute la particularité que les hommes (les clercs) sont célibataires, ce qui les prive de la compréhension à laquelle hommes et femmes vivant ensemble ont accès dans leur vécu quotidien.

La coresponsabilité clercs-laïcs continue de faire des pas, mais il reste beaucoup de chemin à parcourir avant d'arriver à vivre un réel partenariat hommes-femmes en Église. Il faudra entre autres que nombre de femmes et d'hommes relèvent le défi de vaincre la peur que soient inversés leurs rapports sous le mode dominant-dominé, c'est-à-dire que l'esclave tende à devenir maître à son tour.

Conclusion

Sans présumer de l'évolution des rapports clercs-laïcs, le langage pour en parler évolue. De nouveaux thèmes sont abordés comme l'égalité hommes-femmes, l'Église communion, les ministères dans l'Église, la nature hiérarchique de l'Église...

Le langage apporte aussi de nouveaux mots. La réciprocité, la mutualité en sont des exemples. La réconciliation est le sujet de quatre articles qui nous introduisent à un nouveau rapport hommes-femmes: le partenariat.

Nous pouvons observer une évolution dans le langage des rapports clercs-laïcs. À un autre niveau: le voile s'est levé sur l'identité de ces clercs et de ces

⁴⁵ Fernande RICHARD, «Malaises et résistances: hommes et femmes dans l'Église»: *Communauté chrétienne*, 24/141 (1985), 260-261.

laïcs qui sont avant tout des hommes et des femmes. C'est un pas énorme vers la compréhension des difficultés qu'ils éprouvent à travailler ensemble .

La réflexion sur le sacerdoce baptismal a contribué à approfondir le fondement de la coresponsabilité pour marcher vers une Église Peuple de Dieu, où tous les ministères sont au service de la communauté en vue de vivre l'Église communion.

CHAPITRE QUATRE

Réciprocité et partenariat

Introduction

La quatrième et dernière période de notre étude repose sur l'analyse de quarante-trois (43) articles publiés entre les années 1987 et 1992. Pour la première fois depuis le début de cette étude, cinq (5) articles apportent un éclairage sur l'origine des distinctions qui ont été faites entre clercs et laïcs. Une attention particulière sera accordée à ces deux mots et pourra donner l'impression d'une évolution moins importante au niveau du langage au profit d'une évolution des rapports entre clercs et laïcs. Cette impression tient au fait que plusieurs mots étudiés précédemment reviennent. L'évolution du langage sera illustrée davantage par l'observation du sens, de la valeur et de l'impact des mots plutôt que par l'introduction d'un nouveau vocabulaire.

Cette réflexion est présentée en même temps que les effectifs du clergé diminuent de plus en plus et que les effectifs laïcs, surtout féminins, augmentent.

C'est un peu l'heure des bilans. Plusieurs titres d'articles sont formulés par une question. Y a-t-il des femmes dans l'Église? (Rita Hazel), Un nouveau clergé? (Jean Périgny), L'Église du Québec en 1990, une forteresse qui s'effrite? (Mgr Bernard Hubert), Égalité hommes-femmes en Église, un constat d'échec? (Olivette Genest).

Les femmes sont de plus en plus visibles. Plus de la moitié des articles (28 sur 43) sont signés par des femmes. Elles ne s'en contentent pas; elles veulent occuper pleinement leur place, réclamant les droits de l'égalité hommes-femmes, dénonçant le sexism dans l'Église et proposant des rapports de réciprocité. Le langage inclusif fait son apparition et une étude sociologique sur le personnel féminin en pastorale est réalisée¹.

Plusieurs articles (13) continuent de promouvoir la coresponsabilité, jetant un regard critique sur les défis à relever pour arriver à la vivre réellement. Le pouvoir, abordé dans huit articles, soulève à nouveau la question de l'égalité hommes-femmes, qui sera abordée dans plusieurs textes, pour finalement proposer un partenariat basé sur la mutualité et la réciprocité.

Cette réflexion débouche sur une Église communion, invitée à devenir une Église communautaire à dimension universelle.

Contexte

1987 est l'année du synode sur les laïcs. Plusieurs articles, inspirés autant des consultations préparatoires au synode que de son déroulement, mettent en évidence les rapports clercs-laïcs. L'absence physique des laïcs au synode est remarquée et dénoncée, particulièrement par les femmes.

Le thème du synode aiguise, chez les clercs et les laïcs, le désir de préciser leur identité respective. La décroissance du nombre de prêtres accompagnée de la croissance des effectifs laïcs (majoritairement féminins) augmente la complexité du ministère des prêtres.

¹ Sarah BÉLANGER, *Les soutanes roses*, Montréal, Éd. Bellarmin, 1992, 296 p.

En 1988, la publication des *Soutanes roses*² rend compte du profil personnel et professionnel des agentes de pastorale rémunérées par l'Église au Québec. Ce portrait confirme la place de plus en plus grande qu'occupent des femmes en Église. Cette place est reconnue par l'épiscopat québécois, qui met sur pied un réseau de répondantes diocésaines à la condition féminine. Les mouvements d'affirmation des femmes prennent de plus en plus de place.

En 1989, la promotion du langage inclusif vise à refléter la conviction ecclésiale dans l'égalité de l'homme et de la femme.

1990 marque le cinquantième anniversaire du droit de vote des femmes au Québec. A cette occasion, Mgr Gilles Ouellet, président de l'Assemblée des Évêques du Québec, pose un geste historique en invitant un groupe de femmes à une fête à dimension réparatrice au cours de laquelle est reconnue l'opposition que l'épiscopat et le gouvernement avaient manifestée à l'attribution de ce droit de vote.

C'est aussi en 1990 que se tient le premier congrès provincial des agents de pastorale laïcs «Pour que l'Église ait un avenir»... Ce sujet préoccupe l'Assemblée des Évêques du Québec qui, en 1989, avait demandé une recherche sur les communautés chrétiennes locales. C'est en 1992 que le comité responsable de cette recherche publie son rapport. Il l'intitule: «Risquer l'avenir»³.

² Sarah BÉLANGER, *Op. cit.*

³ COMITÉ DE RECHERCHE DE L'ASSEMBLÉE DES ÉVÈQUES DU QUÉBEC SUR LES COMMUNAUTÉS CHRÉTIENNES LOCALES, *Risquer l'avenir. Bilan d'enquête et prospectives*. Montréal, Éd. Fides, 1992, 227 p.

1992 étant l'année où notre étude se termine, seulement quatre articles ont été publiés dans les trois périodiques qui ont formé notre corpus. Cependant, un coup d'oeil sur *Risquer l'avenir* permet d'y trouver des références au Rapport Dumont, point de départ de notre étude. Cela constitue un point de référence important pour mesurer l'évolution du langage des rapports clercs-laïcs.

Caractéristiques du langage

Définition du laïc

Dès le début de notre étude, la place des laïcs en Église est le sujet de plusieurs articles. L'évolution de cette place retient l'attention tout au long des seize années couvertes par les trois premiers chapitres de cette recherche. Il faudra pourtant attendre en 1987 pour que des auteurs s'attardent à définir le laïc et le clerc. Ce retour aux sources est tout à fait en continuité avec la période d'approfondissement, caractéristique du chapitre précédent.

Selon Daniel Pourchot⁴, le mot «laïc» ne se trouve pas dans le canon des Écritures saintes du Nouveau Testament, même s'il est vrai...

... que la première épître de Pierre évoque *le peuple* (*laos*) *que Dieu s'est acquis* (2.9), mais il est clair que, dans ce cas, il s'agit de l'ensemble des croyants, sans distinction de classes ou de fonctions. D'ailleurs, et selon le même texte, ce peuple est aussi et collectivement *race élue, communauté sacerdotale du roi*⁵.

⁴ Pasteur de l'Église luthérienne et professeur à la faculté de théologie de l'Université de Montréal.

⁵ Daniel POURCHOT, «Dans l'Église des trois premiers siècles»: *Communauté chrétienne*, 26/151 (1987), 30.

Comme le souligne Daniel Pourchot, le mot «laïc» apparaît pour la première fois dans la lettre que Clément de Rome adresse à l'Église de Corinthe. Il emploie le mot «laïc» pour qualifier les membres de cette Église qui n'ont pas été appelés à exercer un ministère officiel, comme les évêques, les presbytres, les diacres, les sous-diacres, les acolytes, les portiers, les lecteurs ou les exorcistes. Tous ces titres correspondent à des responsabilités et à des tâches accomplies à temps plein par des personnes qui en étaient chargées⁶.

Le terme «laïc» ne fait donc pas référence à une distinction d'états ou de classes (Clément I, 40 vers 96 A.D.). Son usage devient plus fréquent à partir du milieu du 2^e siècle chez les Pères comme Justin ou Tertullien. Chez eux, le mot devient un substantif et désigne souvent le peuple de Dieu dans son ensemble. C'est ce qu'affirme Daniel Pourchot:

... Pendant les trois premiers siècles au moins de son histoire, la Chrétienté ne connaît pas d'organisation de type pyramidal et centralisé. Chaque communauté locale est autonome et la juridiction de son évêque ne s'étend pas au-delà des frontières de cette communauté locale. A l'exception des grands centres urbains, les églises locales sont de taille modeste. Les évêques peuvent donc connaître tous les membres de leur église et être bien connus de chacun de ces membres. Le lien personnel est encore très fort⁷.

L'organisation des églises en croissance amène une multiplication des services ou des ministères et un renforcement des pouvoirs de ceux qui les exercent. Une tendance à une distinction de plus en plus évidente ou profonde s'installe entre le clergé et l'ensemble des baptisés qui n'exercent pas de fonctions officielles dans l'Église.

⁶ *Ibid.*, 31.

⁷ *Ibid.*, 37.

Cette distinction n'est pas étrangère au sens que prend l'«ordre sacerdotal», l'«ordre ecclésiastique», lorsque Tertullien emploie ces termes pour désigner ceux qui avaient reçu l'imposition des mains: évêques, prêtres et diacres.

Dans l'Empire romain où grandissait l'Église du temps, l'«ordre» s'appliquait aux seules catégories sociales privilégiées (ordre sénatorial, ordre des chevaliers) dans lesquelles la foule anonyme n'avait pas de place⁸.

Cette distinction clerc-laïc sera lourde de conséquences pour ce dernier. Il sera désormais défini par la négative: il est le non-clerc, celui qui n'exerce pas de fonctions officielles dans l'Église. Le laïc est celui:

... qui n'est pas soumis à tous ces «signes», ces structures, ces obligations de ministère ou de service, dont relève le clerc. Le laïc ne reçoit pas le sacerdoce ecclésial, il n'est pas intégré dans les structures ministérielles. Le laïc, c'est celui «qui n'est pas»...⁹

Richesse de la vocation laïque

Heureusement, deux articles font habilement redécouvrir les richesses de la vocation laïque, en présentant Jésus comme un laïc, tout au long de sa vie publique.

Comme cela a déjà été mentionné, le mot «laïc» ne fait pas partie de la culture ni du vocabulaire du temps de Jésus. Dans son article, Hélène Pelletier-

⁸ Th. REY-MERMET, *Croire, Vivre la foi dans les sacrements*, Droguet & Ardent, Limoges, 1977, 276.

⁹ Guy BOULIZON, «Un laïc «artiste» dans l'Église» : *Communauté chrétienne*, 26/151 (1987), 55.

Baillargeon offre une allégorie qui a le mérite de faire apprécier les possibilités de la vocation laïque. L'auteur présente ainsi Jésus: Il est fils de charpentier. Il n'a rien du langage de la caste sacerdotale d'Israël. Sa formation n'est pas intellectuelle. Il parle à l'aide d'images concrètes puisées dans la vie quotidienne du peuple ordinaire. Ses paraboles s'inspirent des semaines et des moissons, de la pêche au filet, de la pâte qui lève dans le pétrin, du drame de la drachme perdue, des ouvriers en chômage sur la place publique¹⁰.

La seule parabole qui met en scène un lévite ou un prêtre ne fait pas leur éloge. Jésus se place du côté du Samaritain, un étranger. Cette attitude de Jésus choque les prêtres et les pharisiens, eux qui ont confisqué à leur profit le langage sur Dieu. Caïphe déchirera ses vêtements en entendant le langage que tient Jésus. Cette bonne nouvelle inouie que vous cherchez à dissimuler aux sans-voix et aux sans-pouvoir, les petits enfants à la mamelle eux-mêmes la proclameront! Jésus est présenté ici comme un laïc anticlérical. Peut-être cette conclusion est-elle satisfaisante pour certains laïcs, mais elle confirme et durcit la distinction clerc-laïc. Heureusement, un autre article pousse plus loin la réflexion, en présentant le parcours de Jésus laïc au Christ prêtre.

Au-delà de la distinction clerc-laïc

Jésus, laïc, n'est pas né d'une famille de prêtres, ni même de la tribu de Lévi (mise à part pour le service de Dieu). Les foules se demandent s'il est le Prophète, voire le Messie, mais elles savent qu'il n'est pas prêtre. «Selon le binôme clerc-laïc de l'époque, Jésus est bel et bien né et resté laïc¹¹.»

¹⁰ Hélène PELLETIER-BAILLARGEON, «Jésus un laïc»: *Communauté chrétienne*, 26/151 (1987), 63.

¹¹ Francine ROBERT, «De Jésus-laïc au Christ-prêtre»: *Communauté chrétienne*, 26/151 (1987), 25.

Cependant, il a dépassé cette distinction sacré-profane. Il a même fait éclater ce système en annonçant et manifestant la proximité du Règne de Dieu. En fréquentant les pécheurs et les publicains, en touchant les lépreux et les prostituées, en s'approchant des païens et des Samaritains, Jésus témoigne que c'est Dieu qui veut s'approcher d'eux, ce Dieu dont on contrôlait soigneusement l'accès. C'est un renversement stupéfiant qui appelle conversion et accueil du salut.

Par sa pratique, Jésus s'oppose à la fois aux clercs et aux laïcs cléricalisants qu'étaient les pharisiens et les scribes. Il se situe non pas contre les clercs, mais au-delà des distinctions clerc-laïc. Le Dieu qu'il révèle surgit hors de ce système. L'appel au plus-être n'est pas prisonnier de l'institution, mais se trouve plutôt dans l'horizon des Béatitudes (Lc 6: 20 ss) et du Sermon sur la montagne (Mt 5,7).¹²

Voilà qui nuance l'affirmation précédente, qui caractérisait Jésus d'anticlérical. Au niveau de l'analyse de l'évolution du langage, cette «contre-proposition» peut être interprétée comme un désir d'atténuer l'opposition clercs-laïcs.

Le sacerdoce

Les mots prêtres, clercs, clergé et soutanes apparaissent dans le titre de six des quarante-trois articles qui forment le corpus du présent chapitre.¹³

¹² Ibid., 25.

¹³ Voici les titres des six articles mentionnés: «Du Jésus-laïc au Christ-prêtre», «Prêtres et laïcs dans les équipes pastorales», «Quand parler des laïcs, c'est penser aux clercs», «Un nouveau clergé?», «Les soutanes roses, Le personnel féminin au Québec», «L'apprentissage de la responsabilité des prêtres et des laïcs». La liste des 43 articles étudiés dans ce chapitre figure à la 4^e période de l'annexe.

Contrairement au terme «laïc», le concept de sacerdoce est connu du Nouveau Testament et de l'Église primitive. Il réfère au prêtre de l'Ancien Testament, qui est essentiellement un médiateur, qui fait connaître la Parole de Dieu au peuple élu et qui présente à Dieu la réponse sacrificielle de l'homme. Cette médiation s'exprime surtout dans les formes du culte.

Après le retour de l'exil babylonien, une prêtrise officielle s'organise. Elle comprend un grand-prêtre, des prêtres ordinaires et des lévites. C'est le grand-prêtre seul qui, une fois l'an, pénètre dans le Saint des Saints du Temple. Il s'agit donc d'un sacerdoce professionnel exercé par des personnages qui sont nettement séparés du reste du peuple.

Le prêtre est celui qui a la responsabilité des rapports avec Dieu. Personne, au départ, n'a la sainteté requise. Une transformation est nécessaire, qui prend la forme d'un passage du profane au sacré: il faut devenir soi-même imprégné de sainteté, «consacré».

Cette consécration repose sur un système de séparations rituelles: une tribu, celle de Lévi, est mise à part, «séparée», pour se consacrer au service de Dieu. De cette tribu, quelques familles sont mises à part, et enfin quelques hommes de ces familles, le prêtre, par ces séparations successives, est ainsi éloigné du monde profane pour appartenir à la sphère du sacré¹⁴.

Dans le Nouveau Testament, le Christ Jésus devient le seul et vrai Grand-Prêtre, médiateur unique et parfait entre Dieu et les hommes. Le Christ transforme l'institution sacerdotale de l'Ancien Testament.

Il supprime la séparation entre le culte et la vie: le sacrifice qui plaît à Dieu, c'est l'existence humaine transfigurée par la foi, l'espérance et l'amour (Hc 10, 23 ss). Il supprime aussi la séparation entre le prêtre et le peuple: tous ont le droit

¹⁴ Francine ROBERT, *Art. cit.*, 23.

de s'approcher de Dieu et d'être vivifiés par Lui (Hc 10: 14-22). Ce n'est pas en tant que «séparé», «mis à part» que Jésus devient Grand-Prêtre, mais au contraire, par sa solidarité extrême avec nous qui nous entraîne dans cette transformation en une humanité accueillante à Dieu.

Dans Mc 5:38, au moment de la mort de Jésus, le voile du Saint des Saints se déchire. N'est-ce pas le symbolisme que, dans l'humanité de Jésus, l'accès à Dieu échappait désormais à l'enclos du sacré?¹⁵ Les croyants deviennent la race élue, la communauté sacerdotale du roi, la nation sainte, le peuple que Dieu s'est acquis. (1 Pi, 2,9).

Retour de la distinction clercs-laïcs

Après la disparition des Apôtres, les communautés locales font appel à leurs propres ressources pour s'organiser. Au point de départ, il n'y a pas de plan préconçu. A la fin du 2^e siècle, toutes les églises chrétiennes ont un évêque pour pasteur, entouré d'anciens ou de prophètes et de diacres. Au milieu du 3^e siècle, Cyprien, évêque de Carthage, énonce et précise le rôle et le pouvoir de l'évêque:

L'évêque est le grand prêtre divinement institué pour servir de médiateur entre Dieu et son peuple. La distinction que l'Ancien Testament marquait entre prêtrise et peuple (laïcité) réapparaît ainsi et ne cessera, par la suite, de s'accentuer¹⁶.

Cela conduira à enfermer le peuple de Dieu dans des lieux devenus spécifiques, l'un aboutissant au clerc, l'autre, par migration, au laïc, alors qu'à l'origine,

¹⁵ *Ibid.*, 29.

¹⁶ Daniel POURCHOT, *Art. cit.*, 35.

les laïcs avaient une place importante dans l'Église naissante, les fonctions étaient remplies davantage à partir des charismes de chacun¹⁷.

Aujourd'hui encore, il y a diversité de ministères, temps plein, temps partiel, bénévolat. Tous sont des services nécessaires à la construction de la communauté. «Mais l'instinct religieux étant ce qu'il est, les «permanents» sont redevenus des clercs et les autres des laïcs¹⁸».

Cette séparation est encore présente dans l'exhortation apostolique *Christifideles laici* publiée après le Synode sur les laïcs. Le rapport sacerdoce-laïcat n'est pas encore entièrement résolu, la mission des clercs y étant définie par le spirituel et celle des laïcs par le temporel¹⁹. «Cela a pour conséquence d'interdire aux laïcs d'occuper une fonction de responsables à part entière dans l'animation de la communauté ecclésiale et aux clercs de participer à part entière à la vie du monde²⁰».

Concrètement, l'implication grandissante de laïcs est souvent perçue par des clercs comme une intrusion dans un champ jadis réservé aux ministres

¹⁷ Françoise SEGURET, «Quand parler des laïcs, c'est penser aux clercs»: *Communauté chrétienne*, 26/151 (1987), 79.

¹⁸ Francine ROBERT, *Art. cit.*, 29.

¹⁹ Exhortation apostolique de Jean-Paul II, publiée après le synode sur les laïcs qui s'est tenu en 1987.

²⁰ Rolande PARROT, «Diverses lectures de Christifideles laici»: *L'Église canadienne*, 22/13 (1989), 389.

ordonnés. D'autres l'interprètent comme un sacerdoce à rabais, s'y résignant tout en espérant un recrutement plus accentué de prêtres d'ici ou d'ailleurs²¹.

Ce désir s'exprime en même temps que ne cesse d'augmenter le nombre d'agents de pastorale laïques et que ces laïcs sont majoritairement des femmes. En effet, les femmes ont fait leur entrée au sein du personnel rémunéré de l'Église catholique à la fin des années soixante. En 1983, les femmes laïques et religieuses constituaient près de la moitié des ressources humaines de l'Église du Québec²².

Quant au nombre de prêtres disponibles, la diminution a été de 50% et parfois davantage entre 1970 et 1990²³. Si on ajoute au portrait des effectifs les laïcs engagés dans les communautés, entre 1970 et 1990, on observe une augmentation de ceux-ci de 100% à 500%²⁴. L'augmentation des ressources humaines est plus forte que leur diminution.

Un nouveau cléricalisme?

Il ne semble pas manquer d'effectifs, mais le problème se situe à un autre niveau: la crainte d'un néo-cléricalisme qui comporte plusieurs facettes. Du côté

²¹ Jean PÉRIGNY, «Un nouveau clergé?»: *Présence*, 1/2 (1990), 12.

²² Rolande PARROT, «Les soutanes roses. Le personnel féminin au Québec»: *L'Église canadienne*, 22/6 (1988), 179.

²³ Comité de Recherche de l'AEQ sur les communautés chrétiennes locales, *Risquer l'avenir, Bilan d'enquête et perspectives*, [Coll. L'Église aux quatre vents], Montréal, Éd. Fides, 1992, 20.

²⁴ *Ibid*, 29.

des laïcs, on leur prépare un modèle clérical en leur offrant souvent des conditions de travail comme s'ils étaient célibataires.

Même s'il est vrai que les laïques occupent une place appréciable dans l'Église d'ici, on leur plaque souvent le modèle clérical sur le dos. En paroisse par exemple, combien de laïques ne suffisent pas à leurs tâches, alors qu'ils doivent vivre leur engagement pastoral -- qui est souvent leur gagne-pain -- comme s'ils étaient célibataires²⁵?

Certaines organisations risquent de reproduire le modèle hiérarchique. Par exemple,

Si l'équipe pastorale se considère comme la seule mandatée pour «faire l'Église» dans son milieu, elle entretient ainsi une forme pyramidale de l'Église que Vatican II a voulu fortement transformer en une Église-communion en raison de la responsabilité baptismale. Serions-nous en train de former de nouveaux clercs qui continueraient le modèle de l'Église hiérarchique²⁶?

Du côté des clercs, plusieurs craignent l'émergence d'un néo-cléricalisme avec la venue de laïques formés en théologie et en pastorale qui, à leur tour, savent²⁷. Or, le savoir est souvent associé au pouvoir. «Dans l'Église, savoir et pouvoir étaient l'apanage des clercs. Aujourd'hui, de nombreux laïcs ont acquis savoir et compétence. Ils et elles revendiquent donc le pouvoir que, normalement

²⁵ Marie-Thérèse GUILBAULT, «Laïcs: l'inconfort et la différence»: *Communauté chrétienne*, 26/151 (1987), 6.

²⁶ Rolande PARROT, «Prêtres et laïques dans les équipes pastorales»: *Communauté chrétienne*, 26/151 (1987), 62-63.

²⁷ Marie-Thérèse GUILBAULT, *Art. cit.*, 6.

dans l'institution, cela comporte²⁸.»

Cette citation traduit une évolution remarquable à plusieurs égards: évolution au niveau de la vigueur de la prise de parole des laïcs, évolution quant au regard critique posé sur une réalité cléricale, lucidité sur le chemin parcouru par les laïcs et sur la prochaine étape à franchir.

Le pouvoir

Il est intéressant de remarquer la puissance du langage. Il permet ici de revendiquer «le pouvoir», nerf sensible des tensions entre clercs et laïcs. Il n'est pas surprenant que ce thème apparaisse à ce point-ci de notre étude, justement au moment où les laïcs, qui sont en l'occurrence très majoritairement des femmes, occupent une place de plus en plus grande dans l'Église.

Par exemple, dans les paroisses où se trouvent la plus forte concentration (68%) des agentes de pastorale, comparativement au nombre peu élevé (2%) de responsables de paroisse, la question du pouvoir des femmes est soulevé:

Quel est le pouvoir des femmes à ce palier de l'organisation ? Est-ce l'indice d'une vraie responsabilisation des agentes de pastorale ou une hiérarchisation qui insinue plus de «dépendance» des femmes envers l'autorité (masculine)²⁹?

Parfois le sexism est très évident. C'est le cas dans la sacerdotalisation des ministères et de la structure hiérarchique de l'Église. Ce qui devient peut-être

²⁸ Françoise SEGURET, *Art. cit.*, 81.

²⁹ Rolande PARROT, «Les soutanes roses. Le personnel pastoral féminin au Québec»: *L'Église canadienne*, 22/6 (1988), 179.

plus subtil dans ce modèle d'organisation, c'est que les femmes se voient exclues des milieux de direction, de responsabilité véritable, de pouvoir³⁰.

Même si, dans quelques articles, le pouvoir est abordé franchement, il n'occupe pas la première place dans les revendications des femmes. Le pouvoir est comme la porte d'entrée pour réclamer quelque chose de plus profond: l'égalité.

En effet, tout en sachant très bien que le pouvoir est du côté des clercs, d'après les articles analysés dans ce chapitre, les femmes ne se considèrent pas comme le nouveau clergé et elles disent ne pas y aspirer. L'une d'elles dit refuser une identité à saveur cléricale; elle refuse aussi d'être considérée comme un clerc de seconde zone, une béquille au manque de prêtres. Il y a refus aussi d'être un permis temporaire, en attendant une nouvelle manne de ministres ordonnés³¹.

Ce qui est réclamé, c'est la reconnaissance de l'égalité fondamentale de la femme dans l'humanité. Il est de plus en plus courant d'entendre affirmer cette égalité. Dans un commentaire sur la lettre de Jean Paul II au sujet de la dignité et de la vocation de la femme³², Rolande Parrot souligne un chapitre remarquable sur l'humanité faite à «l'image et ressemblance de Dieu». «Tous les deux sont des êtres humains, l'homme et la femme à un degré égal, tous les deux créés à

³⁰ Olivette GENEST, «Égalité hommes-femmes en Église: un constat d'échec?»: *L'Église canadienne*, 25/8 (1992), 239.

³¹ Selon une conversation avec Jean Périgny, dans *Art. cit.*, 12.

³² Jean Paul II, *La dignité et la vocation de la femme*, Coll. L'Église aux quatre vents #7, Montréal, Éd. Fides, 1988, 135 p.

l'image de Dieu³³.»

Il est toutefois plus difficile d'incarner cette égalité que de l'affirmer. Déjà, cette égalité s'estompe lorsque, dans la même lettre apostolique, l'originalité de la femme est décrite spécifiquement par la maternité et la virginité, deux dimensions de la vocation féminine dont Marie est le modèle par excellence³⁴.

Cette description est réductrice au sens qu'elle renvoie davantage la femme à un rôle social plutôt qu'à son identité fondamentale, celle d'être créée à l'image de Dieu. «Dans cette logique, si la maternité et la virginité décrivent si bien la femme, on peut alors parler de paternité et de célibat pour décrire l'homme³⁵.» Celui-ci serait-il satisfait de cette réduction de son être fondamental? Il est probable que non. Cette impression d'inégalité est aussi nommée et dénoncée dans d'autres articles, dont un de Rita Hazel. Elle y souligne la visibilité des hommes et l'invisibilité des femmes dans les cérémonies, lors de la dernière visite du pape, les célébrations solennelles à la cathédrale, les longs défilés de prélats, de concélébrants, de membres du clergé en vêtements d'apparat, la consécration des diacres, la représentation officielle de l'Église à certaines fêtes civiles,... Cela donne l'image que seuls les hommes gouvernent, administrent, représentent l'institution, pendant que les femmes servent dans la préparation aux sacrements, dans le comité de liturgie, le conseil de pastorale ou dans la pastorale à l'école.

³³ Rolande PARROT, «En méditant la lettre du Pape»: *L'Église canadienne*, 22/6 (1988), 162.

³⁴ Cette description se trouve au #17 de la lettre apostolique de Jean Paul II sur la dignité et la vocation de la femme (*L'Église aux quatre vents*, Montréal, Éd. Fides, 1988, 135 p.)

³⁵ Rolande PARROT, *Art. cit.*, 162.

Les hommes se distinguent donc, apparemment, par leur compétence et leurs fonctions, tandis que les femmes, supérieures en nombre dans l'assistance aux célébrations religieuses (sauf peut-être à l'intérieur des communautés de base et de certaines paroisses), assurent par milliers une collaboration bénévole et anonyme à des tâches pastorales, liturgiques et charitables³⁶.

Une enquête sociologique sur la situation des femmes engagées en pastorale dans l'Église catholique du Québec arrive à la même conclusion:

Les femmes assument, sans ordination ni sécurité d'emploi, une part considérable du travail de l'Église. Quant à leur visibilité, jusqu'à quel point peut-on reconnaître que leur présence en si grand nombre a changé le visage de la pastorale, voire de l'Église? Et qu'en serait-il si on leur permettait davantage d'être partie prenante des décisions, d'être vraiment et réellement responsables? Sans elles, si nombreuses, qu'en serait-il de la pastorale aujourd'hui³⁷?

En effet, parmi les 1672 tâches différentes accomplies par les femmes, sept tâches sur dix consistent à animer ou à organiser des activités. L'élaboration des orientations ne compte que pour 3% des tâches³⁸.

Voilà pourquoi les femmes réclament «une plus grande égalité entre hommes et femmes, un partenariat plus équitable³⁹», au delà de la distinction clercs-laïcs.

³⁶ Rita HAZEL, «Y a-t-il des femmes dans l'Église?»: *Communauté chrétienne*, 28/166 (1989), 275.

³⁷ Sarah BÉLANGER, *Les soutanes roses*, Montréal, Éd. Bellarmin, 1992, 296 p., p. 136.

³⁸ *Ibid.*, 71 et ss.

³⁹ *Ibid.*, 236.

Mais la référence aux clercs est presque un réflexe spontané. Le titre donné à l'étude du personnel pastoral féminin au Québec ("Les soutanes roses") est fascinant. En plus de piquer la curiosité de tout lecteur désireux de savoir à qui réfère le rose des soutanes, il provoque les femmes en quête d'identité «à saveur non cléricale», en les habillant de soutanes pour décrire qui elles sont. Sans connaître les intentions de l'auteure ou de l'éditeur, le titre choisi va dans le même sens qu'une observation de Françoise Seguret qui dit que «Lorsque l'on parle des laïcs dans l'Église, on est obligé de penser aux clercs⁴⁰.» Le cléricalisme a des racines très profondes: nourri d'un modèle hiérarchique encore bien vivant, il tient un synode sur les laïcs en l'absence de ceux-ci. «Il aurait peut-être été plus simple de l'appeler synode sur les clercs⁴¹.»

Même si cette phrase est difficile à entendre, elle a le mérite de nommer les frustrations des femmes. Cela fait partie de l'évolution du langage, tout comme la manière dont les femmes parlent de l'égalité. Elles font plus que l'affirmer théologiquement: elles observent les lieux où devrait se vivre l'égalité et elles en font l'analyse. Elles voient le sexisme et le dénoncent. Jusqu'à maintenant, ce terme avait été nommé par un évêque pour en décrire les ravages⁴². Aujourd'hui, ce sont les femmes qui le dénoncent.

Un autre pas remarquable est franchi pour dénoncer les conséquences du sexisme dans la société et dans l'Église. Il s'agit de la reconnaissance et de la lutte contre la violence faite aux femmes. En novembre 1989, un document de

⁴⁰ Françoise SEGURET, *Art. cit.*, 82,

⁴¹ *Ibid.*, 82.

⁴² Mgr Louis-Albert VACHON, «La réconciliation hommes et femmes dans l'Église»: *L'Église canadienne*, 17/4 (1983), 102.

réflexion pastorale intitulé «Violence en héritage»⁴³ est publié par le Comité des affaires sociales de l'Assemblée des évêques du Québec. Il répond à l'une des recommandations de la session de l'A.É.Q. de mars 1986 à l'effet...

... qu'une Commission formée de femmes et d'hommes de différents milieux socio-économiques et de membres du Comité des affaires sociales étudie, dans toutes ses dimensions, le problème de la violence faite aux femmes et prépare une déclaration de l'Assemblée des évêques du Québec à ce sujet⁴⁴.

Même si l'égalité hommes-femmes n'est pas encore parfaitement réalisée, des paroles sont dites, des gestes sont posés. Lorsqu'elles parlent, les femmes sont entendues. Des pas sont faits. Des hommes, des membres du clergé et de l'épiscopat soutiennent les femmes et travaillent à rétablir l'égalité homme-femme. «Un jour, elles seront entièrement reconnues en égalité dans l'Église et dans la société⁴⁵.»

Le langage inclusif

Les femmes continuent leur réflexion et leurs revendications pour l'égalité. Cela débouche sur une action concrète: l'introduction du langage inclusif dans la société et dans l'Église.

⁴³ COMITÉ DES AFFAIRES SOCIALES DE L'ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES DU QUÉBEC, *Violence en héritage, Réflexion pastorale sur la violence conjugale*, Montréal, 1989, 60 p.

⁴⁴ Annine PARENT et Rolande PARROT, «Vers le partenariat; les femmes dans l'Église»: *L'Église canadienne*, 1/2 (1990), 9.

⁴⁵ *Ibid.*, 10.

Le 16 août 1989, les évêques membres de l'équipe pastorale de la C.E.C.C.⁴⁶ reconnaissent le bien-fondé du langage inclusif. Ils le définissent ainsi:

Dans son sens le plus large, le langage inclusif désigne l'emploi de termes affirmant l'égalité et la dignité de chaque personne, sans préjudice de sa race, de son sexe, de sa croyance, de son âge ou de ses compétences ou limites⁴⁷.

C'est un langage qui évite tout stéréotype lorsqu'il réfère à l'un ou l'autre sexe. A son niveau le plus profond, le langage inclusif est un signe du respect pour l'égalité fondamentale de l'homme et de la femme et une manière de proclamer le message évangélique de la non-discrimination.

Les efforts de promotion du langage inclusif se concrétisent par des rencontres d'information et de sensibilisation organisées dans le diocèse. Les discours ecclésiaux portent souvent la trace du langage inclusif: les efforts pour joindre le féminin au masculin dans l'écriture sont repérables. L'introduction du langage inclusif constitue une remarquable évolution du langage.

⁴⁶ Mgr Bertrand BLANCHET, évêque de Gaspé, président de la Commission de théologie, Mgr Leonard CROWLEY, évêque auxiliaire à Montréal, président de la Commission pour l'œcuménisme, Mgr Charles A. HALPIN, archévêque de Régina, président de la Commission des ministères et de l'apostolat, Mgr Louis LANGEVIN, évêque de Saint-Hyacinthe, président de la Commission du droit canon inter-rite, Mgr John A. O'MARA, évêque de Thunder Bay, président de la Commission des missions, Mgr Gilles OUELLET, archévêque de Rimouski, président de la Commission des affaires sociales.

⁴⁷ Les évêques membres de l'équipe pastorale de la C.E.C.C., «Un langage nouveau pour la communauté chrétienne»: *L'Église canadienne*, 22/23 (1989), 711-712.

Les rapports clercs-laïcs

La coresponsabilité

Le thème de la coresponsabilité est largement développé par clercs et laïcs qui signent respectivement sept et six articles sur ce sujet. Du côté des clercs (qui sont majoritairement des évêques), six sur sept renvoient d'abord au fondement théologique de la coresponsabilité: le sacerdoce baptismal des chrétiens. Mgr Plourde, archévêque d'Ottawa, l'exprime ainsi:

Il n'y a pas de super-chrétien pas plus qu'il n'y a de super-baptême. Il y a diversité de ministères, que nous soyons prêtres, laïcs ou religieux, nous sommes tous par notre baptême membres égaux d'un peuple tout entier sacerdotal. Dans l'Église de Dieu, l'égalité foncière de tous est première, nous sommes tous responsables de la mission de l'Église et nous avons tous le devoir de mettre nos dons et nos talents au service de cette mission.⁴⁸

A l'occasion de leur visite ad limina en 1988, les évêques du Québec ont tracé un portrait de l'engagement des laïcs en Église. Réagissant à ce portrait, Jean Paul II y voit un virage communautaire où les laïcs sont passés d'une Église dont la charge institutionnelle reposait sur les clercs à une coresponsabilité comprise comme un facteur essentiel, les baptisés participant d'une manière de plus en plus responsable à l'activité de leur paroisse et de groupes divers⁴⁹.

⁴⁸ Mgr Joseph-Aurèle PLOURDE, «L'ère des évangélisateurs laïcs»: *L'Église canadienne*, 22/5 (1988), 144.

⁴⁹ Jean Paul II reprend quelques éléments du rapport des évêques du Québec, présenté à l'occasion de la visite ad limina à Rome en novembre 1988. Son allocution est citée dans un article intitulé: «Le virage ambulatoire de l'Église du Québec»: *L'Église canadienne*, 22/8 (1988), 230.

Mgr Hamelin, s'appuyant sur son expérience de pasteur, considère la coresponsabilité comme une voie irréversible, à cause de notre condition commune de baptisés, de «christifideles», comme l'a dit le synode de 1987⁵⁰.

D'autres articles élaborent sur la manière de vivre la coresponsabilité. Par exemple, employant un ton impératif, Mgr Gratton exalte les laïcs de son diocèse à prendre leur large part dans une Église de coresponsabilité:

Ne craignez pas de prendre votre part des services ou des ministères qui vous conviennent. N'hésitez pas à prendre largement vos responsabilités à ces niveaux (administration des fabriques). Comptez sur la générosité des gens et faites votre part pour y faire appel. Entretenez-vous de tout cela avec les prêtres sur les besoins de votre paroisse et de vos mouvements. Ils seront réconfortés par votre maturité. Faites-vous les porteurs d'appels pour qu'on oeuvre dans des ministères et des services variés⁵¹.

Un autre évêque, Mgr Hubert, souhaite que la coresponsabilité déborde des équipes de pastorale et s'étende à tous les membres de la communauté:

La coresponsabilité n'est pas promue uniquement dans les équipes de pastorale. Prêtres et agents de pastorale sont sans cesse invités à travailler de manière synodale avec les membres de la communauté chrétienne. L'Église du Québec devient de plus en plus dans les faits une communion de personnes responsables⁵².

⁵⁰ Mgr Jean-Guy HAMELIN, «La coresponsabilité: mythe ou réalité?»: *Présence*, 1/2 (1990), 11.

⁵¹ Mgr Jean GRATTON, «Faire Église ensemble»: *L'Église canadienne*, 22/27 (1989), 845.

⁵² Mgr Bernard HUBERT, «L'Église du Québec en 1990, une forteresse qui s'effrite?»: *L'Église canadienne*, 23/13 (1990), 396.

De son côté, Mgr Henri Gaudreault parle de l'apprentissage de la coresponsabilité des prêtres et des laïcs. Après en avoir rappelé le fondement théologique, il souligne l'enthousiasme des prêtres à l'idée de la coresponsabilité en même temps que leurs résistances à la vivre, particulièrement «lorsque des laïcs sont appelés à partager la responsabilité même de l'animation de la communauté⁵³.»

Un autre article, signé par un prêtre coordonnateur de la pastorale dans son diocèse, parle des agents et agentes de pastorale laïques comme d'une nouvelle manière de faire Église. Il souhaite que cette expérience ecclésiale de coresponsabilité favorise, pour clercs et laïcs, de nouvelles relations fraternelles basées sur le respect de l'identité de chacune des composantes de l'Église⁵⁴.

Les citations ci-dessus illustrent une coresponsabilité en devenir: elle est souhaitée, en apprentissage, avec son lot de résistances. Elle se vivra à certaines conditions. C'est ce qu'affirme Mgr Hamelin:

La voie de la coresponsabilité sera empruntée s'il y a climat d'acceptation mutuelle, de souci de partager ses charismes, dans l'humilité et l'amour de l'Église. Un lourd héritage du passé est à évacuer, une éducation est à faire, du terrain est à déblayer et des préjugés restent à faire tomber, de part et d'autre⁵⁵.

⁵³ Mgr Henri GAUDREAU, «L'apprentissage de la coresponsabilité des prêtres et des laïcs»: *L'Église canadienne*, 23/18 (1990), 554.

⁵⁴ Jean PÉRIGNY, «Un nouveau clergé?»: *Présence*, 1/2, (1990), 13.

⁵⁵ Mgr Jean-Guy HAMELIN, *Art. cit.*, 11.

A titre d'exemple, l'équipe pastorale où le curé assure la charge pastorale d'une paroisse en coresponsabilité avec un ou deux laïcs (habituellement des femmes). Cela suppose que les orientations, les objectifs et les projets de la communauté soient élaborés et approuvés conjointement, d'une manière co-décisionnelle, par tous les membres de l'Église.

Rolande Parrot affirme:

Nous sommes au cœur de nouveaux rapports entre clercs et laïcs. Et les laïcs y voient clair. Pour bon nombre de prêtres, c'est un bouleversement profond de mentalité. Habitués qu'ils étaient à être le "boss", ils doivent maintenant consentir à partager le pouvoir décisionnel, avec des femmes par surcroît⁵⁶.

Décrivant l'apport actuel des femmes engagées dans l'Église, Lise Baroni et Liette Gauthier avancent que «l'appel à une coresponsabilité véritable invite les clercs à regarder les soubassements psychologiques de leur conception de la femme⁵⁷».

Ici, la puissance du langage mérite d'être soulignée. C'est en nommant les difficultés rencontrées à vivre la coresponsabilité que se fait l'ouverture au partenariat. Le langage pousse les rapports clercs-laïcs à évoluer.

⁵⁶ Rolande PARROT, «Prêtres et laïcs dans une équipe pastorale»: *Communauté chrétienne*, 26/151 (1987), 59.

⁵⁷ Lise BARONI et Liette GAUTHIER ont signé «Les femmes engagées en pastorale» dans le collectif «Relations clercs-laïcs, Analyse d'une crise». Les auteures sont citées dans un article intitulé: «Quand parler des laïcs, c'est penser aux clercs»: *Communauté chrétienne*, 26/151 (1987), 82.

Le partenariat

Il n'est pas étonnant que le thème du partenariat revienne dans plusieurs articles. Empruntée à l'anglais *partnership*, l'expression partenariat traduit l'attitude devant présider à un nouveau type de rapports entre hommes et femmes. Cela implique la reconnaissance fondamentale de la valeur égale des uns et des autres, sans prétendre toutefois qu'ils sont identiques. En Église, cette valeur identique repose sur la qualité de baptisés, qui ne tient pas compte du fait sexuel⁵⁸.

Le partenariat devrait être la manière naturelle d'exercer la diversité des services puisque hommes et femmes sont des pairs les uns pour les autres, sur la même ligne, sans préséance. Mais le portrait de la réalité est différent. A titre d'exemple, bien que les femmes forment la majorité des laïcs engagés en Église et qu'elles soient présentes partout dans la vie ecclésiale, elles sont absentes des postes de décision et exclues du ministère ordonné.

Mgr Jean-Guy Hamelin l'a finement souligné, à l'occasion du synode sur les laïcs: «Elles tiennent la maison pour ainsi dire, mais les hommes seuls dirigent⁵⁹.» Pour leur part, les femmes veulent être considérées comme d'authentiques partenaires de la mission de l'Église, comme elles le sont maintenant dans les projets de la société civile, même si la pratique est encore imparfaite.

Cela tient peut-être au fait que les différences entre les hommes et les femmes ont longtemps été nommées en termes de complémentarité. Pour Annine Parent-Fortin, cette complémentarité justifie trop souvent le statu quo et le

⁵⁸ Soeur Micheline LAGÜE, «Femmes et hommes dans l'Église. Le partenariat, avenir de la mission»: *L'Église canadienne*, 22/10 (1989), 305.

⁵⁹ Déclaration de Mgr Jean-Guy HAMELIN, au nom des évêques du Canada, lors du synode sur les laïcs, cité par Soeur Micheline LAGÜE, dans «Femmes et hommes dans l'Église. Le partenariat avenir de la mission»: *L'Église canadienne*, 22/10 (1989), 305.

cloisonnement des fonctions: «Pourquoi changer les rôles, nous sommes si complémentaires? Au nom de la complémentarité, on justifie une ecclésiologie dépassée qui accorde aux clercs le domaine du sacré, et aux laïcs, la vaste étendue du profane⁶⁰.»

De telles conditions ne peuvent favoriser un réel partenariat. C'est pourquoi la réciprocité est proposée comme un autre modèle de relations où, en plus de se reconnaître comme égales, les parties doivent reconnaître l'altérité de l'autre et le laisser advenir comme différent parce qu'unique, jamais totalement saisissable. Cette reconnaissance ne s'impose pas d'autorité; elle ne peut qu'être le fruit d'échanges réciproques où il faut faire place à un processus de négociation.

De plus, cette nouvelle manière de vivre les rapports hommes-femmes s'accompagne d'insécurité, sentiment qui rime souvent avec émotivité. Il faut apprendre à distinguer les écueils émotifs des obstacles rationnels. Les pratiques stratégiques sont de mise.

La division sexuelle des lieux et des rôles qui caractérise notre culture pose un autre défi à relever. Traditionnellement, le domaine privé appartient aux femmes, pendant que les hommes s'activent dans l'espace public.

Mgr Gilles Ouellet invite à réévaluer cette conception, lorsqu'il souligne que, dès les premières heures, les femmes ont été des partenaires de l'entreprise de colonisation française en Amérique. Pionnières des premiers établissements de santé, d'éducation et de charité, elles sont partenaires de notre projet collectif sur le plan économique, politique, intellectuel et social.

⁶⁰ Annine PARENT-FORTIN, «Femmes et hommes dans l'Église. Vivre la réciprocité»: *L'Église canadienne*, 22/10 (1989), 307.

Comme leurs devancières, les femmes d'aujourd'hui ont le droit de défendre leur charisme propre, porteurs d'innovation sociale et pastorale. Ce devoir de discernement historique à la lumière de l'Évangile ne constitue pas l'apanage exclusif de nos hiérarchies masculines. Il concerne indistinctement tous les baptisés, femmes et hommes⁶¹.

La question de l'ordination des femmes

Cette proposition de changement de mentalité nécessite la promotion inlassable de l'égalité, à tous les paliers de l'institution. Or, l'ambiguité sur le statut des femmes en pastorale demeurera, tant que les obstacles au ministère ordonné ne seront pas supprimés. Cette question de plus en plus présente dans l'Église du Québec, est considérée par Rome comme problématique. C'est ce que fait observer Rita Hazel, dans un commentaire sur des extraits des documents romains préparatoires au synode, rédigés par le Vatican, à l'adresse des évêques:

On a vu chez beaucoup de laïcs croître la «demande» de partage de l'activité pastorale de l'Église (...) comme dans les conseils pastoraux. (...) Il faut noter encore une demande plus large et plus vigoureuse, chez certains laïcs, d'accéder à certains «ministères ecclésiaux». Cela a posé encore des problèmes nouveaux qui requièrent un discernement spirituel et pastoral⁶².

Dans une conférence prononcée dans le cadre du colloque Femmes et hommes en Église, Henri Denis va plus loin lorsqu'il anticipe comme une catastrophe la revendication des femmes à des fonctions ou des tâches sacramentelles. «Elles (les femmes) seraient conduites à mimer au féminin ce qui est moins chrétien au masculin, à savoir le pouvoir sacré de type clérical, sans

⁶¹ Mgr Gilles OUELLET, «Des résistances aux alliances. Le 50^e anniversaire du droit de vote des femmes au Québec» : *L'Eglise canadienne*, 23/9 (1990), 268.

⁶² Rita HAZEL, «Grandeur et limites de la préparation d'un synode»: *L'autre Parole*, # 36 (1987), 9.

parler des conflits de pouvoir qui pourraient devenir assez spectaculaires⁶³.»

Cependant, plusieurs des femmes engagées en Église n'en sont pas à ce niveau de revendication. Par exemple, dans les équipes pastorales en paroisse, Rolande Parrot souligne que les femmes éprouvent une certaine gêne à entrer de plain-pied dans le processus décisionnel et cela pour diverses raisons. Parfois, elles doutent de leur capacité d'intervenir ou elles sont mal à l'aise d'échanger à égalité avec un prêtre qu'elles considèrent comme leur patron⁶⁴.

Évolution du discours ecclésiologique

Une Église communion incarnée dans une Église communautaire

Le discours ecclésial est peu élaboré dans les articles analysés dans ce chapitre. Il est cependant influencé par toute la réflexion sur l'égalité homme-femme. Cela est observable dans l'article intitulé: «Un langage nouveau pour la communauté⁶⁵.»

Dans la pratique, cette vision d'Église signifie communion des personnes, particulièrement des prêtres et des laïcs entre eux. Pour faire Église ensemble,

⁶³ Henri DENIS, «Pour un partenariat vécu dans une altérité singulière», conférence prononcée dans le cadre du colloque Femmes et hommes en Église, les 28 et 29 septembre 1991 à Paris, cité par Pierrette T. DAVIAU, «Rencontres avec une Église soeur»: *L'Église canadienne*, 25/9 (1992), 267.

⁶⁴ Rolande PARROT, *Art. cit.*, 61.

⁶⁵ Constitution dogmatique *Lumen Gentium* N° 32, citée par les évêques membres de l'équipe pastorale de la C.E.C.C. dans *L'Église canadienne*, 22/23 (1989), 712.

prêtres et laïcs ont à s'accepter avec leurs limites respectives. C'est l'invitation qu'adresse à ses diocésains l'évêque de Mont-Laurier, Mgr Jean Gratton:

Ils ne sont pas sans défaut et ils le savent. Vous ne vous considérez pas immaculés vous-mêmes, j'imagine. Ensemble, avec vos dons comme avec vos faiblesses, vous êtes conviés plus que jamais à oeuvrer avec eux⁶⁶.

Le même désir de communion est exprimé dans une lettre ouverte signée par sept membres du Conseil des agents et agentes de pastorale du diocèse de Saint-Jérôme:

Ça fait longtemps qu'on porte cette préoccupation comme un grand désir qui fait mal de ne pas s'accomplir. Ce désir de nous sentir vraiment en communion les uns avec les autres, prêtres et laïcs, formant un seul cœur, un seul esprit, comme un couple qui aurait réussi son mariage⁶⁷.

Conscients que leur réalité ecclésiale ressemble parfois davantage au couple qui s'endure, qui s'est perdu de vue dans l'épaisseur du quotidien, les auteurs de cette lettre se rappellent le rêve de Jésus sur eux qui consiste à être comme Lui et son Père, à être ensemble, pour le monde, le Corps visible du Christ⁶⁸.

⁶⁶ Mgr Jean GRATTON, «Faire Église ensemble»: *L'Église canadienne*, 22/27 (1989), 844.

⁶⁷ Claudette FILIATRAULT, Gilles GAUTHIER, Suzanne BOLDUC, Roger BÉLISLE, Andrée DESROCHERS, Jocelyne ST-HILAIRE et Gérard LAVERDURE, «Être un seul corps»: *L'Église canadienne*, 22/27 (1989), 847.

⁶⁸ *Ibid.*, 847.

Cette communion exige indulgence et bienveillance les uns envers les autres. «Pourquoi attendre d'être sur le bord de mourir pour se dire en vérité qu'on a besoin les uns des autres et pour essayer de s'aimer⁶⁹?»

Un autre texte de Rita Gagné lance un appel à réfléchir à toutes les questions non seulement à partir de la communauté, mais en communauté: «Ce qui est porté en communauté de foi et d'amour finit par donner des fruits neufs et satisfaisants.» L'auteure ajoute: «Nous aurons à être ensemble dans un long chemin de réconciliation et de communion, pour tout ce qui concerne la vie de l'Église. L'heure est à trouver des connivences⁷⁰.»

Parlant de la communion entre les personnes, Mgr Hubert l'ouvre à tous les membres de la communauté: «Prêtres et agents de pastorale sont sans cesse invités à travailler de manière synodale avec les membres de la communauté⁷¹,» Il invite ensuite cette Église communautaire à s'ouvrir et à communier à l'Église universelle:

L'Église du Québec a des fruits à partager avec ses soeurs (les autres Églises de la communion universelle). Sûrement, c'est le cas pour l'entrée en modernité, l'accueil des étrangers, la montée des laïcs dans l'Église, la collaboration des prêtres et des agents de pastorale, des styles nouveaux de vie des ministres ordonnés. Certains fruits sont amers; d'autres sont succulents⁷².

⁶⁹ *Ibid.*, 849.

⁷⁰ Rita GAGNÉ, «Femmes en Église»: *L'Autre Parole*, #39 (1988), 6-7.

⁷¹ Mgr Bernard HUBERT, «L'Église du Québec en 1990: une forteresse qui s'effrite?»: *L'Église canadienne*, 23/13 (1990), 396.

⁷² *Ibid.*, 398.

Quelle évolution dans le discours ecclésiologique! D'abord, une Église communion fondée sur l'égalité hommes-femmes. Ensuite, une Église communion entre prêtres et laïcs, qui sont invités à s'accepter avec leurs limites respectives, à se soutenir mutuellement et à s'aimer. Un pas de plus est fait en prenant le chemin d'une Église communautaire qui est finalement appelée à s'ouvrir à l'Église universelle.

Conclusion

Ce chapitre est celui du partenariat hommes-femmes en Église. Il s'agit sans doute d'une évolution remarquable, si l'on considère le type de rapports qui existaient au début de cette étude, à savoir la reconnaissance d'une place pour les laïcs, place qui était définie par les clercs.

Cependant, l'évolution la plus remarquable se situe au niveau de la profondeur de la réflexion. En effet, les auteurs des articles analysés dans ce chapitre sont remontés aux sources. Ils ont creusé l'identité du clerc et du laïc, pour réaliser qu'ils se rencontrent dans leur identité de baptisés, merveilleuse identité qui fait des uns et des autres des êtres profondément égaux.

L'évolution se situe aussi au niveau de l'audace dans la prise de parole des laïcs, très majoritairement des femmes. Elles ont nommé et dénoncé le sexisme ainsi que son impact négatif sur la bonne volonté de vivre la coresponsabilité et le partenariat. Elles ont aussi nommé et dénoncé les pièges de la complémentarité et proposé les richesses et les promesses de la réciprocité.

Une autre évolution importante mérite d'être soulignée. Il s'agit des efforts d'accueil qu'ont manifestés les clercs, particulièrement les évêques, à l'égard des revendications des femmes. Cet accueil est d'autant plus remarquable qu'il a franchi les limites du discours, pour s'incarner dans des gestes concrets.

L'apparition, l'utilisation et la promotion du langage inclusif, la reconnaissance d'une attitude dominatrice à l'endroit des femmes, suivie d'une demande de pardon et la mise sur pied des sessions «Violence en héritage» en sont des exemples. C'est comme si l'humain prenait le dessus sur le «statut» du clerc, pour reconnaître les blessures que les laïcs, particulièrement les femmes, ont vécues à cause d'une attitude masculine dominatrice. Quelle évolution!

Cette ouverture à la requête d'égalité hommes-femmes a sans doute contribué à favoriser l'épanouissement du discours ecclésiologique, qui s'est ouvert jusqu'à l'Église universelle. Comme le dit si bien Rita Gagné⁷³: «Faisons foi en la communauté autour du Ressuscité et tout le reste nous sera donné par surcroît.»

⁷³ Rita GAGNÉ, *Op. cit.*, 7.

CONCLUSION

Au-delà du langage

Cette étude a démontré une évolution du langage relatif aux rapports clercs-laïcs. L'apparition de nouveaux mots, le passage de verbes descriptifs à des verbes d'action, accompagnés des changements dans les modes et les temps de conjugaison, les déplacements au niveau du discours ecclésiologique, le contenu des revendications sont quelques-uns des éléments qui appuient cette affirmation.

Un regard sur l'ensemble des quatre chapitres permet d'observer une évolution à d'autres niveaux. Par exemple, les auteurs des articles, majoritairement des clercs dans les deux premières périodes, deviennent majoritairement des laïcs à partir de la troisième période de cette étude, et cette tendance s'accentue au cours de la quatrième et dernière période¹. La diminution importante du nombre de prêtres pendant la même période pouvait laisser prévoir un tel phénomène, mais l'évolution dépasse ici la simple inversion de l'identité des auteurs.

Sans porter un jugement de valeur sur le fait que les auteurs soient clercs ou laïcs, la prise de parole des laïcs introduit un langage plus proche de la vie.

¹ Au premier chapitre, 87% (13 sur 15) des articles sont signés par des clercs (puisque 3 articles ne sont pas signés), en comparaison de 71% (24 sur 34) au chapitre deux. Une inversion se produit au troisième chapitre, où 60% (18 sur 30) des auteurs sont des laïcs et cette tendance va en augmentant au quatrième chapitre, où 70% (30 sur 43) des auteurs sont des laïcs. Les tableaux en annexe I indiquent s'il s'agit d'un auteur clerc ou laïc.

La place de la femme comparée à la lumière qui n'est pas faite pour être mise sous le boisseau², la réflexion qui présente Jésus comme un laïc³ et l'expression «le couple clerc-laïc qui s'endure⁴» sont quelques exemples d'un langage inspiré davantage de la vie que des textes conciliaires ou canoniques. Les auteurs de ces trois exemples sont des laïcs. La place des laïcs comparée à l'arrivée d'un enfant dans une famille est le fruit de la réflexion d'un diacre⁵ qui a puisé dans son expérience de père d'une famille de quatre enfants. Ce niveau de langage, moins clérical, invite à dialoguer à un autre niveau et aide à préparer un terrain plus propice à l'accueil des différences.

Une évolution cyclique

Vus dans leur ensemble, les articles retenus pour chaque période traversent des étapes qui se répètent d'une période à l'autre. Ces étapes font passer un type de rapports clercs-laïcs par une définition théorique, suivie des expériences et des difficultés qui s'y rattachent. La relecture des expériences aide à clarifier les causes des problèmes rencontrés. Cette étape s'accompagne d'un retour aux

² GROUPE DE FEMMES de Sherbrooke, «Les femmes sortent d'une longue nuit»: *L'autre Parole*, #21 (1983), 13.

³ Francine ROBERT, «Du Jésus-laïc au Christ-prêtre»: *Communauté chrétienne*, 26/151 (1987), 22-29.

⁴ Les membres du conseil des agents de pastorale du diocèse de St-Jérôme, «Défis et espoirs. Être un seul corps»: *L'Église canadienne*, 22/27 (1989), 847-849.

⁵ Gérard-E. BRUNELLE, «Le partage de l'autorité dans l'Église. Une place pour les laïcs?»: *Communauté chrétienne*, 17/99 (1978), 265-273.

fondements théoriques ou ecclésiologiques. Finalement, un nouveau type de rapports est proposé.

Voici comment se présentent ces étapes pour la période qui détermine le cadre du premier chapitre. En 1971, les premiers articles⁶ décrivent une place théorique pour les laïcs: «Le laïc dans l'Église et dans le monde¹», «La femme dans l'Église et dans la société²», «Sur les ministères féminins dans l'Église³». De 1972 à 1974, des articles racontent des expériences: «La collaboration entre prêtres et laïcs⁴», «L'Assemblée des évêques étudie le rapport Dumont⁵», «Vatican II, dix ans après⁶». Ces articles questionnent aussi: «Quelle sorte d'Église voulons-nous⁷?», «Qu'arrivera-t-il demain⁸?». Dès 1973, des articles retournent aux sources: «Les laïcs doivent être des témoins du Christ⁹»; puis ils proposent un nouveau type de rapports: «Pour un renouveau de la pastorale paroissiale¹⁰».

Au deuxième chapitre, l'ère de participation des laïcs passe par un cycle qui commence par une période théorique où sont définies les conditions de la participation des laïcs. Cette phase s'étend de 1977 à 1980. Les articles suivants illustrent cette étape: «L'Église tout entière ministérielle», «La recherche d'une vie pleinement communautaire», «Comment former des serviteurs pour les nouveaux services?», «À vin nouveau, autres neuves»⁷.

⁶ Ces articles ont pour références: ¹ *L'Église canadienne*, 4/4 (1971), 86-89; ² *L'Église canadienne*, 4/6 (1971), 184-186; ³ *L'Église canadienne*, 4/9 (1971), 286-287; ⁴ *L'Église canadienne*, 5/2 (1972), 57-62; ⁵ *L'Église canadienne*, 5/5 (1972), 131-133; ⁶ *L'Église canadienne*, 13/73 (1973), 5-10; ⁷ *L'Église canadienne*, 7/4 (1974), 124-126; ⁸ *L'Église canadienne*, 13/73 (1974), 87-92; ⁹ *L'Église canadienne*, 6/2 (1973), 52-54; ¹⁰ *L'Église canadienne*, 6/10 (1974), 302-308.

⁷ Afin de ne pas surcharger les notes en bas de page, les références de chacun des articles, mentionnés pour démontrer les étapes de ce deuxième cycle se retrouvent dans la section 2^e période de l'annexe.

La deuxième étape s'étale sur les années 1980 et 1981. C'est une phase qui rend compte d'expériences vécues par des laïcs. Les articles suivants en sont des exemples: «Paroisses sans prêtres», «Agents de pastorale laïcs», «Un conseil de pastorale paroissiale», «Une expérience de coresponsabilité en région pastorale», «L'autre moitié de l'Église: les femmes».

L'étape suivante consiste à faire une relecture des expériences vécues: «Feu la pastorale cléricale», «La coresponsabilité 10 ans après le rapport Dumont», «Colloque sur la place des femmes en Église». Cette relecture s'accompagne d'un questionnement: «Qui est responsable de l'Église?», «Les mouvements préparent-ils l'Église de demain?». Cette étape concerne surtout l'année 1981.

Quelques articles font un retour aux sources: «La paroisse et sa vie communautaire», «Le pouvoir des femmes dans l'Église». Puis le cycle se termine en 1981 par un regard sur l'avenir: «Les mouvements préparent-ils l'Église de demain?» et «Le sacerdoce et les femmes».⁸ Ces deux derniers articles annoncent la troisième période de notre étude, qui sera celle de la coresponsabilité et de la place des femmes.

Un cycle recommence au troisième chapitre. Intitulé «Coresponsabilité et place des femmes», il est intéressant de remarquer dans ce chapitre un cycle pour chacun de ces thèmes.

La description théorique de la coresponsabilité se retrouve dans plusieurs articles des années 1982 et 1983. En voici quelques-uns: «En Église, comment parler de responsable sans parler de baptême?», «L'Église catholique et la plura-

⁸ Afin de ne pas surcharger les notes en bas de page, les références de chacun des articles, mentionnés pour démontrer les étapes de ce cycle, se retrouvent en annexe.

lité des ministères», «L'animation pastorale dans l'Église de demain», «Le droit des chrétiens dans l'Église»⁹.

La deuxième étape du cycle se situe en 1984. Trois articles rendent compte d'expériences de coresponsabilité: «Une Église de participation», «Le leadership dans l'Église québécoise» et «Questions pour un laïcat missionnaire». L'étape de la relecture est repérable entre 1985 et 1986: «Les ministères dans une Église communion», «Dix ans d'efforts pour une Église neuve: CEFOP à Valleyfield». Cette réflexion débouche sur «Un projet d'Église selon l'humanité nouvelle».

Voici comment se déroule le cycle autour du thème de la place des femmes. Au cours des années 1983 et 1984, plusieurs articles décrivent la place de la femme. En voici quelques-uns: «Le nouveau code de droit canon pour les femmes, un baluchon d'espérance», «Le rôle de la femme dans l'Église», «De l'Évangile au sexismé légendaire de l'Église», «La présence des femmes dans l'Église, la paroisse, la famille».

Des articles relatant des expériences (1985) chevauchent cette étape: «Les femmes sortent d'une longue nuit», «Se réconcilier ou s'ignorer», «Les rapports épiscopat/femmes/pape». Une relecture des expériences est observable dans les articles suivants: «Femmes et hommes, une complémentarité réciproque», «Malaises et résistances: hommes et femmes dans l'Église». Cette réflexion prépare à «Inventer en Église le partenariat hommes-femmes» (1986).

Au quatrième chapitre, le déroulement des étapes du cycle se lit comme suit. Entre 1987 et 1989, plusieurs articles définissent les conditions de la réciprocité et du partenariat. En voici quelques exemples: «Du Jésus laïc au Christ

⁹ Ici encore, on a voulu épargner les longueurs dans les notes en bas de page. Les références de chacun des articles, mentionnés pour démontrer les étapes de ce 3^e cycle, se retrouvent dans la section 3^e période de l'annexe.

prêtre», «Un laïc artiste dans l'Église», «Femmes et hommes dans l'Église. Vivre la réciprocité»¹⁰.

Simultanément, certains articles témoignent d'expériences telles que: «Les soutanes roses. Le personnel féminin au Québec», «Comment des gens sérieux travaillent ensemble». D'autres articles mettent en lumière les difficultés rencontrées: «Le courage d'une ««autre parole»» qui ne peut se taire», «Grandeur et limites de la préparation d'un synode».

L'étape de la relecture se situe dans les années 1989 et 1990. Elle se retrouve dans des articles comme: «Des résistances aux alliances», «L'Église du Québec en 1990, une forteresse qui s'effrite?», «Y a-t-il des femmes dans l'Église?» et «La coresponsabilité: mythe ou réalité?». Cette réflexion ouvre sur le partenariat traité dans: «Les femmes dans l'Église», «De la pyramide à la table ronde» et enfin «Des résistances aux alliances».

Cette longue démonstration cherche moins à découper chaque étape du cycle qu'à en montrer l'existence. Il arrive en effet que des étapes se chevauchent, mais elles demeurent observables.

En plus d'être facilement repérable pour chaque période, ce cycle est aussi observable dans l'ensemble des quatre chapitres. En effet, le titre de chacun des chapitres correspond assez bien aux étapes du cycle observé. «Une place pour les laïcs» évoque une réalité plus théorique que dynamique. «L'ère de participation» correspond à l'étape des expériences. «Coresponsabilité et place des femmes» se rapproche d'une relecture de l'expérience et «la réciprocité et le

¹⁰ Les références des articles cités et de ceux qui suivent se retrouvent dans la section 4^e période de l'annexe.

partenariat» annonce un nouveau type de rapports. Cette observation n'est pas sans importance: elle permet de donner des indices sur la prochaine étape que traversent les rapports clercs-laïcs.

Comme le quatrième chapitre annonce un nouveau type de rapports, le partenariat vécu dans la réciprocité, il est prévisible que du temps soit consacré à le définir. Il ne faudrait pas s'étonner que les expériences de partenariat ne se vivent pas immédiatement.

Une évolution dans les revendications

Au début des années soixante-dix, les laïcs espèrent obtenir une place: c'est la revendication d'un avoir. Plus ils prennent leur place, plus ils se rapprochent du pouvoir et demandent de le partager avec les clercs au nom de la coresponsabilité. Les résistances s'installent. Petit à petit, la domination masculine est mise au jour. Les femmes souffrent des pratiques cléricales dominatrices et sexistes. Les revendications se déplacent alors au niveau de l'être: être égaux pour être partenaires. Ce déplacement de l'avoir à l'être n'est pas étranger au passage d'une Église servante, où certains services sont réservés aux clercs, à une Église communion, où tous sont égaux.

Une évolution dans les rapports

Cette étude a permis de prendre conscience du chemin parcouru par les laïcs en l'espace de vingt ans. Ils sont partis de loin. Au début des années soixante-dix, ils étaient muets et passifs. Petit à petit, ils prennent la parole, ainsi que leur place. Dès 1976, ils entrent dans une ère de participation qui ne cesse de s'élargir et de s'approfondir.

Cette évolution remet en question un clergé qui était roi et maître depuis fort longtemps. Le dialogue s'engage entre clercs et laïcs, qui dévoilent leur identité d'hommes et de femmes. Un regard lucide et courageux sur des attitudes et des pratiques dominatrices à l'égard des femmes ouvre la voie à des rapports hommes-femmes fondés sur l'égalité et la réciprocité.

Le sujet de cette recherche porte sur l'évolution du langage relatif aux rapports clercs-laïcs. Considérant le nombre et la diversité des auteurs cités dans cette étude, considérant que ces auteurs n'avaient pas reçu le mandat de démontrer l'évolution du langage, il est probable qu'ils aient parlé de ce qu'ils ont vu. Ce qu'ils ont rapporté démontre une évolution remarquable des rapports clercs-laïcs entre 1971 et 1992.

Mais évolution n'est pas synonyme de perfection. Trente ans après la crise de l'Action catholique, les communautés chrétiennes du Québec traversent une autre crise. La modernité s'étant imposée, les communautés chrétiennes sont menacées dans leur identité propre: on leur demande de plus en plus de remplir des rôles purement culturels plutôt que des rôles qui font directement référence à Jésus Christ et à la foi.

Clercs et laïcs, hommes et femmes sont invités à «Risquer l'avenir», pour continuer à proposer l'Évangile à des gens qui, sans trop s'en rendre compte, assimilent en priorité la vision du monde et la hiérarchie des valeurs propres à la culture moderne.

Au moment de conclure cette recherche, le personnel pastoral est de plus en plus laïc et de plus en plus féminin. On pourrait croire que ce changement du visage ecclésial facilitera l'exercice de la mission. Rien n'est moins certain.

Ce qui se vit en Église n'est pas étranger à ce qui s'observe dans la société. Même si les femmes occupent un espace plus grand, leurs blessures n'en sont pas pour autant guéries. Comment espérer un partenariat hommes-femmes dans l'Église, alors qu'il est encore à bâtir dans la société?

À titre d'exemple, l'organisation de la marche mondiale des femmes prévue pour l'an 2000 a difficilement consenti à ce que les hommes participent à la marche, derrière les femmes. Un rapport d'égalité entre les hommes et les femmes n'aurait-il pas dû les placer côte à côte?

En 1993, au lendemain de la publication de «Risquer l'avenir», une recherche-action réalisée auprès de ceux et celles qui assument quotidiennement diverses responsabilités pastorales est intitulé «Entre l'arbre et l'écorce». Ce titre veut «traduire la pointe du drame vécu dans cet univers particulier d'intervention qu'est le monde pastoral¹¹.»

La même année, un autre volume est publié sur les laïques en animation pastorale. Intitulé «Ni curés ni poètes», ce livre s'adresse à toutes les personnes qui cherchent à comprendre ce qui arrive à l'Église d'ici ou qui se demandent comment la mission sera servie demain¹².»

À mon avis, un véritable partenariat hommes-femmes se réalisera en Église à deux conditions. Premièrement, clercs et laïcs, hommes et femmes doivent sortir des débats qui les font se retourner sur eux-mêmes, pour regarder ensemble la pertinence de la foi chrétienne pour le monde d'aujourd'hui, avec les gens d'ici.

¹¹ En collaboration, sous la direction de Jean-Marc CHARRON et Jean-Marc GAUTHIER, *Entre l'arbre et l'écorce. Un monde pastoral en tension.* Recherche-action. Cinquième dossier. Cathiers d'études pastorales #14, Montréal, Éd. Fides, 1993, 310, p. 11.

¹² En collaboration, sous la direction de Marc PELCHAT et Denis ROBITAILLE, *Ni curés ni poètes. Les laïques en animation pastorale*, Montréal, Éd. Paulines, 1993, 268, p. 6.

Cette vision commune de la mission ne suffit pas. Encore faut-il que clercs et laïcs, hommes et femmes acceptent de s'asseoir ensemble, de reconnaître et de se dire les blessures et les peurs qui les empêchent, encore aujourd'hui, de se faire confiance.

Cet effort de dialogue obligerait l'Église institution à dépasser le monologue pour se mettre à l'écoute. Ce serait l'évolution la plus extraordinaire. Fernand Dumont le dit de très belle façon:

Non seulement l'Église ne doit pas se considérer comme la propriétaire d'une vérité qu'il lui suffirait de dispenser au monde: elle doit recevoir de celui-ci des vérités qu'elle n'a pas elle-même enfantées. Et pour se mettre à l'écoute du monde, ce n'est pas assez que l'Église assimile quelques suggestions venant du dehors; il lui faut accepter sa propre insuffisance. Entrer en dialogue, c'est avoir besoin de l'autre¹³.

Cette réflexion s'inscrit tout à fait dans la ligne de la réciprocité, en plus de rappeler à tous que l'Église n'est pas parfaite, qu'elle est humaine.

Pareille aux plus humbles, aux plus démunis de ses fils, elle (l'Église) va clopinant dans ce monde à l'autre monde; elle commet des fautes, elle les expie et qui veut bien détourner un moment les yeux de ses pompes l'entend prier et sangloter avec nous dans les ténèbres¹⁴.

¹³ Fernand DUMONT, *Une foi partagée*, [Coll. L'essentiel], Montréal, Éd. Bellarmin, 1996, 91.

¹⁴ Georges BERNANOS, *Les grands cimetières sous la lune*, Paris, Plon, 1938, 114-115.

LISTE DES RÉFÉRENCES

- ACTES DE L'ÉPISCOPAT, «L'Assemblée des évêques du Québec étudie le rapport Dumont»: *L'Église canadienne*, 5/5 (1972), 131.
- ARCHAMBAULT, Jean-Marie, «Nos engagements coresponsables dans les projets collectifs de service ministériel»: *L'Église canadienne*, 9/10 (1976), 300.
- BARNARD, Jacques, «Autorité vs responsabilité»: *L'Église canadienne*, 12/2 (1978), 34.
- BARNARD, Jacques, «Pas dans le dictionnaire»: *L'Église canadienne*, 13/15 (1980), 450.
- BARONI, Lise et Rita MAURICE, «Féminisme et engagement dans l'Église»: *Communauté chrétienne*, 20/115 (1981), 22-29.
- BARONI, Lise et Liette GAUTHIER, «Les femmes engagées en pastorale» dans le collectif «Relations clercs-laïcs, Analyse d'une crise»: cité dans un article intitulé: «Quand parler des laïcs, c'est penser aux clercs»: *Communauté chrétienne*, 26/151 (1987), 82.
- BÉLANGER, Sarah, *Les soutanes roses*, Montréal, Éd. Bellarmin, 1992, 296 p.
- BERNANOS, Georges, *Les grands cimetières sous la lune*, Paris, Plon, 1938, 315 p.
- BLAIS, Suzanne, «Du vicariat forain à la zone pastorale»: *L'Église canadienne*, 4/1 (1971), 10-13.
- BOUCHER, Ghislaine, «Le pouvoir des femmes dans l'Église»: *L'Église canadienne*, 13/7 (1980), 527.
- BOUCHER, Ghislaine, «Le conseil de pastorale paroissiale»: *Communauté chrétienne*, 20/115 (1981), 30-36.
- BOULIZON, Guy, «Un laïc ««artiste»» dans l'Église»: *Communauté chrétienne*, 26/151 (1987), 55.
- BOYER, Ginette, «Se réconcilier ou s'ignorer»: *L'autre Parole*, #22 (1983), 22.

BRUNELLE, Gérard-E., «Le partage de l'autorité dans l'Église. Une place pour les laïcs?»: *Communauté chrétienne*, 17/99 (1978), 265-273.

CADRIN, Daniel, «Les mouvements préparent-ils l'Église de demain?»: *Communauté chrétienne*, 20/118 (1981), 288-296.

CADRIN, Daniel, «Un conseil diocésain de pastorale envisage l'avenir de son Église»: *L'Église canadienne*, 19/10 (1986), 304.

CAILHIER, Yves, «Feu la pastorale cléricale»: *Communauté chrétienne*, 20/118 (1981), 235-236.

CHAPUT, Gérald, «Dix ans d'efforts pour une Église neuve: CEFOP à Valleyfield»: *L'Église canadienne*, 19/10 (1986), 310.

CHARBONNEAU, Mgr Paul-Émile, «L'Église tout entière ministérielle»: *L'Église canadienne*, 10/1 (1977), 5.

CHARBONNEAU, Paul-Émile, Jean GRATTON, Charles VALOIS, «La coresponsabilité dans la communauté des croyants»: *L'Église canadienne*, 13/14 (1980), 431.

CHÊNEVERT, Jacques, «A vin nouveau, autres neuves»: *Communauté chrétienne*, 17/99 (1978), 251.

CLÉMENT, Gabriel, *Histoire de l'Action Catholique du Canada français*, Montréal, Éd. Fides, 1972, 331 p.

COLLECTIF Yvonne BERGERON, Simon DUFOUR, Jean-Marc GAUTHIER, André MYRE, Rémi PARENT, Gilles RAYMOND, *Des ministères nouveaux? Une question qui se pose*, [Pastorale et Vie, 5], Montréal, Éd. Paulines, 1985, 243 p.

COLLECTIF Jean-Guy BISSONNETTE, André CHARRON, Pierre-André FOURNIER, Lorenzo LORTIE, Georges MILOT, Marc PELCHAT, Jean PICHER, *Situation et avenir du catholicisme québécois. Milieux et témoignages*, Ottawa, Éd. Leméac, 1982, 261 p.

COLLECTIF CLIO, *Histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Éd. Les Quinze, 1982, 521 p.

COMITÉ DE RECHERCHE DE L'ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES DU QUÉBEC sur les communautés chrétiennes locales, *Risquer l'avenir. Bilan d'enquête et prospectives*. [Coll. L'Église aux quatre vents], Montréal, Éd. Fides, 1992, 227 p.

COMITÉ DES AFFAIRES SOCIALES DE L'ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES DU QUÉBEC, *Violence en héritage, Réflexion pastorale sur la violence conjugale*, Montréal, Québec, 1989, 60 p.

COMMISSION D'ÉTUDE SUR LES LAÏCS ET L'ÉGLISE, sous la direction de Fernand DUMONT, *L'Église du Québec: un héritage, un projet*, Montréal, Éd. Fides, 1971, 323 p.

COMMISSION DU LAÏCAT à Rimouski, «Le laïc dans l'Église et dans le monde»: *L'Église canadienne*, 4/4 (1971), 87.

CONSTITUTION DOGMATIQUE *Lumen Gentium* N° 32, citée par les évêques membres de l'équipe pastorale de la C.É.C.C. dans *L'Église canadienne*, 22/23 (1989), 712.

DENIS, Henri, «Pour un partenariat vécu dans une altérité singulière», conférence prononcée dans le cadre du colloque Femmes et hommes en Église, les 28 et 29 septembre 1991, à Paris, cité par Pierrette T. DAVIAU, «Rencontres avec une Église soeur»: *L'Église canadienne*, 25/9 (1992), 267.

DOYON, Jacques, «Quels pasteurs pour quelle Église?»: *Communauté chrétienne*, 19/113 (1980), 374-383.

DOYON, Suzanne, «Un dimanche pour la promotion du laïcat»: *L'Église canadienne*, 11/20 (1978), 625-627.

DUFOUR, Judith, «Le sacerdoce et les femmes»: *L'Autre Parole*, #15 (1981), 15-18.

DUFOUR, Simon, «Chronique À travers les livres»: *Communauté chrétienne*, 19/113 (1980), 410.

DUMAIS, Monique, «Au commencement»: *L'autre Parole*, #1, (1976).

DUMONT, Fernand, *Une foi partagée*, [Coll. L'essentiel], Montréal, Éd. Bellarmin, 1996, 301 p.

ÉBACHER, Roger, «Quelle sorte d'Église voulons-nous?»: *L'Église canadienne*, 7/4 (1974), 124-126.

ÉBACHER, Roger, «Une autre Pâque de notre Église»: *L'Église canadienne*, 13/14 (1980), 435.

En collaboration, sous la direction de M. CAMPBELL et de Guy LAPointe, «Relations clercs-laïcs. Analyse d'une crise»: *Cahiers d'études pastorales*, [1], 350.

En collaboration, sous la direction de Jean-Marc CHARRON et Jean-Marc GAUTHIER, *Entre l'arbre et l'écorce. Un monde pastoral en tension.* Recherche-action. Cinquième dossier, Cahiers d'études pastorales #14, Montréal, Éd. Fides, 1993, 310 p.

En collaboration, sous la direction de Marc PELCHAT et Denis ROBITAILLE, *Ni curés ni poètes. Les laïques en animation pastorale*, Montréal, Éd. Paulines, 1993, 268 p.

FARLY, Clément, «La paroisse et sa vie communautaire»: *Communauté chrétienne*, 20/118 (1981), 251.

FILIATRAULT, Claudette, Gilles GAUTHIER, Suzanne BOLDUC, Roger BÉLISLE, Andrée DESROCHERS, Jocelyne ST-HILAIRE et Gérald LAVERDURE, «Être un seul corps»: *L'Église canadienne*, 22/27 (1989), 847.

FORTIER, Jean-Marie, «La formation du laïcat»: *L'Église canadienne*, 7/10 (1974), 316.

FORTIN, Anne, «Colloque sur la place de la femme dans l'Église»: *L'autre Parole*, #12 (1980), 15-17.

GAUDREAU, Mgr Henri, «L'apprentissage de la coresponsabilité des prêtres et des laïcs»: *L'Église canadienne*, 23/18 (1990), 554.

GENEST, Olivette, «Égalité hommes-femmes en Église: un constat d'échec?»: *L'Église canadienne*, 25/8 (1992), 239.

GIROUX, André, «Paroisses sans prêtres»: *Communauté chrétienne*, 20/115 (1981), 10.

GRATTON, Mgr Jean, «Faire Église ensemble»: *L'Église canadienne*, 22/27 (1989), 845.

GRÉGOIRE, Mgr Paul, «Certains aspects positifs de notre société et de l'Église qui sont signes d'espoir»: *L'Église canadienne*, 10/3 (1977), 80-81.

GROUPE DE FEMMES CANADIENNES-FRANÇAISES, «La femme dans l'Église et dans la société»: *L'Église canadienne*, 4/6 (1971), 184.

GROUPE DE FEMMES de Sherbrooke, «La présence des femmes dans l'Église, la paroisse, la famille...»: *L'autre Parole*, #21 (1983), 12.

GROUPE DE FEMMES de Sherbrooke, «Les femmes sortent d'une longue nuit»: *L'autre Parole*, #21 (1983), 13.

GUILBAULT, Marie-Thérèse, «Laïcs: l'inconfort et la différence»: *Communauté chrétienne*, 26/151 (1987), 5-6.

HAMELIN, Mgr Jean-Guy, «La coresponsabilité: mythe ou réalité?»: *Présence*, 1/2 (1990), 10-11.

HAZEL, Rita, «Grandeurs et limites de la préparation d'un synode»: *L'autre Parole*, #36 (1987), 9.

HAZEL, Rita, «Y a-t-il des femmes dans l'Église?»: *Communauté chrétienne*, 28/166 (1989), 275.

HUBERT, Mgr Bernard, «Les ministères dans une Église communion»: *L'Église canadienne*, 19/8 (1985), 231.

HUBERT, Mgr Bernard, «Femmes et hommes, une complémentarité réciproque»: *L'Église canadienne*, 18/9 (1985), 259.

HUBERT, Mgr Bernard, «L'Église du Québec en 1990, une forteresse qui s'effrite?»: *L'Église canadienne*, 23/13 (1990), 396.

HURTEAU, Pierre, «Pour un renouveau de la pastorale paroissiale»: *L'Église canadienne*, 6/10 (1974), 302-308.

JAUVIN, Raymonde, «Femmes et ministères»: *L'autre Parole*, #39 (1988), 19.

JEAN PAUL II, *La dignité et la vocation de la femme*, [Coll. L'Église aux quatre vents #7], Montréal, Éd. Fides, 1988, 135 p.

JEAN PAUL II, «Le virage ambulatoire de l'Église du Québec»: *L'Église canadienne*, 22/8 (1988), 230.

KEEGAN, Pat, «La collaboration entre prêtres et laïcs»: *L'Église canadienne*, 5/2 (1972), 57.

LACELLE, Élizabeth, «Le rôle de la femme dans l'Église»: *L'Église canadienne*, 18/6 (1984), 168.

LACELLE, Élizabeth, «D'aujourd'hui à demain les femmes dans l'Église d'ici»: *L'Église canadienne*, 18/8 (1984), 231.

LACELLE, Élizabeth, «Un projet d'Église selon l'humanité nouvelle»: *L'Église canadienne*, 19/14 (1986), 439.

LAGÜE, Soeur Micheline, «Femmes et hommes dans l'Église. Le partenariat, avenir de la mission»: *L'Église canadienne*, 22/10 (1989), 305.

LEBEL, Robert, «But du synode de Rimouski: un véritable laïcat»: *L'Église canadienne*, 4/7 (1971), 229.

LEBEL, Mgr Robert, «Le droit des humains dans l'Église»: *Communauté chrétienne*, 21/113 (1982), 311-318.

LEFEBVRE, Marcel, «Pour une Église tout entière ministérielle, des animateurs pleins d'espérance»: *L'Église canadienne*, 16/18 (1983), 558.

LEMIEUX, Augustin, «L'animation des communautés chrétiennes au diocèse de Ste-Anne de la Pocatière»: *L'Église canadienne*, 11/6 (1977), 177.

LONG, Franca et Rita PIERRO, *L'autre moitié de l'Église: les femmes*, Paris, Cerf, 1980, 133 p.

MELANÇON, Louise, «Regard sur une revue»: *L'autre Parole*, #2 (1977), 5-6.

MERMET, Th. Rey, *Croire, Vivre la foi dans les sacrements*, Droguet & Ardent, Limoges, 1977, 526 p.

MONTMINY, Jean-Paul, «Vatican II, dix ans après»: *Communauté chrétienne*, 13/73 (1974), 5-11.

NADEAU, Jean-Guy, «Agents de pastorale laïcs»: *Communauté chrétienne*, 20/115 (1981), 18-19.

NAZ, Raoul, *Traité de Droit canonique*, tome 1, Paris, Éd. Letouvez et Ané, 1954, 787 p.

OUELLET, Mgr Gilles, «Des résistances aux alliances. Le 50^e anniversaire du droit de vote des femmes au Québec»: *L'Église canadienne*, 23/9 (1990), 268.

PAGÉ, Jean-Guy, «En Église, comment parler de responsable sans parler de baptême?»: *L'Église canadienne*, 17/1 (1983), 11-16.

PARENT, Annine et Rolande PARROT, «Vers le partenariat; les femmes dans l'Église»: *L'Église canadienne*, 1/2 (1990), 9.

PARENT-FORTIN, Annine, «Femmes et hommes dans l'Église. Vivre la réciprocité»: *L'Église canadienne*, 22/10 (1989), 307.

PARENT, Rémi, «Qui est responsable de l'Église?»: *Communauté chrétienne*, 20/118 (1981), 237-245.

PARROT, Rolande, «Réconcilier les hommes et les femmes dans l'Église, c'est se réconcilier avec Dieu»: *L'Église canadienne*, 22/129 (1983), 308.

PARROT, Rolande, «Prêtres et laïcs dans les équipes pastorales»: *Communauté chrétienne*, 26/151 (1987), 62-63.

PARROT, Rolande, «En méditant la lettre du Pape»: *L'Église canadienne*, 22/6 (1988), 162.

PARROT, Rolande, «Les soutanes roses. Le personnel pastoral féminin au Québec»: *L'Église canadienne*, 22/6 (1988), 179.

PAUL VI, «L'autorité comme service»: *L'Église canadienne*, 4/8 (1971), 274.

PAUL VI, «Les laïcs doivent être des témoins du Christ»: *L'Église canadienne*, 6/2 (1973), 53.

PELLETIER, Georges-Léon, «Le concile pastoral de Trois-Rivières»: *L'Église canadienne*, 4/5 (1971), 164.

PELLETIER-BAILLARGEON, Hélène, «Jésus un laïc»: *Communauté chrétienne*, 26/151 (1987), 63.

PÉRIGNY, Jean, «Un nouveau clergé?»: *Présence*, 1/2 (1990), 12.

PLOURDE, Mgr Joseph-Aurèle, «L'ère des évangélisateurs laïcs»: *L'Église canadienne*, 22/5 (1988), 144.

POURCHOT, Daniel, «Dans l'Église des trois premiers siècles»: *Communauté chrétienne*, 26/151 (1987), 30.

RACINE, Jacques, «La coresponsabilité, dix ans après le Rapport Dumont»: *L'Église canadienne*, 13/15 (1980), 455.

RAYMOND, Gilles, «Les chrétiens et la gestion de leur communauté»: *Communauté chrétienne*, 20/118 (1981), 261-270.

RICHARD, Raymonde, «Malaises et résistances: hommes et femmes dans l'Église»: *Communauté chrétienne*, 24/141 (1985), 260-261.

ROBERT, Francine, «De Jésus-laïc au Christ-prêtre»: *Communauté chrétienne*, 26/151 (1987), 25.

ROY, Marie-Andrée, «Éditorial»: *L'autre Parole*, #10 (1979), 1-2.

ROY, Maurice, «La recherche d'une vie pleinement communautaire»: *L'Église canadienne*, 10/3 (1977), 74.

SEGURET, Françoise, «Quand parler des laïcs, c'est penser aux clercs»: *Communauté chrétienne*, 26/151 (1987), 79.

TREMBLAY, Yvan, «Le leadership dans l'Église québécoise»: *Communauté chrétienne*, 23/135 (1984), 239.

TURCOT, Gisèle, «Religieux, religieuses coresponsables dans l'Église et la société»: *L'Église canadienne*, 14/11 (1981), 333.

TURCOT, Gisèle, «Inventer en Église le partenariat hommes-femmes»: *L'Église canadienne*, 19/20 (1986), 619.

VACHON, Mgr Louis-Albert, «La réconciliation hommes et femmes dans l'Église»: *L'Église canadienne*, 17/4 (1983), 79-80.

VALOIS, Charles, «La formation des pasteurs de demain»: *Communauté chrétienne*, 15/89 (1976), 493.

VALOIS, Charles, «Le point de vue d'un pasteur»: *Bulletin d'entraide missionnaire*, 20 oct. 1979, p. 116, cité dans *Communauté chrétienne*, 20/115 (1981), 19.

VAN LUNEN CHENU, Marie-Thérèse, «Femmes et hommes partenaires: dans la fidélité et l'invention»: *Communauté chrétienne*, 24/141 (1985), 223.

VATICAN II, «L'Église dans le monde de ce temps», 12,4.

VATICAN II, «Décret sur l'apostolat des laïcs» no 24 dans *Les seize documents conciliaires*, Montréal et Paris, Éd. Fides, 1967, cité dans «Le partage de l'autorité dans l'Église»: *Communauté chrétienne*, 17/99 (1978), 267.

VÉZINA, Hélène, «L'autre moitié de l'Église: les femmes»: *L'Autre Parole*, #14 (1981), 24.

ANNEXE
ARTICLES RETENUS POUR CETTE ÉTUDE

Chapitre premier

1^{ère} période: 1971-1976

Pér./# art. (pages)	Année vol/no	Auteur	Titre de l'article
E.c./42 (9-12)	1971 4/1	Suzanne Blais religieuse	Du vicariat forain à la zone pastorale
E.c./43 (86-89)	1971 4/3	Comm. du laïcat à Rimouski (ptres et laïc)	Le laïc dans l'Église et dans le monde
E.c./44 (164)	1971 4/5	Chronique d'informations	Le Concile pastoral de Trois-Rivières
E.c./45 (184-186)	1971 4/6	Collectif (26 femmes dont 2 religieuses)	La femme dans l'Église et dans la société
E.c./46 (229)	1971 4/7	Chronique d'informations	But du synode de Rimouski: un véritable laïcat
E.c./ (259-261)	1971 4/8	Comm. dirigée par Fernand Dumont	Le rapport Dumont sur les laïcs et l'Église
E.c./47 (273-274)	1971 4/8	Paul VI Chronique L'Église dans le monde	L'autorité comme service
E.c./48 (286-287)	1971 4/9	Paul VI Chronique L'Église dans le monde	Sur les ministères féminins dans l'Église
E.c./49 (57-62)	1972 5/2	Pat Keegan ancien jociste	La collaboration entre prêtres et laïcs
E.c./50 (131-133)	1972 5/5	AEQ Actes de l'épiscopat	L'Assemblée des évêques du Québec étudie le Rapport Dumont
E.c./52 (52-54)	1973 6/2	Paul VI Chronique L'Église dans le monde	Les laïcs doivent être des témoins du Christ
E.c./53 (302-308)	1974 6/10	Pierre Hurteau, ptre	Pour un renouveau de la pastorale paroissiale

E.c./54 (124-126)	1974 7/4	Mgr Roger Ébacher, évêque	Quelle sorte d'Église voulons-nous?
E.c./55 (315-316)	1974 7/10	Mgr J.-Marie Fortier, évêque	La formation du laïcat
E.c./56 (298-301)	1976 9/10	J.-Marie Archambault s.j.	Nos engagements coresponsables dans les projets collectifs de service ministériel
C.c./1 (5-10)	1973 13/73	Jean-Paul Montminy, o.p.	Vatican II, dix ans après
C.c./2 (87-92)	1974 13/73	Gaston Hains, évêque	Qu'arrivera-t-il demain?
C.c./3 (490-494)	1976 15/89	Charles Valois évêque	La formation des pasteurs de demain

Chapitre deux

2^e période: 1977-1981

Pér./# art. (pages)	année vol/no	Auteur	Titre de l'article
C.c./5 (67-75)	1978 17/97	Mgr Roger Ébacher, évêque	Comment former des serviteurs pour des nouveaux services?
C.c./6 (237-240)	1978 17/99	Jacques Grand'Maison, ptre	Le leadership ecclésial
C.c./7 (249-257)	1978 17/99	Jacques Chênevert, s.j.	A vin nouveau, autres neuves
C.c./8 (265-273)	1978 17/99	Gérard E. Brunelle diacre	Le partage de l'autorité dans l'Église - Une place pour les laïcs
C.c./9 (409-414)	1980 19/113	Simon Dufour, ptre	A travers les livres
C.c./10 (374-383)	1980 19/113	Jacques Doyon, ptre	Quels pasteurs pour quelle Église?
C.c./11 (5-13)	1981 20/115	André Giroux, ptre	Paroisses sans prêtres
C.c./12 (15-21)	1981 20/115	Jean-Guy Nadeau laïc	Agents de pastorale laïcs
C.c./13 (22-29)	1981 20/115	Lise Baroni et Rita Maurice	Féminisme et engagement dans l'Église
C.c./14 (30-36)	1981 20/115	Roger Boucher, laïc	Le conseil de pastorale paroissiale
C.c./16 (235-236)	1981 20/118	Yves Cailhier, ptre	Feu la pastorale cléricale
C.c./17 (237-245)	1981 20/118	Rémi Parent, ptre	Qui est responsable de l'Église?
C.c./18 (251-260)	1981 20/118	Clément Farly, ptre	La paroisse et sa vie communautaire
C.c./19a (261-270)	1981 20/118	Gilles Raymond, ptre	Les chrétiens et la gestion de leur communauté
C.c./19b (288-296)	1981 20/118	Daniel Cadriñ, diacre	Les mouvements préparent-ils l'Église de demain?
E.c./57 (3-6)	1977 10/1	Mgr Paul-Émile Charbonneau, évêque	L'Église tout entière ministérielle

E.c./58 (72-75)	1977 10/3	Mgr Maurice Roy évêque	La recherche d'une vie pleinement communautaire
E.c./59 (79-80)	1977 10/3	Mgr Paul Grégoire évêque	Certains aspects positifs de notre société et de l'Église sont des signes d'espoir
E.c./61 (49-54)	1977 11/2	André Naud, ptre	L'Église du Québec et l'apostolat des laïcs
E.c./62 (175-178)	1977 11/6	Mgr Augustin Lemieux, prêtre	L'animation des communautés chrétiennes au diocèse Ste-Anne de la P.
E.c./64 (625-627)	1978 11/20	Suzanne Doyon,	Un dimanche pour la promotion du laïcat
E.c./65 (34)	1978 12/2	Jacques Barnard, prêtre	Autorité vs responsabilité
E.c./66 (431-433)	1980 13/14	P.-E. Charbonneau Jean Gratton Charles Valois évêques	La co-responsabilité dans la communauté des croyants
E.c./67 (435-437)	1980 13/14	Mgr Roger Ébacher, évêque	Une autre Pâque de notre Église
E.c./68 (450)	1980 13/15	Jacques Barnard prêtre	Pas dans le dictionnaire
E.c./69 (455-458)	1980 13/15	Jacques Racine, prêtre	La coresponsabilité, dix ans après le Rapport Dumont
E.c./70 (459-461)	1980 13/15	Marc Pelchat, prêtre	Une expérience de coresponsabilité en région pastorale
E.c./71 (523-527)	1980 13/17	Ghislaine Boucher, religieuse	Le pouvoir des femmes dans l'Église
E.c./72 (327-334)	1981 14/11	Gisèle Turcot, religieuse	Religieux, religieuses coresponsables dans l'Église et la société
A.p./111 (5-6)	1977 no 2	Louise Melançon	Regard sur une revue
A.p./112 (1-2)	1979 no 10	Marie-Andrée Roy	Éditorial
A.p./113 (15-17)	1980 no 12	Anne Fortin	Colloque sur la place de la femme dans l'Église
A.p./114 (24-25)	1981 no 14	Hélène Vézina	L'autre moitié de l'Église: les femmes
A.p./115 (15-18)	1981 no 15	Judith Dufour	Le sacerdoce et les femmes

Chapitre trois

3^e période: 1982-1986

Pér./# art. (pages)	Année vol/no	Auteur	Titre de l'article
E.c./73 (83)	1982 16/3	Coll. étudiants: Marthe Boudreau Anne Fortin Daniel Fradette Marie-Josée Poiré Mario Roy	Quel avenir pour les étudiants en théologie et en catéchèse?
E.c./74 (139-144)	1982 16/5	Jean-Marie Roger Tillard, ptre	L'Église catholique et la pluralité des ministères
E.c./75 (453-459)	1983 16/15	Jean Levert prêtre	L'animation pastorale dans l'Église de demain
E.c./76 (557-560)	1983 16/18	Marcel Lefebvre prêtre	Pour une Église entière ministérielle des animateurs pleins d'espérance
E.c./77 (621-626)	1983 16/20	Elizabeth Lacelle	Le nouveau code de droit canon pour les femmes, un baluchon d'espérance
E.c./78 (11-16)	1983 17/1	Jean-Guy Pagé prêtre	En Église, comment parler de responsable sans parler de baptême?
E.c./79 (101-102)	1983 17/4	Mgr Louis-Albert Vachon, évêque	La réconciliation hommes-femmes dans l'Église
E.c./80 (450)	1984 17/4	Jacques Barnard prêtre	Une Église de participation
E.c./81 (167-170)	1984 18/6	Elizabeth Lacelle pour comité ad hoc	Le rôle de la femme dans l'Église
E.c./82 (231-234)	1984 18/8	Elizabeth Lacelle	D'aujourd'hui à demain, les femmes dans l'Église d'ici
E.c./83 (259-266)	1985 18/9	Mgr Bernard Hubert évêque	Femmes et hommes une complémentarité réciproque
E.C./84 (231-232)	1985 19/8	Mgr Bernard Hubert évêque	Les ministères dans une Église communion
E.c./85 (303-307)	1986 19/10	Daniel Cadrin diacre	Un conseil diocésain de pastorale envisage l'avenir de son Église
E.c./86 (309-312)	1986 19/10	Gérald Chaput prêtre	Dix ans d'efforts pour une Église neuve: CEFOP à Valleyfield

E.c./87 (435-439)	1986 19/14	Elizabeth Lacelle	Un projet d'Église selon l'humanité nouvelle
E.c./88 (619-621)	1986 19/20	Gisèle Turcot religieuse	Inventer en Église le partenariat hommes-femmes
C.c./20a (311-318)	1982 21/123	Mgr Robert Lebel évêque	Le droit des chrétiens dans l'Église
C.c./20b (307-314)	1983 22/129	Rolande Parrot	Réconcilier les hommes et les femmes dans l'Église, c'est se réconcilier avec Dieu
C.c./21 (501-510)	1983 22/131	Dominique Boisvert laïc	Questions pour un laïcat missionnaire
C.c./22 (235-242)	1984 23/135	Yvan Tremblay o.m.i.	Le leadership dans l'Église québécoise
C.c./23 (212-224)	1985 24/141	Marie-Thérèse Van Lumen Chenu	Femmes et hommes partenaires: dans la fidélité et l'invention
C.c./24 (256-261)	1985 24/141	Fernande Richard, religieuse	Malaises et résistances: hommes et femmes dans l'Église
A.p./116 (3-4)	1983 no 20	Nicole Delorme	De l'évangile au sexismé légendaire de l'Église
A.p./117 (12)	1983 no 20	Coll. groupe de Sherbrooke	La présence des femmes dans l'Église, la paroisse, la famille...
A.p./118 (13)	1983 no 21	Coll. groupe de Sherbrooke	Les femmes sortent d'une longue nuit
A.p./119 (22-23)	1983 no 22	Ginette Boyer	Se réconcilier ou s'ignorer
A.p./120 (9-17)	1983 no 24	Monique Dumais	Service sans pouvoir pour les femmes dans l'Église
A.p./121 (22-23)	1984 no 24	Rita Hazel	Femmes et hommes dans nos Églises
A.p./122 (21-23)	1984 no 25	Marie-Andrée Roy	Les rapports épiscopat/femmes/pape
A.p./123 (12-18)	1985 no 28	Rita Hazel	Quand une trousse devient document

Chapitre quatre

4^e période: 1987-1992

Pér./# art. (pages)	Année vol/no	Auteur	Titre de l'article
C.c./25 (5-6)	1987 26/151	Marie-Thérèse Guilbault	Laïcs: l'inconfort et la différence
C.c./26 (7-14)	1987 26/151	Fernand Dumont, laïc	Un thème à rajeunir
C.c./27 (22-29)	1987 26/151	Francine Robert	Du Jésus laïc au Christ prêtre
C.c./28 (30-37)	1987 26/151	Daniel Pourchot, pasteur luthérien	Dans l'Église des trois premiers siècles
C.c./30 (55)	1987 26/151	Guy Boulizon, laïc	Un laïc «artiste» dans l'Église
C.c./31 (55-63)	1987 26/151	Rolande Parrot	Prêtres et laïcs dans les équipes pas- torales
C.c./32 (79-82)	1987 26/151	Françoise Seguret	Quand parler des laïcs, c'est penser aux clercs
C.c./33 (234-236)	1987 26/151	Mgr Robert Lebel évêque	Comment des gens sérieux travaillent ensemble
C.c./34 (139-141)	1989 28/164	Raymonde Jauvin,	Le groupe femmes et ministères
C.c./35 (274-281)	1989 28/166	Rita Hazel	Y a-t-il des femmes dans l'Église?
C.c./41 (63)	1987 26/151	Hélène Pelletier- Baillargeon	Jésus un laïc
Prés./36 (19-20)	1990 1/1	Marie Gratton Boucher	De la pyramide à la table ronde
Prés./37 (8-10)	1990 1/2	Annine Parent Fortin Rolande Parrot	Les femmes dans l'Église
Prés./38 (10-11)	1990 1/2	Mgr Jean-Guy Hamelin, évêque	La coresponsabilité: mythe ou réalité?
Prés./39 (12-13)	1990 1/2	Jean Périgny prêtre	Un nouveau clergé?

Prés./40 (14)	1990 1/15	Richard Guimont prêtre	Un nouveau péché
E.c./89 (7-17)	1988 22/1	Mgr Bernard Hubert évêque	Les agents de pastorale laïques/ profil de formation
E.c./90 (143-145)	1988 22/5	Mgr Joseph-Aurèle Plourde, évêque	L'ère des évangélisateurs laïcs
E.c./91 (162)	1988 22/6	Rolande Parrot	En méditant la lettre du Pape
E.c./92 (179-180)	1988 22/6	Rolande Parrot	«Les soutanes roses» - Le personnel féminin au Québec
E.c./93 (229-231)	1988 22/8	Jean Paul II	Le virage communautaire de l'Église du Québec
E.c./94 (301-306)	1989 22/10	Micheline Lagüe, religieuse	Femmes et hommes dans l'Église - le partenariat, avenir de la mission
E.c./95 (307-309)	1989 22/10	Annine Fortin	Femmes et hommes dans l'Église - Vivre la réciprocité
E.c./96 (389)	1989 22/13	Rolande Parrot	Diverses lectures du Christifideles laïci
E.c./97 (401-408)	1989 22/13	Elisabeth Lacelle	Les femmes et l'épiscopat dans la communion anglicane
E.c./98 (711-714)	1989 22/23	Groupe d'évêques de la CÉCC	Pour actualiser l'Église communion Un langage nouveau pour la commu- nauté chrétienne
E.c./99 (841-846)	1989 22/27	Mgr Jean Gratton évêque	Défis et espoirs: Faire Église ensemble
E.c./100 (847-849)	1989 22/27	Membres du conseil des agents de pasto- rale du diocèse de St-Jérôme	Défis et espoirs: Être un seul corps
E.c./101 (261)	1990 23/9	Rolande Parrot	Des résistances aux alliances
E.c./102 (263-268)	1990 23/9	Mgr Gilles Ouellet évêque	Des résistances aux alliances Le 50 ^e anniversaire du droit de vote des femmes au Québec
E.c./103 (393-398)	1990 23/13	Mgr Bernard Hubert évêque	L'Église du Québec en 1990 Une forteresse qui s'effrite?
E.c./104 (487-492)	1990 23/16	Denis Robitaille laïc	Le congrès des agents et agentes de pastorale Pour que l'Église ait un avenir

E.c./105 (553-554)	1990 23/18	Mgr Henri Gaudreault, évêque	L'apprentissage de la coresponsabilité des prêtres et des laïcs
E.c./107 (237-240)	1992 25/8	Olivette Genest	Égalité hommes femmes en Église: un constat d'échec?
E.c./108 (265-272)	1992 29/9	Pierrette T. Daviau, religieuse	Rencontre avec une Église soeur Une expérience de solidarité
E.c./109 (333-336)	1992 29/11	Yves Therrien laïc	Le conseil paroissial de pastorale Une nécessité vitale pour la communauté
E.c./110 (337-339)	1992 29/11	Jean-François Bouchard, laïc	Il est minuit moins cinq
A.p./124 (33-37)	1987 no 34	Rita Hazel	Le courage d'une «autre parole» qui ne peut pas se taire
A.p./125 (4-11)	1987 no 36	Rita Hazel	Grandeur et limites de la préparation d'un synode
A.p./126 (18-19)	1987 no 36	Marie-Andrée Roy	Réflexions laïques sur le synode
A.p./127 (5-7)	1988 no 39	Rita Gagné, religieuse	Femmes en Église
A.p./128 (29-30)	1989 no 42	Rita Hazel	Le partenariat hommes/femmes Un événement dans le diocèse de Sherbrooke
A.p./129 (23-25)	1990 no 46	Marie-Andrée Roy	Droit de vote et épiscopat